

LES ENFANTS D'ABORD



UNE ÉTUDE DU FONCTIONNEMENT DES
PLATEFORMES DE LA
CONCERTATION
LOCALES POUR LA
PRÉVENTION ET LA
DÉTECTION DE LA
PAUVRETÉ INFANTILE





Rapport final

La mission effectuée au nom du Service public de programmation pour Intégration Sociale

Septembre 2015

Bart Walterus, Wannes Verschueren et Stéphanie Volders (KPMG Advisory)

Ce rapport a été élaboré à la demande du Ministre d'Intégration Sociale et sur la base du cahier spécial des charges avec nr. MIIS/2014



Table des matières

Table des matières	ii	
Liste des tableaux	v	
Liste des figures	vii	
Résumé	I	
0	Introduction	2
0.1	Contexte	2
0.2	Méthodologie suivie	2
I	Phase I : description et analyse	4
I.1	Région flamande - grandes villes (n = 2)	5
1.1.1	Besoins locaux	5
1.1.2	Conditions de base	5
1.1.3	Organisation	6
1.1.4	Fonctionnement: tâches/activités prévues	7
I.2	Région flamande - villes/communes (n = 10)	8
1.2.1	Besoins locaux	8
1.2.2	Conditions de base	8
1.2.3	Organisation	10
1.2.4	Fonctionnement: tâches/activités prévues	12
I.3	Région flamande – petites communes (n = 20)	14
1.3.1	Besoins locaux	14
1.3.2	Conditions de base	15
1.3.3	Organisation	18
1.3.4	Fonctionnement: tâches/activités prévues	20
I.4	Région flamande – conclusions intermédiaires	22
1.4.1	Chevauchement avec les subventions flamandes	24
I.5	Région de Bruxelles-Capitale – grandes villes (n = 1)	24
1.5.1	Besoins locaux	24
1.5.2	Conditions de base	24
1.5.3	Organisation	24
1.5.4	Fonctionnement : tâches/activités prévues	24
I.6	Région de Bruxelles-Capitale – villes/communes (n = 4)	25
1.6.1	Besoins locaux	25
1.6.2	Conditions de base	25
1.6.3	Organisation	26
1.6.4	Fonctionnement: tâches/activités prévues	27
I.7	Région de Bruxelles-Capitale – conclusions intermédiaires	28
I.8	Région wallonne – grandes villes (n = 2)	30



1.8.1	Besoins locaux	30
1.8.2	Conditions de base	30
1.8.3	Organisation	31
1.8.4	Fonctionnement: tâches/activités prévues	31
1.9	Région wallonne – villes/communes (n = 2)	31
1.9.1	Besoins locaux	31
1.9.2	Conditions de base	32
1.9.3	Organisation	32
1.9.4	Fonctionnement: tâches/activités prévues	32
1.10	Région wallonne – petites communes (n = 16)	33
1.10.1	Besoins locaux	33
1.10.2	Conditions de base	33
1.10.3	Organisation	35
1.10.4	Fonctionnement: tâches/activités prévues	37
1.11	Région wallonne – conclusions intermédiaires	39
1.12	Conclusion générale	41
1.13	Indicateurs d'efficacité	46
2	Phase 2: bonnes pratiques et guide	49
2.1	Bonnes pratiques	50
2.1.1	Un moyen, pas une fin en soi : résultats auxquels les plateformes de concertation peuvent contribuer et bonnes pratiques	50
2.1.2	Bonnes pratiques et exemples	51
2.1.3	Conclusion	65
2.2	Pas à pas : élaborer une plateforme de concertation dans la pratique	66
2.2.1	Étape 1 : Commencez par une analyse de la situation actuelle et locale	66
2.2.2	Étape 2 : Développez une approche univoque et partagée	70
2.2.3	Étape 3 : Élaborez des actions concrètes	73
2.2.4	Étape 4 : Soyez orienté avenir	76
3	Phase 3 : Recommandations politiques et évaluation finale	79
3.1	Évaluation finale	79
3.2	Recommandations politiques	82
3.2.1	Assurer la durabilité et l'ancrage des initiatives	82
3.2.2	Offrir un soutien organisationnel et sur le plan du contenu	83
3.2.3	Organisation structurelle d'un soutien financier	85
3.2.4	Combinaison et intégration d'initiatives et projets et application des services et méthodes existants	85
3.2.5	Construction d'un lien plus solide entre les plateformes de concertation et le(s) niveau(x) politique(s) local (locaux).	86
3.2.6	Faciliter un suivi systématique	87
4	Références	88



5 Annexes

90



Liste des tableaux

Tableau 1. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les grandes villes flamandes	5
Tableau 2. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation dans les grandes villes flamandes	6
Tableau 3. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les villes/communes flamandes.....	9
Tableau 4. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation des villes/communes flamandes.....	11
Tableau 5. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les petites communes flamandes	16
Tableau 6. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation dans les petites communes flamandes.....	19
Tableau 7. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les villes/communes bruxelloises.....	25
Tableau 8. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation dans les villes/communes bruxelloises	26
Tableau 9. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les petites communes wallonnes.....	34
Tableau 10. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation dans les petites communes wallonnes	36
Tableau 11. Aperçu schématique des 6 objectifs et les activités/pratiques liées	48
Tableau 12. Aperçu des résultats concernant les pratiques considérées comme utiles lors des deux moments d'évaluation de l'année pilote	81
Tableau 13. Aperçu des documents reçus.....	90
Tableau 14. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les grandes villes flamandes.....	91
Tableau 15. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les villes/communes flamandes.....	92
Tableau 16. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les petites communes flamandes.....	93
Tableau 17. Aperçu schématique du rôle des plateformes flamandes	94
Tableau 18. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les grandes villes Région de Bruxelles-Capitale.....	95
Tableau 19. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les villes/communes bruxelloises.....	95



Tableau 20. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les grandes villes wallonnes.....	96
Tableau 21. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les villes/communes wallonnes	96
Tableau 22. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les petites communes wallonnes.....	97
Tableau 23. Aperçu schématique du rôle des plateformes de la Région de Bruxelles-Capitale.....	98
Tableau 24. Aperçu schématique du rôle des plateformes de la Région wallonne	98
Tableau 25. Aperçu schématique du contenu des tâches des grandes villes flamandes	99
Tableau 26. Aperçu schématique du contenu des tâches des villes/communes flamandes (1/2)	100
Tableau 27. Aperçu schématique du contenu des tâches des villes/communes flamandes (2/2)	101
Tableau 28. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes flamandes (1/4).....	102
Tableau 29. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes flamandes (2/4).....	103
Tableau 30. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes flamandes (3/4).....	104
Tableau 31. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes flamandes (4/4).....	105
Tableau 32. Aperçu schématique du contenu des tâches des grandes villes de la Région de Bruxelles-Capitale.....	106
Tableau 33. Aperçu schématique du contenu des tâches des villes/communes de la Région de Bruxelles-Capitale.....	106
Tableau 34. Aperçu schématique du contenu des tâches des grandes villes wallonnes	107
Tableau 35. Aperçu schématique du contenu des tâches des villes/communes wallonne	107
Tableau 36. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes wallonnes (1/2).....	108
Tableau 37. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes wallonnes (2/2).....	109



Liste des figures

Figure 1. Aperçu des partenaires communs dans les villes/communes flamandes	9
Figure 2. Aperçu de la manière dont les CPAS/asbl dans les villes/communes flamandes endossent leur rôle de responsable de projet.....	11
Figure 3. Aperçu des tâches décrites par les villes/communes flamandes.....	12
Figure 4. Aperçu des partenaires communs dans les petites communes flamandes	17
Figure 5. Aperçu de la manière dont les CPAS/asbl dans les petites communes flamandes endossent leur rôle de responsable de projet.....	19
Figure 6. Aperçu des tâches décrites par les petites communes flamandes	20
Figure 7. Aperçu des partenaires communs dans la Région flamande.....	22
Figure 8. Aperçu du rôle de responsable de projet Région flamande	23
Figure 9. Aperçu du fonctionnement Région flamande.....	23
Figure 10. Aperçu des partenaires communs dans les villes/communes bruxelloises ...	25
Figure 11. Aperçu de la manière dont les CPAS/asbl dans les villes/communes bruxelloises endossent leur rôle de responsable de projet.....	27
Figure 12. Aperçu des tâches décrites par les villes/communes bruxelloises.....	28
Figure 13. Aperçu des partenaires communs dans les villes/communes de la Région de Bruxelles-Capitale	29
Figure 14. Aperçu du rôle de responsable de projet Région de Bruxelles-Capitale.....	29
Figure 15. Aperçu du fonctionnement Région de Bruxelles-Capitale	30
Figure 16. Aperçu des partenaires communs dans les petites communes wallonnes....	35
Figure 17. Aperçu de la manière dont les CPAS/asbl dans les petites communes wallonnes endossent leur rôle de responsable de projet	37
Figure 18. Aperçu des tâches décrites par les petites communes wallonnes.....	38
Figure 19. Aperçu des partenaires communs dans les petites communes wallonnes....	39
Figure 20. Aperçu du rôle de responsable de projet Région wallonne.....	39
Figure 21. Aperçu du fonctionnement Région wallonne	40
Figure 22. Partenaires de collaboration proposés par toutes les plateformes de concertation.....	42
Figure 23. Comparaison des partenaires de collaboration proposés entre régions	42
Figure 24. Comparaison du rôle de responsable de projet au sein des plateformes de concertation.....	43
Figure 25. Comparaison du rôle de responsable de projet entre les régions	43



Figure 26. Comparaison des tâches décrites au sein des plateformes de concertation	45
Figure 27. Comparaison des tâches décrites par région	45
Figure 28. Satisfaction concernant le rôle des acteurs des plateformes (dessus: les résultats des évaluations intermédiaires; dessous: les résultats des évaluations finals).	52
Figure 29. Manière dont les acteurs locaux sont réunis (au-dessus: les résultats des évaluations intermédiaires; sous: les résultats des évaluations finals)	53
Figure 30. Exemples de mesures soutenant les prestataires de soins professionnels (gauche) et l'échange de connaissances et d'informations (droite) et ce avec une tendance similaire pour l'évaluation intermédiaire (dessus) et pour l'évaluation finale (dessous).....	58
Figure 31. Manière dont les plateformes de concertation tentent de mieux faire connaître l'aide (gauche) et de réduire le seuil d'accès à l'offre d'assistance (droite) et ce avec une tendance similaire pour l'évaluation intermédiaire (dessus) et pour l'évaluation finale (dessous).....	60
Figure 32. Partenaires impliqués permettant d'identifier les enfants à un jeune âge et ceci avec une tendance similaire pour l'évaluation intermédiaire (gauche) et l'évaluation finale (droite).....	62



Résumé

En 2014, la secrétaire d'État de l'époque, Maggie De Block¹, a lancé l'appel à projets pour l'octroi d'une subvention d'un an destinée à la création d'une plateforme de concertation locale pour la lutte de la pauvreté infantile. Cinquante-sept (57) plateformes de concertation (un échantillon représentatif de villes et communes belges, réparties proportionnellement en fonction de la taille et de la Région) ont été retenues. La mission de KPMG, qui comportait trois phases, consistait en une étude de ces plateformes visant à rassembler l'expertise des plateformes de concertation et à en assurer la durabilité.

Dans une première phase (chapitre 1), les plateformes de concertation sélectionnées ont été analysées, décrites et comparées entre elles sur la base des demandes de projet individuelles, l'accent portant sur l'organisation et la mise en œuvre des tâches et activités demandées dans l'appel à projets.

La deuxième phase (chapitre 2) portait sur l'identification de bonnes pratiques et l'établissement d'un guide. Il a à cet égard été fait appel à un auto-rapportage, par le biais: a) d'une évaluation intermédiaire réalisée au niveau des plateformes de concertation, ensuite complétée par les résultats de l'évaluation finale et b) d'un moment d'échange d'expériences pour les plateformes de concertation. Cet auto-rapportage a été combiné aux informations recueillies lors d'ateliers organisés avec les membres du comité d'accompagnement, d'un examen par les pairs européen et de la journée d'étude de « l'Association des villes et communes flamandes »(VVSG). Sept bonnes pratiques ont été extraites de ces informations. Elles ont principalement trait à une collaboration intégrée au niveau local d'une manière accessible et non stigmatisante capable de donner forme au niveau local à des principes universels. Un partage suffisant de connaissances et d'expertise, une publicité de l'offre d'assistance et une identification et une implication ponctuelles du groupe cible semblent également cruciaux. Quatre étapes contribuant à la création d'une plateforme de concertation ont également été identifiées, à savoir: 1) analyse, 2) élaboration d'une approche, 3) élaboration d'actions concrètes et 4) investissement dans l'avenir.

Dans une troisième phase (chapitre 3), il a été procédé à une évaluation finale. Une comparaison avec l'issue de l'évaluation intermédiaire met au jour des résultats très similaires et semble dès lors confirmer ce qui a déjà été établi. Pour terminer, des recommandations politiques ont été élaborées sur la base de tous les résultats antérieurs et d'un deuxième moment de concertation avec les plateformes de concertation. L'accent porte ici sur la promotion de la durabilité et l'ancrage d'initiatives, ce qui est étroitement lié à la nécessité de financements à long terme ; l'offre d'un soutien organisationnel et sur le plan du contenu de la part des pouvoirs publics (par ex. méthodes, conseils organisationnels, partage accru des connaissances et de l'expertise, établissement de procédures concernant le secret professionnel, continuer de proposer des moments de réseautage) ; intégration accrue d'initiatives, projets et application de ce qui existe déjà ; construction d'un lien plus solide entre les plateformes de concertation et les niveaux politiques (locaux) ; la facilitation d'un suivi systématique.

Cette étude se base principalement sur les expériences de professionnels actifs au sein des plateformes de concertation et ne contient aucune étude de littérature scientifique.

¹ Maggie De Block, Ministre de la Santé, avant Secrétaire d'Etat à l'Asile, à l'Immigration et à l'Intégration sociale



0 Introduction

0.1 Contexte

De plus en plus d'enfants naissent dans la pauvreté et n'ont dès leurs premiers jours aucune chance d'échapper à leur situation de pauvreté. En Belgique, les enfants ont, en comparaison avec le reste de la population belge, un risque accru de pauvreté. En 2014² le risque de pauvreté chez les enfants âgés entre 0 et 17 ans était de 18,8%, tandis que ce chiffre était de 15,5% pour l'ensemble de la population belge. En Belgique, en comparaison avec le reste de l'Europe, le risque de pauvreté est même sensiblement supérieur chez les jeunes enfants (0 - 5 ans).

La pauvreté infantile revêt un caractère multidimensionnel. La coordination et la communication entre les différents acteurs clés sont dès lors cruciales. Tant le second plan fédéral de lutte contre la pauvreté que le premier plan national de lutte contre la pauvreté infantile identifient les CPAS comme des acteurs clés pouvant jouer un rôle préventif et proactif pour repérer la pauvreté cachée. Les CPAS peuvent jouer un rôle de premier plan dans la détection et la lutte contre la pauvreté infantile.

Pour aider les CPAS et associations locales à y parvenir, la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté a libéré un budget de 2 millions d'euros. Elle a lancé le 25 novembre 2013 un appel à projets dans le cadre duquel CPAS et associations locales ont été invitées à créer une plateforme de concertation. L'objectif est de se concerter avec les acteurs locaux, les sensibiliser, détecter des situations problématiques dans la commune et mettre en place une aide concrète pour les enfants, en adhésion avec la politique existante et la dynamique actuelle au sein de la commune ou de la ville.

Cinquante-sept (57) plateformes de concertation (un échantillon représentatif de villes et communes belges, réparties proportionnellement en fonction de la taille et de la Région) ont été retenues. Le 1 mai 2014 ils ont reçu une subvention pour un an et font l'objet de la présente étude.

La mission revêt la forme d'une étude visant à rassembler l'expertise des plateformes de concertation et à en assurer la durabilité. Voici l'objectif de cette étude : décrire et analyser les plateformes de concertation, élaborer des indicateurs d'efficacité, déterminer des bonnes pratiques, créer un manuel ou un guide pour déceler et élaborer une politique proactive de lutte contre la pauvreté infantile et formuler des recommandations politiques au fédéral.

0.2 Méthodologie suivie

KPMG Advisory a, dans le cadre de cette mission, suivi une méthodologie par étapes composée de trois phases : description et analyse des plateformes de concertation, élaboration de bonnes pratiques et d'un guide et formulation de recommandations politiques au fédéral.

- Avant le lancement de la première phase, une réunion de mise en route a été organisée afin d'établir les objectifs, la portée, l'approche et le planning.
- Dans la première phase, toutes les plateformes de concertation ont systématiquement été décrites et analysées.
 - o Les demandes de projet retenues ont été examinées sur la base des informations pertinentes, des tâches et des objectifs formulés dans l'appel à projets et conformément à la description de cette mission. Nous avons pu en extraire une

² Source : <http://barometer.mi-is.be/fr/infopage/arop-moins-de-18-ans>



- matrice d'informations comportant a) des informations concernant la mesure dans laquelle il est satisfait aux conditions de base ; b) des informations concernant l'organisation et c) des informations concernant le fonctionnement, c'est-à-dire les besoins locaux et les tâches et activités inhérentes prévues.
- La matrice d'informations a servi de base à la description et à l'analyse inhérente. Elle a été réalisée par région, et par cluster de villes et communes. Lors de la réunion de mise en route, il a été convenu que le regroupement en clusters s'effectuerait à l'aide du système utilisé pour l'attribution du montant de la subvention, à savoir le nombre d'habitants (grandes villes: > 130 000 habitants/villes & communes: 30 000 - 130 000 habitants/petites communes: < 30 000 habitants). Lors de la description et de l'analyse, nous avons d'une part identifié plusieurs tendances communes et avons d'autre part abordé les applications locales de certaines tâches et activités. Pour une description détaillée, veuillez consulter les annexes (Annexes B et C).
 - Ensuite, nous avons élaboré les indicateurs d'efficacité permettant une comparaison des plateformes de concertation.
 - Dans le cadre de l'étude, il a également été demandé d'organiser deux moments d'échange lors desquels les plateformes de concertation peuvent échanger des expériences, mais aussi rester au courant des résultats (intermédiaires). Le premier moment d'échange a eu lieu le 14 octobre 2014.
 - En novembre 2014, une évaluation intermédiaire a été menée (enquête en ligne), qui à la fois donne un aperçu de l'avancement du projet et également des bonnes pratiques possibles.
- Dans la deuxième phase, deux ateliers ont été organisés avec les membres du comité d'accompagnement. Sur la base des données obtenues lors du premier moment d'échange, un brainstorming a été organisé lors du premier atelier concernant d'éventuelles bonnes pratiques. Lors du deuxième atelier, elles ont été affinées et un guide a été proposé. Au final, sept bonnes pratiques et un guide à appliquer dans la pratique en ont été extraits, à chaque fois complétés d'exemples et points d'attention.
 - Dans la troisième phase, des recommandations politiques ont été formulées, et ce sur la base des résultats des phases 1 et 2. Un deuxième moment d'échange a également été organisé (le 10 juin 2015) en présence de toutes les plateformes de concertation sélectionnées de "Les enfants d'abord". À cette occasion, les résultats intermédiaires de la phase 2 ont été brièvement présentés, et il a été procédé à un nouveau partage d'expériences et d'expertise entre collègues et des idées concernant le bon fonctionnement d'une plateforme et des recommandations politiques ont été formulées. En outre, il a été procédé à une évaluation finale (à nouveau sous la forme d'une enquête, comme dans le cas de l'évaluation intermédiaire). Les résultats du deuxième moment d'échange et de l'évaluation finale ont été consolidés dans le rapport final.

Remarque :

- Il convient de noter que la description et l'analyse effectuées dans la phase I reposent sur des informations décrites par les plateformes de concertation dans la demande de projet. KPMG Advisory ne disposait alors d'aucune donnée concernant la mesure dans laquelle les activités prévues s'étaient déroulées avec succès. Une certaine prudence reste donc de mise lors de l'analyse et de la comparaison des plateformes de concertation dans la phase I. La situation a gagné en clarté dans les phases ultérieures, dont les moments d'échange et évaluations.



I Phase I: description et analyse

Ce chapitre est consacré à la description et à l'analyse des plateformes de concertation par région et cluster de villes (conformément au système qui a été utilisé pour définir le montant de la subvention).

Conformément à la description de la mission, nous allons, dans les présentes description et analyse, tout d'abord aborder les besoins locaux. Ensuite, nous procéderons à une comparaison des plateformes de concertation sur la base de 3 composants ou critères. Elle nous permettra, d'une part, de décrire l'organisation et le fonctionnement des plateformes de concertation et, d'autre part, d'analyser la mesure dans laquelle les plateformes de concertation répondent aux objectifs fixés dans l'appel à projets (détection proactive et prévention de la pauvreté infantile, sensibilisation des partenaires locaux, encourager la collaboration, encourager le soutien et les projets au niveau local, viser une politique durable et rechercher une adhésion à la politique existante). Voici les trois critères :

1) Comment a-t-il été satisfait aux conditions de base (intégration locale et groupe cible, collaborations locales)? Il s'agissait de deux conditions essentielles à l'obtention de la subvention. En outre, la plateforme de concertation devait viser une adhésion aux dynamiques locales (existantes).

2) Quelle forme revêt l'organisation? Ce point permet de mieux comprendre le fonctionnement des plateformes de concertation, d'identifier les acteurs clés, si l'on se réunit effectivement et d'identifier la forme donnée au rôle de responsable du projet.

3) Quelle forme revêt le fonctionnement local? Quelles tâches et activités ont été prévues ? Ce point nous permet de mieux comprendre les services proposés par les plateformes de concertation et les tâches qu'elles assurent. Plusieurs tâches possibles avaient déjà été citées dans l'appel à projets, à savoir : sensibilisation sur la pauvreté et informations concernant les canaux d'aide existants ; soutien des enseignants, des prestataires de soins, etc. (par ex. méthodes pour assurer l'échange d'informations, présence physique d'autres personnes comme des travailleurs sociaux) et, pour terminer, offrir une aide concrète, tant au niveau individuel que collectif (par ex. mettre en place des mesures pour promouvoir la participation et l'activation sociale, interventions financières, assistance d'urgence). En outre, l'appel à projets a souligné l'importance de la durabilité de la plateforme de concertation, même sans l'avoir qualifiée d'objectif explicite. Ce point a dès lors été repris dans la description du fonctionnement des plateformes de concertation. Sur la base de ces informations, il a été choisi de décrire à chaque fois le fonctionnement selon cinq tâches:

1. Echange d'informations concernant des clients & signalement de la pauvreté infantile
2. Sensibilisation et diffusion d'informations aux prestataires de soins concernant la pauvreté infantile
3. Soutien, sensibilisation et fourniture d'informations globaux au groupe cible
4. Soutien concret et assistance d'urgence auprès des enfants et parents
5. Facilitation d'une politique durable concernant la pauvreté infantile

La description est présentée de manière schématique. Vous trouverez de plus amples détails concernant le contenu et la mise en œuvre locale dans la matrice d'informations originale reprise dans l'annexe B et C.



1.1 Région flamande - grandes villes (n = 2)

1.1.1 Besoins locaux

Les deux grandes villes flamandes participantes sont Anvers et Gand. Les deux villes décrivent la nécessité d'optimiser et d'accroître l'efficacité des collaborations existantes, ainsi que de rassembler et consolider l'expertise au sein des réseaux existants.

1.1.2 Conditions de base

Le tableau suivant (Tableau I) décrit la manière dont il est donné forme à l'intégration locale et le groupe cible visé. Une description du type de partenaires de collaboration proposés est également donnée.

		CPAS Anvers	CPAS Gand
Conditions de base	Intégration locale	rassembler des partenaires et optimiser la collaboration par le biais de projets existants (par ex. factures scolaires impayées, concertation d'experts dans différentes écoles) et constitution de plateformes de concertation locales de plus petite envergure	rassembler et consolider l'expertise au sein des réseaux existants et les dynamiques actuelles, en procédant à une adhésion explicite à la politique structurelle de la ville. L'objectif consiste en la liaison entre les initiatives et organes de concertation existants, la dissémination et l'ancrage durable d'expertises existantes et nouvelles.
	Groupe cible	0-12 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans

Tableau I. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les grandes villes flamandes

Les plateformes de concertation énumèrent les différents partenaires avec lesquels des collaborations sont planifiées. De manière globale, elles peuvent être subdivisées en sept catégories, à savoir :

- Partenaires dans l'accueil des enfants ou le soutien éducatif (CKG, LOK, Maison des Enfants, Kind en Gezin...)³
- Formes de concertation pour l'enseignement et établissements d'enseignement (écoles, LOP, LOOO, CLB...)⁴
- Services de proximité/associations/initiatives locaux
- Associations de lutte contre la pauvreté (TAO Armoede, travail de rue, animation sociale, etc.)⁵
- Organismes d'aide généraux (CAW/JAC, associations flamandes de promotion du bien-être, CGG, Ligue des familles, centres d'accueil...)⁶
- Services de la ville ou de la commune (conseil éducation, conseil de la jeunesse, conseil sportif, service Bien-être & Prévention, etc.)
- Autres (police, médecins généralistes, hôpitaux et centres médicaux, universités)

³ CKG: Centra voor Kinderzorg en Gezinsondersteuning; LOK: Lokaal Overleg Kinderopvang

⁴ LOP: Lokaal Overlegplatform; LOOO: Lokaal Overleg Opvoedingsondersteuning; CLB: Centrum voor Leerlingenbegeleiding

⁵ TAO Armoede: Teams voor Advies en Ondersteuning in armoede en sociale uitsluiting;

⁶ CAW: Centrum Algemeen Welzijnswerk; JAC: Jongeren Advies Centrum; CGG: Centrum Geestelijke Gezondheidszorg



On constate que les deux villes vont collaborer avec des initiatives dans le domaine de l'accueil des enfants et du soutien éducatif, ainsi qu'avec des établissements d'enseignement. Anvers collabore également avec la Maison de l'Enfant (Maison des Enfants). Gand songe également à des initiatives locales (par ex. asbl Beweging van Mensen met een Laag Inkomen en Kinderen (BMLIK)) et d'autres services comme l'Université de Gand, faculté d'agologie sociale.

Conclusion : On peut en conclure que les deux grandes villes souhaitent optimiser les réseaux existants en ce qui concerne l'intégration locale. Une multitude d'initiatives locales existent déjà, mais la collaboration mutuelle et l'harmonisation peuvent être améliorées. Les deux villes songent à des partenaires de collaboration concrets.

Les deux villes s'adressent au groupe cible demandé (les enfants âgés entre 0 et 12 ans), mais seule la ville de Gand explique de manière explicite accorder de l'attention aux plus jeunes enfants (entre 0 et 5 ans).

1.1.3 Organisation

Le tableau suivant donne un aperçu de l'organisation, et tout particulièrement du recrutement/de la libération de personnel pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme, ou indique s'il est fait appel à un expert du vécu ou si une concertation est organisée.

		CPAS Anvers	CPAS Gand
Organisation	Recrutement/libération d'un membre du personnel (à temps	✓	✓
	Implication d'un expert du vécu		✓
Concertation	Fréquence de la concertation	≥ 5x/an	ns*

*ns = non spécifié

Tableau 2. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation dans les grandes villes flamandes

Il a également été demandé aux plateformes de concertation d'expliquer la manière dont elles envisageaient de donner forme à leur rôle de responsable de projet. Différentes réponses ont été apportées. Pour mieux les comprendre, le rôle de responsable de projet a été subdivisé en quatre catégories. Pour plus de détails sur ce sujet, veuillez consulter l'Annexe B.

- 1) Coordination générale:
 - a. Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)
 - b. Point de contact central, point de signalement, personne de référence
 - c. Superviseur, rôle moteur, dirigeant
 - d. Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)
- 2) Contrôler les objectifs, les faciliter et en assurer le reporting:
 - a. Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration
 - b. Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés
 - c. Reporting et/ou lien avec la politique établir ou maintenir
 - d. Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs
 - e. Obtenir des nouveaux subsides
- 3) Aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches
 - a. Faciliter l'échange d'informations et la concertation client
 - b. Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés
 - c. Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)
 - d. Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate



- e. Mise à disposition de l'expertise propre
- 4) Administration & logistique
 - a. Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)
 - b. Soutien (logistique)

Sur la base de cette répartition, il apparaît qu'aussi bien Anvers que Gand endossent trois des quatre facettes du rôle : coordination générale, contrôle des objectifs et aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches. Il n'est pas explicitement fait référence à une aide administrative et logistique.

Conclusion: Les deux plateformes prévoient l'engagement et/ou la libération de personnel. Cette approche peut contribuer à une coordination efficace de la plateforme de concertation et dès lors à la détection proactive et à la prévention de la pauvreté infantile. On peut en effet déduire des informations extraites des demandes de projet qu'un manque de temps, de moyens, de coordination et d'expertise peut être l'une des causes du morcellement des initiatives et collaborations.

On constate que la plupart des plateformes de concertation, dont la ville d'Anvers, font appel à un coordinateur de projet soutenu par le CPAS. Gand fait par contre appel à un comité de pilotage composé de groupes de travail. Il se peut qu'une structure de ce type, et tout particulièrement dans le cas d'une grande ville, constitue d'une part un outil de coordination central tout en permettant d'autre part de remédier aux besoins locaux. En outre, l'implication d'un expert du vécu (comme l'explique Gand) peut contribuer à l'organisation des actions les plus adéquates à l'intention du groupe cible. Il peut également soutenir les prestataires de soins locaux.

L'organisation d'une concertation régulière peut également contribuer à favoriser le contact entre les différents partenaires et l'échange d'expériences et d'informations. Elle peut dès lors contribuer au bon fonctionnement de la plateforme et à la promotion de la collaboration. Gand ne fait état d'aucune fréquence de concertation claire, une incertitude plane donc sur la fréquence de rencontre des groupes de travail avec le comité de pilotage.

Dans leur rôle de responsable de projet, les grandes villes semblent surtout tendre vers des rôles globaux, la vision d'ensemble étant assurée par un acteur essentiel veillant à ce que la collaboration se déroule en toute fluidité, contrôlant les objectifs, diffusant des informations et assurant que des actions collectives et individuelles soient possibles.

1.1.4 **Fonctionnement: tâches/activités prévues**

Comme indiqué ci-avant, nous allons à chaque fois décrire et analyser cinq tâches. Nous esquissons ici surtout quelques tendances générales. Pour davantage de détails sur le plan du contenu, veuillez consulter l'Annexe C.

Conclusion : On constate que toutes les tâches ne sont pas toujours prévues (de manière explicite). Anvers prévoit des discussions de cas entre collaborateurs, mais Gand n'indique pas clairement la forme que revêtira l'échange d'informations (**tâche 1**). Cependant, l'appel à projets mentionnait que l'échange efficace d'informations pouvait constituer un élément important dans la détection proactive et la prévention de la pauvreté infantile.



Les deux villes prévoient cependant le soutien des prestataires de soins professionnels (**tâche 2**), par le biais par ex. de l'établissement d'une méthode permettant de faire face à la pauvreté infantile et de formations.

En ce qui concerne la **tâche 3**, on constate que Gand se concentre sur la sensibilisation des parents, alors qu'Anvers ne spécifie pas ce qu'elle entreprend afin d'améliorer la sensibilisation et l'information du groupe cible. En ce qui concerne la **tâche 4**, on constate qu'Anvers semble mettre en général davantage l'accent sur des études socio-financières des familles présentant des factures scolaires impayées et leur encadrement. Anvers répond dès lors à l'objectif de soutien de projets et besoins locaux. La ville souhaite également miser de manière explicite sur la détection précoce et la prévention (par ex. auprès des femmes enceintes) au travers de collaborations avec des partenaires pertinents. Dans le cas de Gand, un manque de clarté entoure la forme donnée au soutien concret. Pour terminer, on constate que les deux grandes villes tendent vers la durabilité de la plateforme en intégrant immédiatement les résultats en fonctionnement, en établissant des rapports et élaborant activement des propositions politiques (**tâche 5**).

I.2 Région flamande - villes/communes (n = 10)

1.2.1 Besoins locaux

Les villes et communes flamandes participantes sont: Malines, Beveren, Beringen, Lierre, Dilbeek, Saint-Nicolas, Courtrai, Grimbergen, Heusden-Zolder et Waregem. Elles décrivent notamment les besoins suivants:

- davantage de promotion de la collaboration intégrale, une approche plus structurelle et une réduction du morcellement;
- faire plus avec moins de moyens;
- poursuivre, initier ou étendre la collaboration entre les écoles et le bien-être;
- application des canaux d'aide existants;
- soutien sur le plan du contenu, connaissances;
- manières d'atteindre des familles/enfants que l'on n'atteint actuellement pas;
- objectifs plus clairs ou utilisation plus ciblée des moyens;
- engagement préventif;
- participation du groupe cible proprement dit.

1.2.2 Conditions de base

Le tableau suivant (Tableau 3) offre un aperçu du mode d'intégration local et du groupe cible visé.



		CPAS SH-Mechelen	CPAS Beveren	CPAS Beringen	CPAS Lier	CPAS Dilbeek
Conditions de base	Intégration locale	harmonisation accrue et efficace avec « Sociaal huis » et le réseau Sociaal huis	utilisation accrue de partenariats existants	conclusion de conventions avec des partenaires locaux, réponse aux priorités locales apparues dans le cadre d'autres initiatives	consolidation des passerelles et développement d'initiatives existantes (Huis van het Kind, Peuterspeelpunt)	structure de concertation générale avec groupes de pilotage et groupes de travail, complémentarité avec VONK, avec participation des personnes en situation de pauvreté (experts du vécu), en adhésion au décret relatif à l'aide intégrale à la jeunesse.
	Groupe cible	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	ns	ns	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans
		CPAS Saint-Nicolas	CPAS Courtrai	CPAS Grimbergen	CPAS Heusden-Zolder	CPAS Waregem
Conditions de base	Intégration locale	poursuite de la collaboration entre écoles et bien-être (animation des relations école-collectivité (schoolopbouwwerk), politique d'appui de l'enseignement de la ville) et extension aux écoles n'étant pas encore impliquées	Elaborer et harmoniser 3 évolutions : 1) décret relatif l'aide intégrale à la jeunesse 2) décret portant organisation du soutien préventif aux familles 3) travail d'assistance aux familles incluant parents et enfants ; et ce par le biais d'une approche intégrale, plus active, plus efficace ; ce projet a pour but d'identifier les lignes de communication entre les différents services et organisations et de consolider une collaboration durable entre les acteurs de la ville de Courtrai	adhésion maximale recherchée et rendue possible grâce à la coordination du CPAS	adhésion à la concertation mensuelle existante des travailleurs sociaux de Heusden-Zolder, équipe des jeunes ; atteindre des acteurs supplémentaires à partir d'une structure de concertation existante (écoles, accueil des enfants, travail de quartier, etc.), permettre une meilleure harmonisation avec les réseaux existants et réaliser une offre d'assistance supplémentaire à l'intention des services et familles	le plan de politique sociale local 2014-2019 a pour but de travailler de manière plus ciblée sur la pauvreté (infantile) à plusieurs niveaux ; accroître la collaboration et l'harmonisation
	Groupe cible	ns	0-12 ans	0-12 ans	0-12 ans	0-12 ans

*ns = non spécifié

Tableau 3. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les villes/communes flamandes

Le graphique suivant (Figure I) est une représentation schématique des partenaires avec lesquels les villes et communes flamandes souhaitent collaborer.

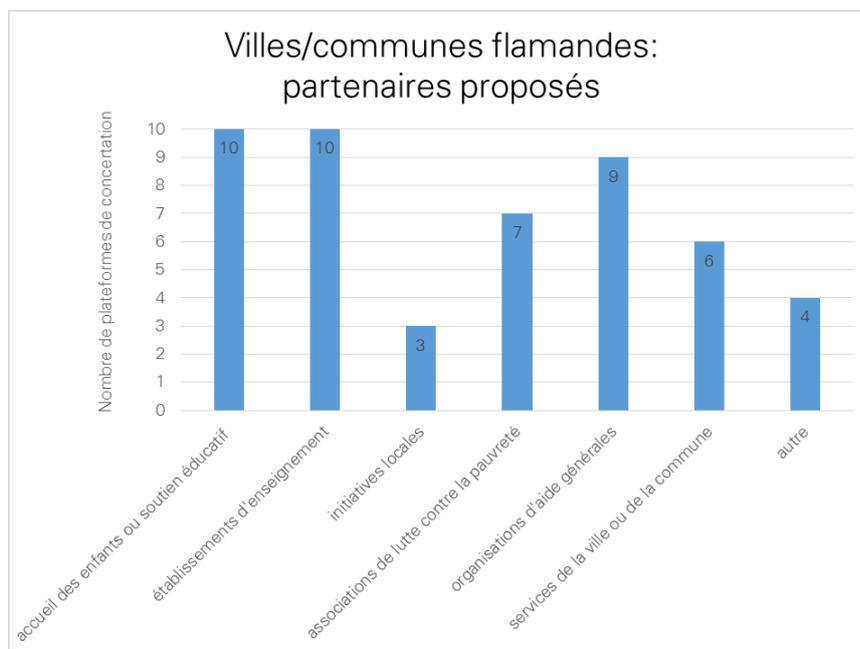


Figure I. Aperçu des partenaires communs dans les villes/communes flamandes



Conclusion : Tout comme dans le cas des grandes villes, cette description met en avant l'existence de très nombreuses initiatives locales (VONK, Sociaal Huis, Maison des Enfants, décret relatif à l'aide intégrale à la jeunesse, politique d'encadrement de l'enseignement, fonctionnement de la promotion scolaire, structures de concertation locales)⁷. La plupart des plateformes de concertation indiquent avant tout tenter de donner forme à l'intégration locale en recherchant une adhésion spécifique, poursuivant la collaboration existante ou l'étendant.

La majorité s'adresse au groupe cible demandé (les enfants âgés entre 0 et 12 ans), et deux plateformes de concertation vont accorder de manière explicite de l'attention aux plus jeunes enfants (entre 0 et 5 ans). En outre, deux plateformes de concertation consacrent une attention particulière aux éléments suivants : tous les membres de la famille, les enfants de l'enseignement maternel et primaire, les enfants âgés entre 0 et 3 ans, les familles issues de quartiers sensibles, les enfants fréquentant des écoles de concentration (Courtrai). Elles mettent également l'accent sur certaines entités communales en raison du niveau spécifique élevé de la pauvreté infantile (entité communale de Berkenbos à Heusden-Zolder). En présence de certains sous-groupes, il peut dès lors s'avérer judicieux, lors de la création d'une plateforme de concertation, d'en tenir compte de manière explicite.

Toutes les plateformes de concertation indiquent vouloir collaborer avec des partenaires dans l'accueil des enfants ou le soutien éducatif, ainsi qu'avec des écoles et formes de concertation pour l'enseignement. Ils s'avèrent les partenaires adéquats pour une intervention à un très jeune âge. Il convient de noter que seule une minorité fera appel à des services de proximité ou initiatives locales. Il convient à nouveau de noter que des groupes d'attention locaux y sont parfois liés, comme la Turkse Unie à Beringen. Cependant, une majorité admet viser une collaboration avec des associations de lutte contre la pauvreté. En outre, on assiste également à une collaboration avec d'autres partenaires, comme les services de police (Beveren, Courtrai), les médecins généralistes (Courtrai, Heusden-Zolder), le service maternité (Heusden-Zolder) et la Thomas More hogeschool (Lierre).

1.2.3 **Organisation**

Le tableau suivant (Tableau 4) et la Figure 2 permettent de mieux comprendre le recrutement/la libération éventuel d'un membre du personnel, l'implication d'un expert du vécu, la structure organisationnelle et la fréquence de la concertation. Ils offrent également un aperçu de la manière dont le rôle en tant que responsable du projet est concrétisé. Pour de plus amples détails, veuillez consulter l'Annexe B.

⁷ VONK: Vrijblijvend OndersteuningsNetwerk voor Ouders



		CPAS SH-Mechelen	CPAS Beveren	CPAS Beringen	CPAS Lier	CPAS Dilbeek	CPAS Saint-Nicolas	CPAS Courtrai	CPAS Grimbergen	CPAS Heusden-Zolder	CPAS Waregem
Organisation	Recrutement/libération d'un membre du personnel (à temps plein/à temps partiel)	✓	✓	ns	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Implication d'un expert du vécu		✓			✓	✓		✓	✓	
Concertation	Fréquence de la concertation	ns*	ns	ns	bimestrielle	> 5x/an	ad hoc	toutes les 6 semaines	ns	> 5x/an	mensuelle

*ns = non spécifié

Tableau 4. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation des villes/communes flamandes

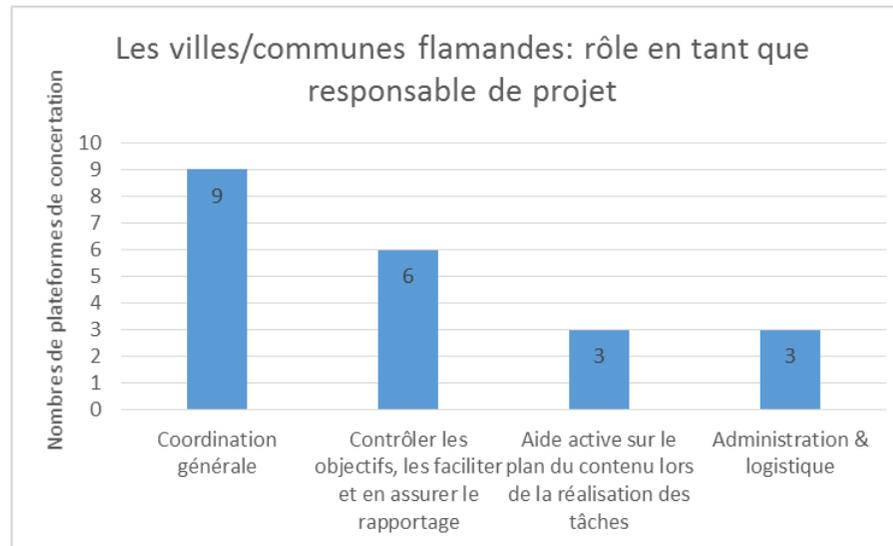


Figure 2. Aperçu de la manière dont les CPAS/asbl dans les villes/communes flamandes endossent leur rôle de responsable de projet



Conclusion : En ce qui concerne l'organisation, on constate que la majorité fait appel à un nouveau collaborateur. La moitié collaborera également avec un expert du vécu.

De plus, la majorité des plateformes fait exclusivement appel à un coordinateur de projet, alors que seules deux plateformes s'organisent sous la forme d'un comité de pilotage avec groupes de travail. Il s'agit ici des deuxième et cinquième plus grandes villes/communes. On peut (tout comme dans le cas de la grande ville de Gand) y voir une manière de procéder à une coordination centrale dans une ville d'un peu plus grande taille tout en tenant compte des besoins locaux. Ces mesures semblent bénéfiques à un échange fluide d'informations et à la coordination.

Bien que la collaboration puisse être promue au travers de l'organisation de la concertation, seule la moitié des plateformes de concertation fait explicitement mention de la fréquence de réunion. Les autres plateformes organisent éventuellement également des concertations, mais n'ont pas encore spécifié leur fréquence.

Les plateformes de concertation donnent forme à leur rôle de responsable de projet de différentes façons; certaines s'engagent pour plusieurs responsabilités, alors qu'elles demeurent plus limitées pour d'autres. La majorité des plateformes s'engage il est vrai dans une coordination, une harmonisation et une organisation générales (c'est-à-dire le rôle de régie). Seule une plateforme de concertation mentionne de manière explicite que l'objectif est de se poser d'une manière telle à devenir superflue à terme. Actuellement, l'élaboration d'une plateforme de concertation durable semble un point d'attention notable.

1.2.4 **Fonctionnement: tâches/activités prévues**

Vous trouverez ici une description des tendances les plus marquantes concernant le fonctionnement des villes et communes (voir également Figure 3). Pour une explication plus détaillée du contenu, veuillez consulter l'Annexe C.

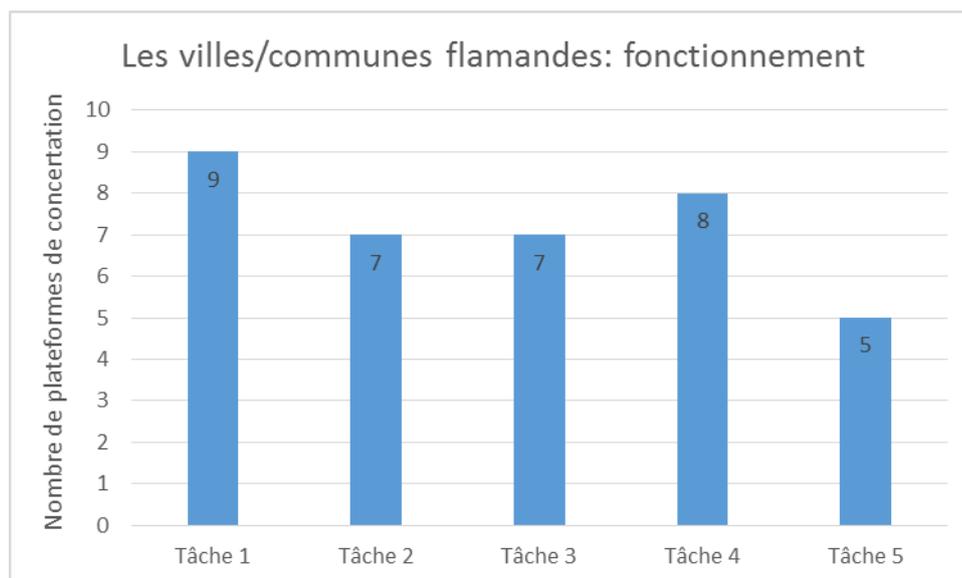


Figure 3. Aperçu des tâches décrites par les villes/communes flamandes



Conclusion : Toutes les plateformes de concertation ne donnent pas concrètement forme à chaque tâche, mais le graphique ci-dessus indique que la tâche 1-4 est cependant prévue par la majorité des plateformes de concertation. Sur le plan du contenu, en ce qui concerne la **tâche 1** (échange d'informations et signalisation), il est d'une part question d'actions ayant trait à la notification et au suivi proactifs de la pauvreté infantile, comme la création d'un point de signalement. Idéalement, elles sont également liées de manière explicite à une fonction d'orientation. En outre, certaines plateformes prévoient également des directives portant sur des mesures de suivi une fois la pauvreté infantile signalée, ainsi que l'établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile. D'autre part, on distingue également des actions ayant avant tout pour but de faciliter l'échange d'informations, comme la création d'un protocole de protection de la vie privée ou d'une méthodologie pour le cadre de travail. Les plateformes de concertation prévoient également la discussion des tendances générales et de cas individuels. Pour terminer, une discussion de cas est également organisée entre collaborateurs. Ces mesures semblent contribuer à un partage fluide d'informations et dès lors également à la détection proactive et la prévention de la pauvreté infantile.

En ce qui concerne la **tâche 2** (sensibilisation et diffusion d'informations aux prestataires de soins), on constate que la majorité des plateformes prévoient une formation pour ses prestataires de soins professionnels, éventuellement assurée par un expert du vécu. Une minorité opte également pour une méthode afin de permettre aux prestataires de soins de détecter, signaler (établissement d'un recueil de signaux ou d'une liste de vérification des signaux typiques pour les enfants en situation de pauvreté) et/ou encadrer les familles en situation de pauvreté (élaboration d'outils spécifiques ou établissent une carte sociale (quelle offre, pour qui ?) ou rédiger un plan d'action consacré aux enfants. En outre, une minorité de plateformes admet qu'elle va sensibiliser des professionnels (par ex. par le biais d'écoles et d'initiatives d'accueil des enfants, par le biais d'actions existantes) et les informer (par le biais de l'envoi d'une lettre d'information (électronique), de séances d'information, de campagnes d'information d'envergure (comme une page Internet contenant des informations pour parents et enfants sur la ville/commune en question). Il semble à chaque fois être question d'initiatives qui contribuent à sensibiliser et soutenir les partenaires locaux.

En ce qui concerne la **tâche 3** (soutien, sensibilisation et fourniture d'informations globaux au groupe cible), l'accent porte principalement sur la détection du seuil et l'analyse dans le but d'identifier les obstacles à l'accès à l'aide. Il y a également une volonté d'accroître la notoriété de l'offre d'assistance et d'en réduire le seuil d'accès (par ex. par le biais de tous les moyens de communication disponibles, en faisant appel à un collaborateur de projet jouant le rôle d'agent de liaison ou de personne de confiance). Pour la sensibilisation, on peut songer à : des actions dans les écoles (fardes de cours, production théâtrale, etc.) et des campagnes d'information, visant les parents, mais aussi la société au sens large du terme à l'aide de diverses actions ou campagnes. Il est également procédé à l'organisation de moments de rencontre pour enfants et parents (éventuellement avec l'aide d'experts, par ex. par le biais du *welzijnsschakel* (association flamande de promotion du bien-être) asbl (W)armkracht). Ces pratiques semblent également contribuer à atteindre de manière optimale le groupe cible et dès lors également à la détection proactive et la prévention de la pauvreté infantile.

La tâche 4 (soutien concret et assistance d'urgence auprès des enfants et parents) est citée par une majorité des plateformes de concertation, mais les informations actuelles ne nous permettent pas de donner une description plus concrète pour chacune d'elles. L'assistance concrète est décrite par certaines comme une intervention financière (Grimbergen) ou un encadrement et des formes de soutien non financières (par ex. une carte d'accès ou une prime pour activités de loisirs (Dilbeek), un fonds de participation scolaire et l'utilisation d'un



« kansenpas » au sein des écoles (Saint-Nicolas), la promotion de la participation des enfants de l'enseignement préscolaire (Grimbergen) et des projets de promotion de la lecture (Waregem)).

En ce qui concerne la **tâche 5** (élaborer une politique durable), on constate que seulement la moitié des plateformes de concertation la décrit de manière explicite. Elles décrivent surtout la poursuite d'un ancrage structurel/de la lutte contre la pauvreté et l'autopilotage (par ex. concernant l'harmonisation, l'intervision, la discussion de cas et le partage de connaissances). Il peut à cet égard être fait appel à la formulation de propositions de politiques, par le biais d'un reporting accru à l'intention de l'administration locale et d'activités d'auto-évaluation, comme l'enregistrement du nombre d'enseignants atteints, le nombre de réorientations et les encadrements initiés. De manière générale, les activités concrètes visant à atteindre l'ancrage culturel visé sont encore plutôt limitées.

De manière générale, force est de constater que les différentes plateformes de concertation mettent un accent propre en fonction des besoins et du contexte locaux. Dans ce contexte local, on constate que les plateformes de concertation mettent avant tout l'accent sur : l'empowerment, la réduction du seuil, une approche intégrale et persistante, l'établissement d'une relation de confiance (par ex. Heusden-Zolder décrit cela comme « une approche intégrale de clients mettant notamment l'accent sur des aspects financiers, la situation relative au logement, la formation, l'emploi, la participation socioculturelle, les relations, l'éducation et ce au travers d'une collaboration étroite avec différents partenaires »), une plateforme d'apprentissage (par ex. Beringen) et la création d'un engagement plus large au sein de la société (par ex. Lierre).

1.3 Région flamande – petites communes (n = 20)

1.3.1 Besoins locaux

Les vingt communes flamandes participantes sont: Bredene, Kinrooi, Wichelen, Geetbets, Grobbendonk, Renaix (asbl Kind en Preventie), Maaseik, Lochristi, Herent, Coxyde, Tiel, Merelbeke, Kortenaeken, Lummen, Hoogstraten, Boom, Blankenberge, Wavre-Sainte-Catherine, Wemmel, Herzele. Les besoins locaux sont étroitement liés à la manière dont est perçue l'évolution de l'intégration locale dans la commune (voir également section 1.3.2 Conditions de base). Voici des éléments récurrents:

- tendre vers une concertation sur le bien-être des jeunes de qualité dans laquelle la problématique et la solution sont abordées depuis différents angles et dimensions à l'aide d'une vision, d'une connaissance et d'une compréhension partagées de la pauvreté et une méthodologie partagée, l'élaboration structurelle d'une collaboration, une plus grande harmonisation, davantage de réorientations mutuelles, éventuellement un espace pour la coordination, une concertation structurelle et/ou plus intensive pour l'échange de connaissances et d'expertise.
- Collaboration avec des partenaires importants (disposant de connaissances et de l'expertise) comme des écoles, initiatives d'accueil d'enfants, extension d'initiatives existantes (c'est-à-dire extension et résultat final du « Lokaal Overleg OpvoedingsOndersteuning » existant, extension à d'autres partenaires).
- Être capable d'atteindre (tou(te)s) les familles/les enfants (par ex. meilleure publicité des moyens existants, réduire le seuil de l'accueil/de l'aide, réorientation plus fluide, davantage de sensibilisation, davantage de visites à domicile, encadrement plus intégral).
- Une politique plus large, une meilleure visibilité pour les décideurs politiques.



- Nécessité de davantage d'actions préventives/proactives, pouvoir proposer une solution fondamentale.
- Détection et signalisation de situations problématiques communales.
- Besoin d'initiatives concrètes (par ex. soutien financier pour la fête de la Saint-Nicolas, davantage de visites à domicile, encadrement intégral, CPAS comme point de contact central, création de conditions optimales à l'étude, promotion de la scolarisation et publicité de projets pertinents, utilisation pertinente du temps libre des enfants issus de familles défavorisées).

1.3.2 **Conditions de base**

Les schémas suivants (Tableau 5 et Figure 4) offrent un aperçu de la manière dont l'intégration locale est perçue, le groupe cible visé et les partenaires envisagés pour la collaboration.



		CPAS Bredene	CPAS Kinrooi	CPAS Wichelen	CPAS Geetbets	CPAS Grobbendonk
Conditions de base	Intégration locale	approche plus intégrée et complète	devenir la prolongation du Lokaal Overleg Opvoedings Ondersteuning (L.O.O.O.) existant et développer la concertation avec d'autres partenaires	d'avantage de concertation structurelle, moins de chaînons manquants, une plus grande variété de familles, une mission, une expertise et une méthode plus univoques. Plateforme en tant qu'organe-faïtier	accroître la visibilité pour la politique et réaliser des recommandations plus structurelles	développer la collaboration structurelle avec tous les partenaires locaux, consolider le volontariat existant
	Groupe cible	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	ns*	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	ns	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans
		asbl Kind en Preventie (Renaix)	CPAS Maaseik	CPAS Lochristi	CPAS Herent	CPAS Coxyde
Conditions de base	Intégration locale	travail davantage transsectoriel, nouer des liens solides avec d'autres secteurs comme le bien-être, les loisirs, la santé, etc.	développement d'un soutien éducatif préventif (L.O.O.O.), et ce dans le cadre de la collaboration entre le CPAS et la Huis van het Kind	extension de la POP (preventie-overlegplatform ou plateforme de prévention et de concertation, orientée avant tout sur la prévention en matière de drogues) à la pauvreté infantile et l'éducation	poursuivre le développement du Lokaal Overleg KinderOpvang (LOKO), impliquer des nouveaux partenaires (plateforme communale enseignement, KWB, service social du CPAS proprement dit, service de groupe déjà existant)	ancrage structurel de collaborations déjà existantes, développement de la politique relative au respect de la vie privée concernant l'échange d'informations, intégration dans la Lokaal Overlegplatform Onderwijs(LOP)
	Groupe cible	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans	0-12 ans	ns	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans
		CPAS Tielit	CPAS Merelbeke	CPAS Kortenaeken	CPAS Lummen	CPAS Hoogstraten
Conditions de base	Intégration locale	créer une dynamique de collaboration par le biais de la coordination et d'un rôle de point de contact endossé par le CPAS, développement du lien entre enseignement et bien-être	concertation et harmonisation, plateforme plutôt orientée actions dans laquelle d'autres partenaires sont abordés (différents de ceux ayant déjà participé à plusieurs reprises aux plateformes de concertation locales ou conseils consultatifs (rendus obligatoires par décret), voir également Huis van het Kind)	accroître la notoriété des possibilités d'aide existantes	adhésion à l'objectif flamand de lutte contre la pauvreté infantile continuer à promouvoir le transfert de connaissances et la détection de besoins communs	implication plus systématique des écoles et centres d'accueil des enfants, actions mieux délimitées, coordination plus large
	Groupe cible	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans	ns	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	ns
		CPAS Boom	CPAS Blankenberge	CPAS Sint-Katelijne-Waver	CPAS Wemmel	CPAS Herzele
Conditions de base	Intégration locale	extension de projets pour enfants de 0 à 3 ans (Boempetal, participation des tout-petits) aux enfants de 0 à 12 ans, exploitation des réseaux existants, l'école faisant office de porte d'accès	harmonisation de l'offre existante, d'une part avec les partenaires habituels, l'enseignement maternel, les aires de jeu et l'accueil extrascolaire, d'autre part avec l'extérieur (les personnes défavorisées, Wieders et le projet CAW Prometheus) en raison du manque de connaissances locales	les partenaires se réuniront pour la première fois ; adhésion parfaite aux objectifs de la commune, en l'espèce la détection précoce de la pauvreté infantile	être capable de mener une politique inclusive avec la commune, les écoles, les associations de jeunesse et les intermédiaires ; adhésion aux initiatives existantes	le plan pluriannuel 2014-2015 du CPAS accorde déjà une position centrale à la lutte contre la pauvreté infantile, le projet actuel peut en profiter
	Groupe cible	0-12 ans	accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans	0-12 ans

*ns = non spécifié

Tableau 5. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les petites communes flamandes

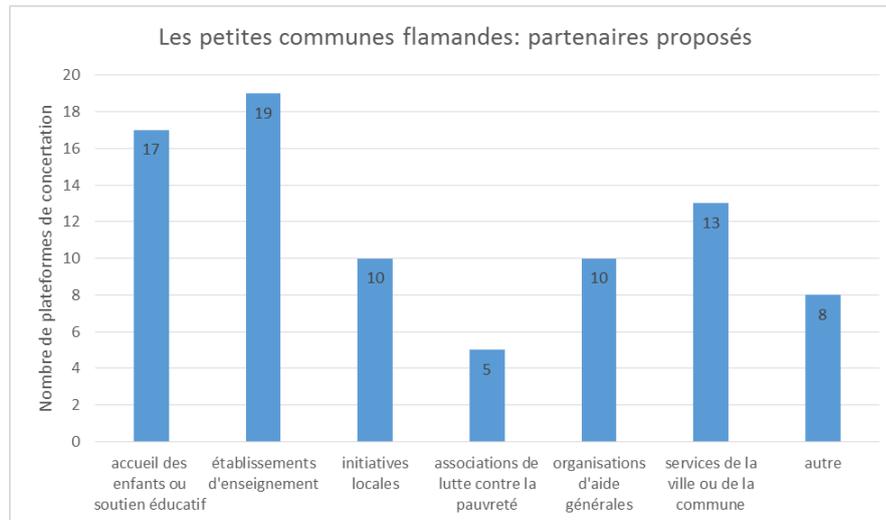


Figure 4. Aperçu des partenaires communs dans les petites communes flamandes

Conclusion: Tout comme dans le cas des villes et communes flamandes, nombre d'initiatives existent déjà au niveau local, mais de manière plutôt morcelée. Toutes les plateformes tendent dès lors vers une intégration locale plus poussée, qu'elles décrivent comme une approche plus inclusive, éventuellement caractérisée par une mission et une vision univoques, portée par l'expertise, la connaissance et une méthode ; une approche et un fonctionnement transsectoriels et multidisciplinaires ; une extension ou une consolidation des initiatives existantes et des partenaires de collaboration (par ex. plus grande implication des écoles et initiatives d'accueil d'enfants).

Quinze des vingt communes admettent viser le groupe cible demandé, et huit plateformes admettent explicitement également accorder une attention spécifique aux plus jeunes (0-5 ans) du groupe cible. Tout comme dans le cas des villes et communes, l'adhésion à la politique locale gagne en efficacité grâce à l'attention portée à certains sous-groupes locaux, comme : isolés, ménages à double revenu rencontrant des difficultés financières, familles dont les parents rencontrent des problèmes psychiques/d'éducation (Kinrooi), bébés et tout-petits (Grobbendonk). L'entourage des enfants est régulièrement intégré dans le groupe cible (par ex. parents, partenaires intermédiaires, enseignants).

Les partenaires de collaboration cités sont, de manière générale, similaires à la description donnée par les villes et communes. Une fois encore, il convient de souligner qu'une majorité va collaborer avec des initiatives d'accueil d'enfants, écoles et formes de concertation pour l'enseignement. La détection proactive et la prévention de la pauvreté infantile peuvent en tirer profit. La moitié va également collaborer avec des initiatives locales et des organisations d'aide générales et treize plateformes de concertation vont également impliquer des services communaux. Ces éléments suggèrent une intégration et une collaboration locales de qualité. L'appel à projets citait également les associations de lutte contre la pauvreté et services de proximité comme acteurs importants, vu qu'ils sont généralement parfaitement au courant de la situation locale, liée ou non avec le quartier. Ils connaissent les familles rencontrant des difficultés et mettent en place une aide directe, endossant dès lors également un rôle de médiation entre ces familles et les instances officielles. Ils disposent donc d'une considérable expertise concernant des situations problématiques spécifiques et la manière d'y remédier, expertise qu'ils peuvent partager avec les autres partenaires au sein de la plateforme de concertation. Cependant, on constate que seule une minorité des plateformes de concertation fait appel à des associations



de lutte contre la pauvreté et la moitié à des initiatives locales et services de proximité. Cette tendance semble, en moindre mesure cependant, également se dégager dans les villes et communes flamandes. Les « autres » partenaires de collaboration cités sont : les médecins généralistes (par ex. Bredene), les soins infirmiers à domicile (par ex. Thiscompagnie⁸ Lummen), Vincentiusbeweging (par ex. Maaseik), médecins et kinésithérapeutes (Herent), société de construction (Tielt).

1.3.3 **Organisation**

Les schémas suivants (Tableau 6 et Figure 5) offrent un aperçu plus détaillé des acteurs clés impliqués, de la structure de l'organisation, de la fréquence de la concertation et de la concrétisation du rôle de responsable du projet (pour de plus amples détails, veuillez consulter l'Annexe B).

⁸ Atelier 2 : Accroître la qualité de vie des familles avec enfants qui vivent dans la pauvreté (2015). Thiscompagnie, journée d'étude VVSG du 9 février 2015.



		CPAS Bredene	CPAS Kinrooi	CPAS Wichelen	CPAS Geetbets	CPAS Grobbendonk	asbl Kind en Preventie (Renaix)	CPAS Maaseik	CPAS Lochristi	CPAS Herent	CPAS Coxyde
Organisation	Recrutement/libération d'un membre du personnel (à temps plein/à temps partiel)	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Implication d'un expert du vécu										✓
Concertation	Fréquence de la concertation	ns*	< 5x/an	ns	ns	< 5x/an	> 5x/an	à définir lors de la première concertation	trimestrielle	ns	ns
		CPAS Tielt	CPAS Merelbeke	CPAS Kortenaeken	CPAS Lummen	CPAS Hoogstraten	CPAS Boom	CPAS Blankenberge	CPAS Sint-Katelijne-Waver	CPAS Wemmel	CPAS Herzele
Organisation	Recrutement/libération d'un membre du personnel (à temps plein/à temps partiel)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Implication d'un expert du vécu	✓	✓			✓		✓	✓	✓	
Concertation	Fréquence de la concertation	ns	(1 jour par collaboration en équipe)	< 5x/an	ns	> 5x/an	bimestrielle	ns	> 5x/an	< 5x/an	ns

*ns = non spécifié

Tableau 6. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation dans les petites communes flamandes

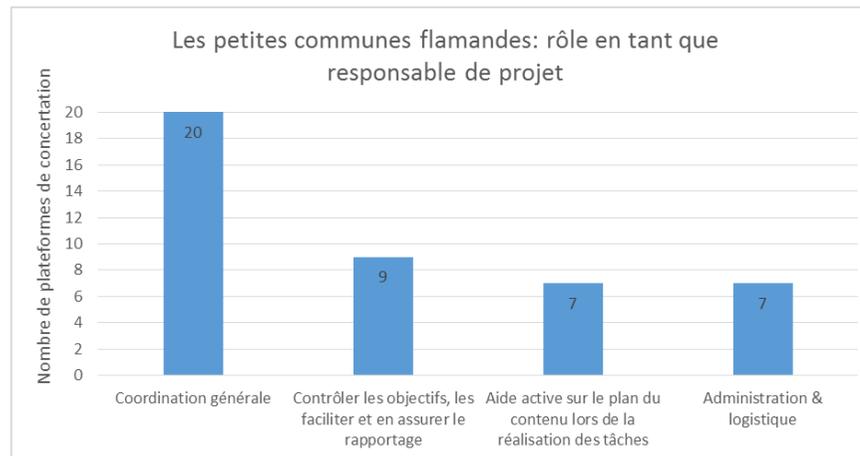


Figure 5. Aperçu de la manière dont les CPAS/asbl dans les petites communes flamandes endossent leur rôle de responsable de projet



Conclusion : À une exception près, toutes les plateformes vont recruter ou libérer un nouveau membre du personnel. Une minorité prévoit l'implication d'un expert du vécu, par ex. lors de l'établissement d'un guide pour la détection précoce et le signalement de situations à risque. De plus, toutes les plateformes de concertation semblent collaborer avec un coordinateur de projet éventuellement soutenu par le CPAS.

La fréquence de concertation présente de fortes disparités et neuf plateformes n'ont donné aucune information claire à ce propos. Les plateformes organisent éventuellement des concertations, mais n'ont pas encore fait mention de la fréquence.

Une fois encore, la majorité des plateformes de concertation indique que leur rôle de responsable de projet revêtira la forme d'une coordination générale. Ce point est en ligne avec le besoin régulièrement décrit d'une intégration et d'une harmonisation accrues. Neuf plateformes de concertation vont se charger du contrôle des objectifs et sept offrent un soutien sur le plan du contenu au projet. Sept plateformes de concertation vont également participer aux tâches administratives, en y incluant éventuellement la responsabilité financière ou budgétaire (par ex. prévoir un lieu de réunion, un espace administratif pour le coordinateur, suivi du contenu et des finances, secrétariat pour l'établissement de l'ordre du jour, recueil de données du groupe cible, organisation de réunions, gestion des procès-verbaux, établissement des procès-verbaux et convocations). C'est avant tout cette dernière description du rôle qui peut constituer un élément potentiellement notable pour le fonctionnement fluide de la plateforme de concertation.

1.3.4 **Fonctionnement: tâches/activités prévues**

Pour une explication plus détaillée du contenu, veuillez consulter l'Annexe C. Nous allons ici surtout évoquer quelques tendances.

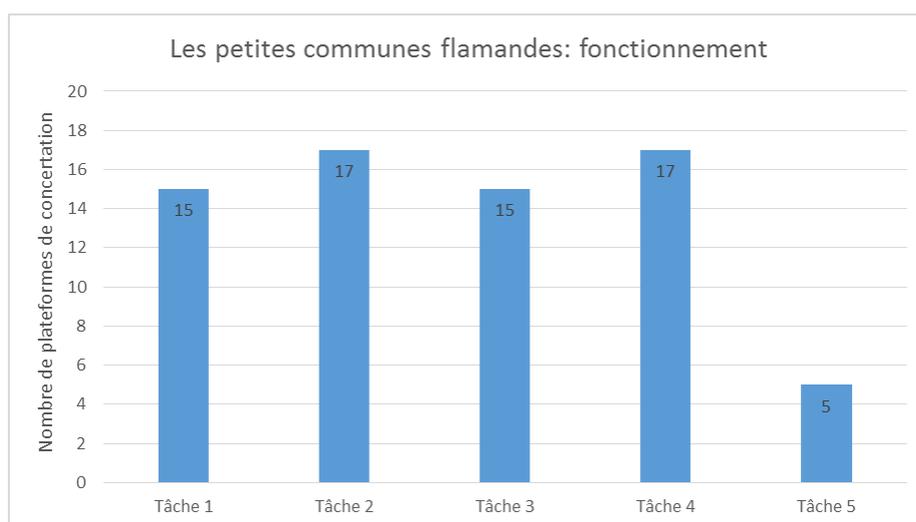


Figure 6. Aperçu des tâches décrites par les petites communes flamandes

Conclusion : Tout comme dans le cas des villes et communes, la Figure 6 illustre surtout un engagement notable pour la tâche 1-4. On constate également des activités relativement



similaires. Pour la **tâche 1**, on constate des activités concernant la notification, la réorientation et l'échange d'informations. Elles peuvent contribuer de façon notable à l'échange fluide d'informations et soutiennent dès lors également la détection proactive et la prévention de la pauvreté infantile.

Pour la **tâche 2** sont décrits quatre types d'activités pouvant contribuer à une sensibilisation efficace des prestataires de soins professionnels: 1) la diffusion d'informations; 2) l'établissement de directives concernant l'identification de la pauvreté infantile et sa gestion; 3) des formations pour prestataires de soins (par ex. par TAO Armoede, éventuellement extension des formations existantes, explication de l'offre d'assistance existante ; formation concernant la détection de signaux dans le comportement des enfants, éventuellement complétée de moments de mise en pratique sous la forme de jeux de rôle, formations concernant le secret professionnel); 4) en guise de nouveauté, citons la présence physique de travailleurs sociaux lors des contacts avec les parents ou d'autres événements (peut également s'agir de la présence d'un coordinateur de projet dans les écoles en guise de soutien des enseignants). Ces éléments peuvent par exemple s'avérer adéquats lorsqu'il n'est pas indiqué que l'enseignant ou le prestataire de soins en question aborde le thème de la pauvreté infantile.

En ce qui concerne la **tâche 3** (soutien, sensibilisation et fourniture d'informations globaux au groupe cible), environ sept actions différentes sont décrites. On constate surtout des actions générales pour la diffusion d'informations aux parents et enfants. Voici les actions devant faciliter l'accès à l'aide : formation pour les parents (fourniture d'informations aux familles qui attendent un enfant), l'organisation de visites à domicile, la détection et l'analyse du seuil d'accès à l'aide et de son approche, meilleure publicité de l'offre d'assistance et réduction du seuil d'accès (par ex. à l'aide d'un expert du vécu), l'organisation de moments de rencontre pour parents et enfants (comprendre comment les structures sociales maintiennent les inégalités). Ces mesures peuvent contribuer de manière notable à la prévention proactive de la pauvreté infantile. Cinq plateformes ne décrivent pas cette tâche de manière explicite dans la demande. Il est ardu d'en connaître la raison au vu des données actuelles.

La tâche 4 (soutien et aide concrets) est mise en œuvre de manières très différentes par les plateformes (par ex. actions préventives concrètes ; actions curatives ; établissement d'un plan par étapes afin que le client puisse prendre les choses en main ; soutien matériel et participation à un plan commun pour promouvoir la cohésion sociale ; actions visant la promotion de l'attitude face au travail ; soutien de projets locaux ; approcher les parents en cas de détection de signaux ; actions inspirées de thèmes spécifiques, etc.). En outre, sont également décrites des formes de soutien plus concrètes, comme des interventions financières (par ex. intervention dans l'achat de langes, dossier de soutien pour un allègement financier temporaire, intervention centre sportif, promotion de la participation des tout-petits, actions pour mères/pères/parents, etc.). De manière globale, on peut en conclure que différentes mesures sont proposées, mesures capables de soutenir ces projets locaux et de les promouvoir, et ce tant au niveau collectif qu'au niveau individuel.

En ce qui concerne la **tâche 5** (faciliter une politique durable), seule une minorité (5) des plateformes prévoit des activités ou mesures spécifiques, dont : l'autoévaluation (sous la forme d'évaluations quantitatives et qualitatives, évaluation à l'aide d'objectifs et évaluation finale), la réflexion concernant des propositions d'amélioration et mesures préventives, formulation de propositions politiques à communiquer à l'administration locale, la réalisation d'un ancrage structurel, l'établissement de rapports à l'intention des partenaires de collaboration. Ce type de mesures semble provisoirement faire défaut dans les autres plateformes de concertation.



Les plateformes des communes de petite envergure semblent en général mettre l'accent sur l'élaboration de solutions structurelles et durables (par ex. Grobbendonk : méthode axée sur les solutions à l'aide d'une méthodologie composée d'une mind map, de la méthode des trois P (Positive Parenting Programme) et d'une méthode de soutien éducatif, de l'empowerment (par ex. Tirlemont : « mettre l'accent sur les points forts du client »). D'autre part, il y a une volonté d'encore mieux adapter les actions individuelles à la personne ou à la famille (par ex. Maaseik). Le dialogue et l'interaction constante entre les partenaires locaux semblent cruciaux.

I.4 Région flamande – conclusions intermédiaires

Les besoins locaux semblent relativement similaires au sein de la Région flamande : il est déjà question d'une collaboration, mais c'est surtout une plus grande harmonisation qui s'avère nécessaire. Ce sont particulièrement les communes de petite envergure qui citent également la nécessité de pouvoir atteindre toutes les familles/les nouvelles familles, d'actions proactives et préventives, d'une politique plus large et plus visible et d'initiatives concrètes. L'intégration locale s'inscrit donc souvent dans ce cadre. En ce qui concerne le groupe cible, on constate, et ce tant au niveau des villes qu'au niveau des communes, que l'accent porte, le cas échéant, sur des sous-groupes spécifiques. Il est surtout proposé de collaborer avec des partenaires dans l'accueil des enfants et l'enseignement. Au niveau des villes, on constate qu'une majorité propose une collaboration avec des associations de lutte contre la pauvreté et une minorité avec des associations locales, alors que c'est précisément l'inverse au niveau communal.

La figure 7 représente une comparaison visuelle entre les grandes villes, villes/communes et petites communes flamandes au niveau des partenaires de collaboration.

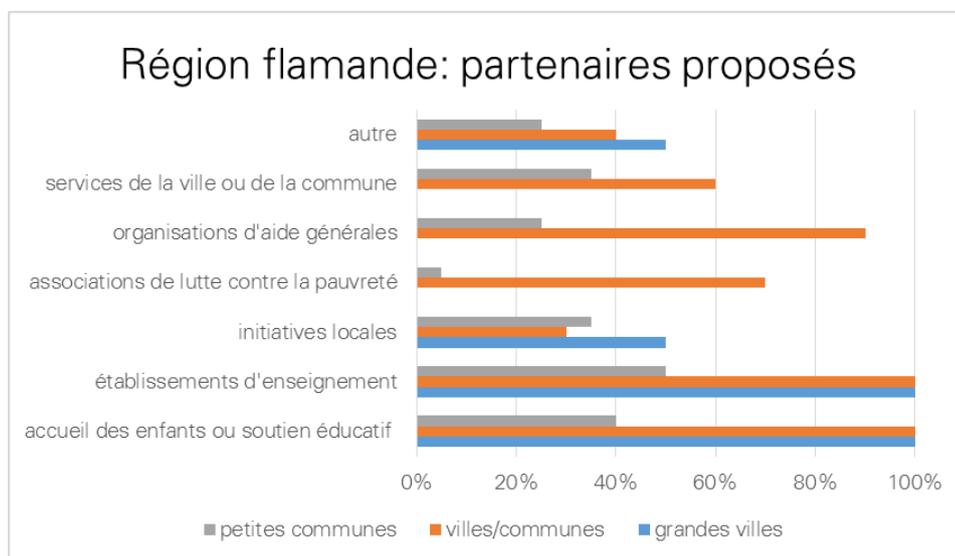


Figure 7. Aperçu des partenaires communs dans la Région flamande

En ce qui concerne l'organisation, on constate que globalement, c'est plutôt un rôle d'acteur global qui est endossé. Quelques grandes villes feront appel à des groupes de travail, mais la majorité va surtout opter pour un coordinateur de projet central. Dans près de la moitié des plateformes de concertation, il est fait référence à l'implication d'un expert du vécu, mais il n'est pas encore présent dans une majorité des plateformes de concertation.



La figure suivante (Figure 8) vous offre un aperçu du rôle de responsable de projet endossé par le CPAS dans chaque ville/commune. Il convient de noter que les trois clusters de villes se concentrent principalement sur la coordination générale. Les grandes villes attachent également de l'importance au reporting, au contrôle et à la facilitation des objectifs et à une aide active en termes de contenu lors de la réalisation des tâches.

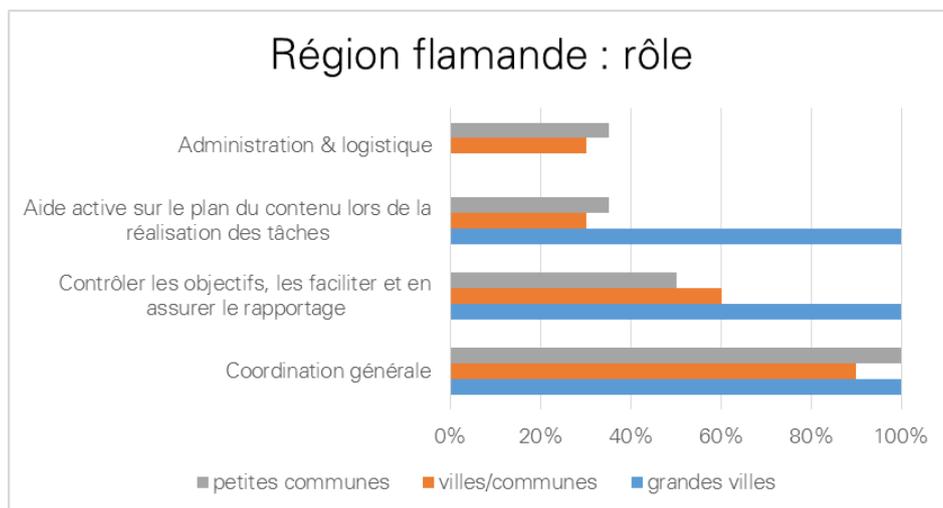


Figure 8. Aperçu du rôle de responsable de projet Région flamande

En termes de fonctionnement (voir Figure 9), on constate en général que l'accent porte surtout sur la tâche 1-4, ce qui signifie : échange d'informations, sensibilisation et information des prestataires de soins, soutien général du groupe cible, soutien concret et assistance d'urgence. En général, il est relativement peu fait référence à la facilitation d'une politique durable.

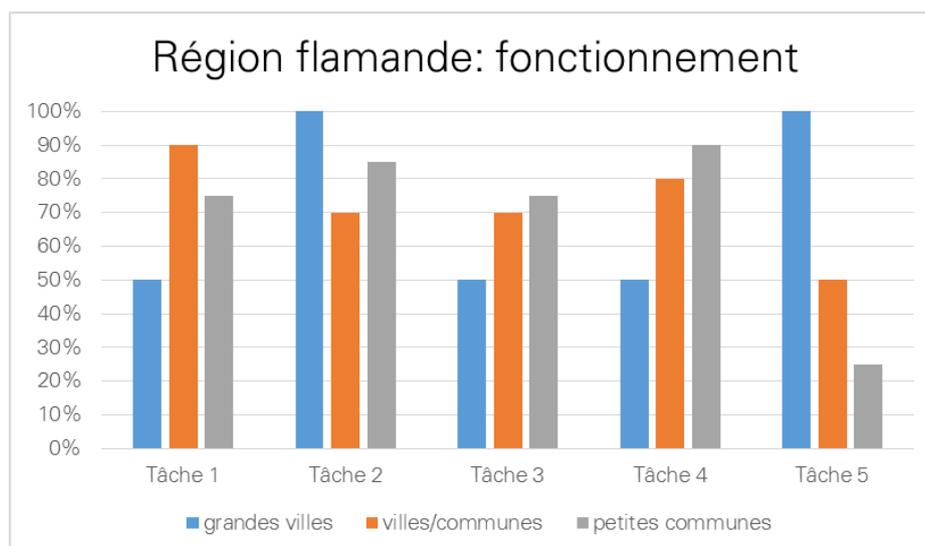


Figure 9. Aperçu du fonctionnement Région flamande



1.4.1 **Chevauchement avec les subventions flamandes**

On constate que quatorze villes flamandes, en marge de la subvention fédérale actuelle, peuvent également prétendre à une subvention flamande pour la lutte locale contre la pauvreté infantile, à savoir : deux grandes villes (Anvers et Gand), huit villes et communes (Beringen, Dilbeek, Grimbergen, Heusden-Zolder, Courtrai, Lierre, Malines, Saint-Nicolas) et quatre petites communes (Blankenberge, Boom, Maaseik, Wemmel). Sur la base des informations actuelles, cette situation semble avoir un impact mineur sur la manière dont elles le concilient avec la subvention fédérale actuelle au profit de la plateforme de concertation. Il convient de noter que deux des villes et communes et une grande ville percevant une subvention flamande feront appel à un groupe de pilotage/des groupes de travail; sur les cinq villes faisant appel à un expert du vécu, quatre reçoivent une subvention flamande.

1.5 **Région de Bruxelles-Capitale – grandes villes (n = 1)**

1.5.1 **Besoins locaux**

La seule grande ville bruxelloise participante est Bruxelles. Elle décrit principalement la nécessité d'un accroissement de la qualité de l'offre existante.

1.5.2 **Conditions de base**

Bruxelles vise une **intégration locale** en recherchant avant tout une meilleure manière de réunir les plus de 400 associations, par le biais d'un meilleur soutien logistique et de contacts avec les décideurs politiques locaux (par ex. par le biais de la distribution de rapports).

En marge du **groupe cible** demandé, Bruxelles attache également de l'attention aux responsables de l'enfant et à des groupes spécifiques sur la base de leur origine sociale ou culturelle.

Bruxelles propose de collaborer avec des **partenaires** actifs dans l'accueil des enfants ou le soutien éducatif, des services de proximité/associations/initiatives locaux, des organisations d'aide locale, des services de la ville et des centres psycho-médicaux.

1.5.3 **Organisation**

Bruxelles prévoit du personnel supplémentaire (à temps plein ou à temps partiel) mais aucun expert du vécu. Des réunions sont prévues sur une base bimestrielle.

Dans son rôle de responsable de projet, l'accent porte avant tout sur une harmonisation et une coordination générales, le contrôle des objectifs et l'administration et la logistique.

1.5.4 **Fonctionnement : tâches/activités prévues**

Bruxelles décrit surtout des activités au profit de la sensibilisation et de l'information des prestataires de soins (**tâche 2**) et du groupe cible proprement dit (**tâche 3**), ainsi que l'offre d'un soutien concret (**tâche 4**). Aucune activité menée dans le cadre de l'échange d'informations et la facilitation d'une politique durable (**tâches 1 et 5**) n'a été spécifiée. Pour une description du contenu, nous vous renvoyons à l'Annexe C.



1.6 Région de Bruxelles-Capitale – villes/communes (n = 4)

1.6.1 Besoins locaux

Voici les villes et communes bruxelloises participantes: Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Lambert. Les besoins dans ces quatre villes et communes sont relativement similaires aux descriptions données par les villes flamandes. Il est surtout fait état d'un besoin d'une coordination plus générale, plus sociale, d'une meilleure collaboration et d'un meilleur échange d'expériences entre acteurs, d'une notification plus rapide de situations de pauvreté infantile ainsi que des informations concernant l'aide existante, et une meilleure réorientation vers les services d'aide.

1.6.2 Conditions de base

Les schémas suivants (Tableau 7 et Figure 10) offrent un aperçu plus précis de l'intégration locale, le groupe cible visé et les partenaires envisagés pour la collaboration.

		CPAS Anderlecht	CPAS Molenbeek-Saint-Jean	CPAS Saint-Gilles	CPAS Woluwe-Saint-Lambert
Conditions de base	Intégration locale	adhésion à d'autres subventions fédérales, consolidation des structures existantes, davantage d'échange de compétences	meilleure coordination et meilleur échange d'informations sur la politique actuelle, entreprendre des actions pour compléter l'offre d'assistance actuelle, permettre aux partenaires d'obtenir un soutien de la part d'autres organisations	adhésion aux associations, coordination d'actions sociales, promotion de la compréhension mutuelle des différents services, échange d'informations, développement de synergies	intégrer la coordination sociale, collaboration avec des représentants politiques et représentants d'associations
	Groupe cible	ns*	t sur les enfants âgés en	ns	0-12 ans

*ns = non spécifié

Tableau 7. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les villes/communes bruxelloises

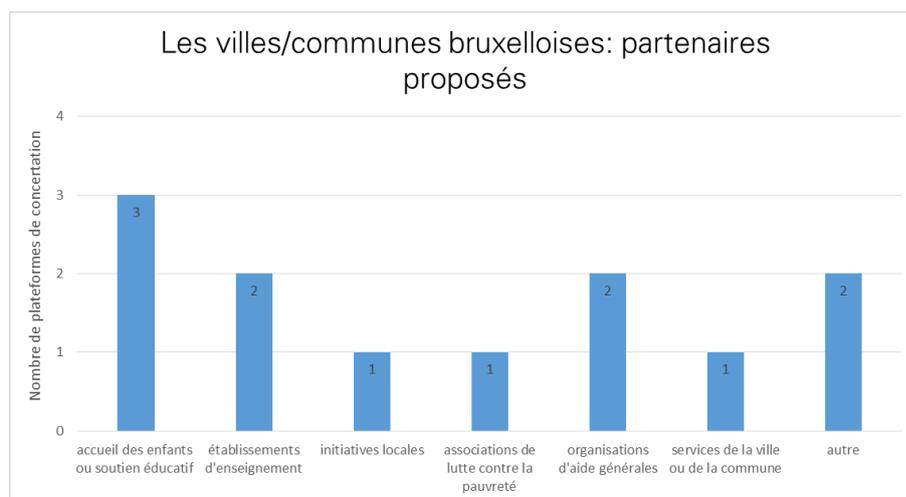


Figure 10. Aperçu des partenaires communs dans les villes/communes bruxelloises



Conclusion : Les quatre villes et communes semblent toutes chercher à adhérer et à être complémentaires avec la politique existante, ce qui correspond à l'objectif du projet. Cependant, il convient de noter qu'une plateforme souhaite de manière explicite adhérer aux subventions fédérales et il s'avère que l'une des plateformes souhaite également réaliser une collaboration avec le Service de cohésion sociale (l'une des initiatives locales citées dans l'appel à projets). Comme le schéma ci-dessus l'illustre, les villes décrivent l'intégration locale à l'aide de termes plutôt généraux. Bien que toutes les villes vont se concentrer sur les enfants (dans le cas de celles n'en faisant pas mention explicite, il est souvent fait référence à l'aide de termes généraux aux « enfants et parents »), le groupe cible peut être un peu plus large que celui des enfants âgés entre 0 et 12 ans.

En ce qui concerne les partenaires de collaboration, on constate qu'une majorité fait appel à des partenaires actifs dans l'accueil des enfants et la concertation pour l'enseignement/des établissements d'enseignement (par ex. service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO): le Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO) Saint-Gilles). Parmi les autres partenaires, citons le service de santé mentale (Saint-Gilles), les centres psycho-médicaux (Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Lambert), le réseau Bruxelles-Est (Woluwe-Saint-Lambert).

1.6.3 Organisation

Le tableau suivant (Tableau 8) donne un aperçu de l'organisation, et tout particulièrement du recrutement/de la libération de personnel pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme, ou indique s'il est fait appel à un expert du vécu, la fréquence de la concertation et la forme donnée au rôle de responsable de projet.

		CPAS Anderlecht	CPAS Molenbeek- Saint-Jean	CPAS Saint- Gilles	CPAS Woluwe- Saint- Lambert
Organisation	Recrutement/libération d'un membre du personnel (à temps plein/à temps partiel)	✓	✓	✓	✓
	Implication d'un expert du vécu				
Concertation	Fréquence de la concertation	au moins 5x/an	ns*	mensuelle ou bimensuelle	ns*

*ns = non spécifié

Tableau 8. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation dans les villes/communes bruxelloises

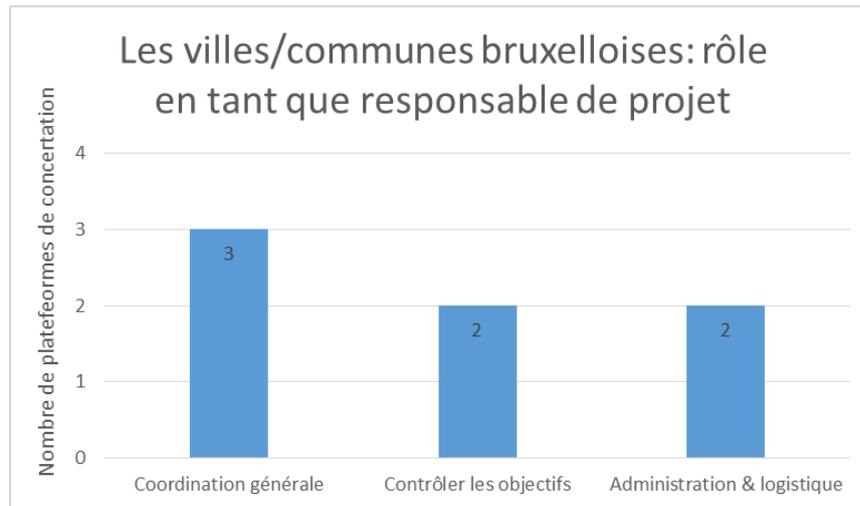


Figure 11. Aperçu de la manière dont les CPAS/asbl dans les villes/communes bruxelloises endossent leur rôle de responsable de projet

Conclusion: Toutes les plateformes prévoient une nouvelle main-d'œuvre, ce qui peut s'avérer important pour créer du temps et des ressources nécessaires à la coordination de toutes les informations. Aucune ne prévoit de faire appel à un expert du vécu. Une majorité accorde une position centrale au coordinateur de projet, et une plateforme accorde la préférence à des groupes de travail.

L'organisation d'une concertation peut être une manière de continuer à stimuler la collaboration entre acteurs locaux. Cependant, seule la moitié des plateformes spécifie la fréquence de la concertation. Il se peut que les autres plateformes envisagent également de procéder à une concertation, mais elles n'en ont pas fait explicitement mention dans la demande.

De manière globale, trois des quatre plateformes s'engagent pour une coordination générale (voir Figure 11). La moitié des plateformes admet s'axer sur le contrôle des objectifs ainsi que les tâches et le soutien administratifs. Les tâches administratives peuvent s'avérer importantes pour un échange fluide des informations, la réorientation, etc., ce qui au final peut contribuer à la détection proactive et la prévention de la pauvreté infantile. Un soutien actif sur le plan du contenu lors de l'organisation de certaines tâches ne semble pas prévu.

1.6.4 **Fonctionnement: tâches/activités prévues**

Pour une description du contenu, nous vous renvoyons à l'Annexe C. Nous allons ici évoquer quelques tendances.

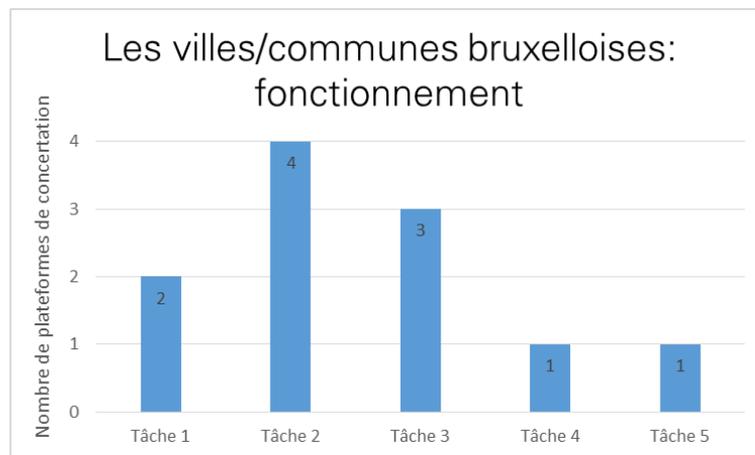


Figure 12. Aperçu des tâches décrites par les villes/communes bruxelloises

Conclusion: La Figure 12 nous apprend que deux à trois plateformes entreprennent des actions pouvant s'avérer bénéfiques pour la détection proactive et la prévention de la pauvreté infantile. C'est ce qui ressort du nombre d'activités menées dans le cadre de la **tâche 1** et de la **tâche 3**. D'une part, il s'agit principalement d'un échange d'informations plus fluide (par ex. Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Lambert) et, d'autre part, d'actions visant à accroître la notoriété de l'offre d'assistance disponible, notamment par le biais de campagnes d'information, comme la diffusion de brochures thématiques (par ex. Woluwe-Saint-Lambert) et pour sensibiliser et informer le public, par exemple par le biais de formations (par ex. Anderlecht).

On constate également que toutes les plateformes entreprennent des actions pour soutenir et sensibiliser les prestataires de soins locaux (voir **tâche 2**). Elles le font par le biais de l'établissement d'un manuel/d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile (par ex. Anderlecht), par le biais de formations (par ex. Saint-Gilles), et par le biais de la diffusion d'informations à l'aide des canaux des villes et communes (par ex. Molenbeek-Saint-Jean).

Dans le cadre de la **tâche 4** (soutien et assistance d'urgence), on constate que seule une plateforme prévoit des activités et dès lors répond à l'objectif d'offrir un soutien local tel qu'une aide d'urgence devienne à terme superflue. Rien ne permet d'expliquer pourquoi cet aspect fait défaut dans les autres plateformes de concertation.

Une seule plateforme décrit de manière explicite la poursuite durable de la politique, c'est-à-dire en établissant des liens avec les personnes impliquées dans le but de créer une base pour des relations futures durables (**tâche 5**).

1.7 Région de Bruxelles-Capitale – conclusions intermédiaires

L'étude porte dans la Région de Bruxelles-Capitale sur cinq villes au total, dont une grande ville. Les besoins locaux sont similaires à ceux décrits par les villes et communes flamandes. Il convient de souligner la multitude d'associations déjà présentes à Bruxelles, nécessitant une nouvelle harmonisation, de meilleure qualité. En ce qui concerne le groupe cible, on constate que ce sont surtout les enfants plus âgés (jusqu'à 18 ans) et leur entourage qui sont visés, ainsi que certains sous-groupes, pertinents pour la région.

En termes d'organisation, il convient de noter que toutes les plateformes prévoient de la main-d'œuvre mais, contrairement à la Région flamande, il n'est pas fait référence à l'implication d'un



expert du vécu. La figure 13 suggère qu'en comparaison à la Région flamande, il est question d'une moindre collaboration avec les établissements d'enseignement. La figure suivante l'illustre.

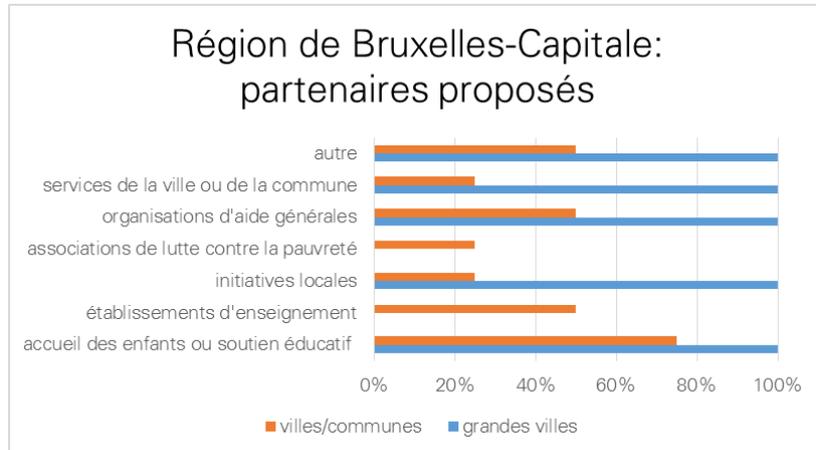


Figure 13. Aperçu des partenaires communs dans les villes/communes de la Région de Bruxelles-Capitale

La figure 14 suggère que, tout comme en Région flamande, c'est surtout le rôle de coordination du responsable de projet qui est endossé. Aucune des plateformes de la Région de Bruxelles-Capitale n'a signalé offrir une aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches.

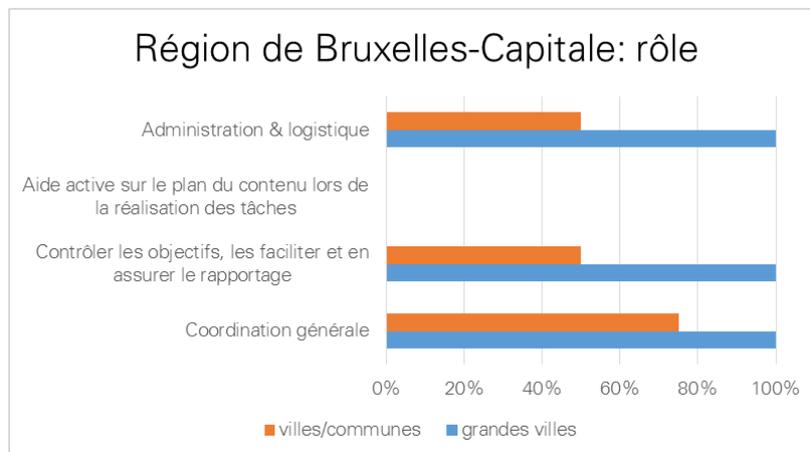


Figure 14. Aperçu du rôle de responsable de projet Région de Bruxelles-Capitale

En termes de fonctionnement, et contrairement à la Région flamande, on distingue un accent sur la tâche 2 (sensibilisation des prestataires de soins), et dans une moindre mesure sur les autres tâches (voir Figure 15). Cette situation suggère éventuellement un important besoin de plus d'informations et de connaissances pour les fournisseurs d'assistance locaux.

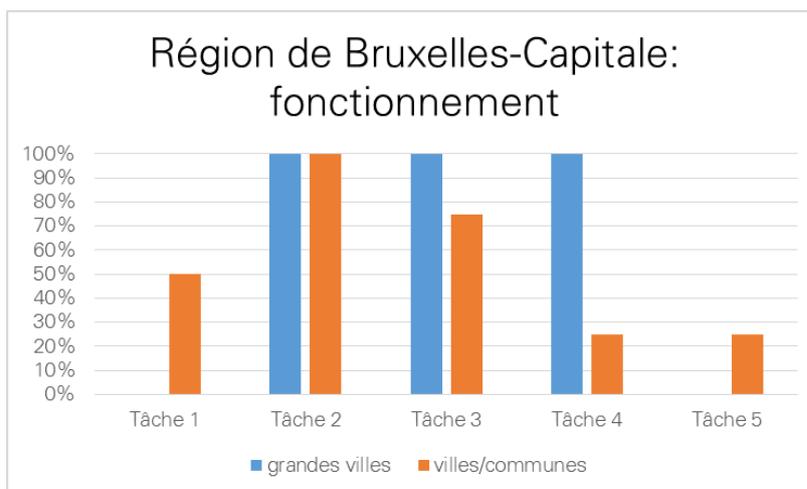


Figure 15. Aperçu du fonctionnement Région de Bruxelles-Capitale

1.8 Région wallonne – grandes villes (n = 2)

1.8.1 Besoins locaux

Les deux grandes villes wallonnes participantes sont Liège et Charleroi. Liège décrit principalement la nécessité d'une coordination et d'une communication accrues (« absence de ponts entre les organisations existantes »). Ce point s'inscrit dans la lignée du besoin évoqué par les villes et communes flamandes et bruxelloises. Charleroi met en avant la nécessité d'un meilleur échange d'informations, d'un temps de réaction plus rapide en cas d'urgence et d'une plus grande sensibilisation à la pauvreté infantile. Ces besoins locaux correspondent également à l'intégration locale abordée dans la section suivante.

1.8.2 Conditions de base

Dans cette section, nous nous pencherons sur la manière dont les plateformes dans les grandes villes wallonnes envisagent l'intégration locale, le groupe cible visé et les partenaires envisagés pour la collaboration.

Conclusion : Les plateformes dans les deux grandes villes wallonnes font le lien avec la politique existante, en se concentrant avant tout sur l'amélioration de la (qualité de la) communication et de la collaboration, soit en rassemblant des moyens, soit en assurant la complémentarité avec d'autres initiatives et subsides. Liège souhaite surtout se concentrer sur le rassemblement des ressources disponibles, l'amélioration des liens de communication entre partenaires et l'optimalisation de l'utilisation du droit à une aide par le public cible.

Les deux plateformes visent le groupe cible demandé, et Liège l'étend même de 0 à 18 ans.

L'une des plateformes propose de collaborer avec des partenaires dans l'enseignement, des services de proximité/associations locaux et de manière spécifique avec des centres psycho-médicaux. Les deux plateformes décrivent une collaboration avec des services de la ville.



1.8.3 Organisation

Cette section donne un aperçu plus détaillé de l'organisation, et tout particulièrement du recrutement/de la libération de personnel pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme, ou indique s'il est fait appel à un expert du vécu, si des concertations sont organisées et la manière dont il est donné forme au rôle de responsable de projet. Pour de plus amples détails, veuillez consulter l'Annexe B.

Conclusion : Les deux grandes villes prévoient chacune une main-d'œuvre supplémentaire (à temps plein ou à temps partiel). Il convient de noter qu'aucune d'elles n'indique vouloir faire appel à un expert du vécu. Il convient également de souligner qu'il est uniquement fait appel à un coordinateur de projet, et non à une subdivision en comité de pilotage et groupes de travail. Et ce contrairement à certaines autres (plus) grandes villes.

Seule une des deux plateformes mentionne une fréquence (mensuelle), suggérant une concertation régulière.

Dans leur rôle de responsable de projet, on constate qu'une seule plateforme vise les quatre rôles possibles, à savoir coordination générale, contrôle des objectifs, aide active sur le plan du contenu et aide administrative et logistique. L'autre plateforme va surtout se concentrer sur la coordination générale et une aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches.

1.8.4 Fonctionnement: tâches/activités prévues

Pour une description du contenu, nous vous renvoyons à l'Annexe C. Nous allons ici évoquer quelques tendances.

Conclusion : Globalement, les deux grandes villes décrivent les activités prévues de manière moins concrète que les (grandes) villes et communes flamandes. On constate également des activités relativement similaires. Une plateforme signale surtout planifier des activités concernant la tâche 1-4, qui devraient principalement être bénéfiques à un échange d'informations optimal (voir **tâche 1**) et à la sensibilisation et à l'information des prestataires de soins (voir **tâche 2**). La sensibilisation et l'information visent également le groupe cible proprement dit (voir **tâche 3**). Il est également fait mention d'un soutien concret (**tâche 4**), sous la forme de l'organisation d'activités spécifiques pour jeunes enfants. L'autre plateforme va surtout se concentrer sur la tâche 2, à savoir la sensibilisation et l'information des prestataires de soins.

Pour terminer, un manque de clarté entoure les mesures qui seront prises pour rendre la politique durable (**tâche 5**). Une plateforme explique vouloir développer un instrument devant garantir la collaboration à long terme, mais il n'est ici pas fait référence de manière explicite.

1.9 Région wallonne – villes/communes (n = 2)

1.9.1 Besoins locaux

Les deux villes et communes wallonnes participantes sont Mons (asbl Accesport) et Herstal. Les deux semblent faire référence à la nécessité d'un partenariat et d'une collaboration accrue, ainsi que d'une coordination, d'une structure, d'un échange d'informations et d'une réorientation plus poussés et plus performants. Mons fait également référence à la nécessité d'actions collectives



au profit du groupe cible, ainsi qu'à la promotion de la participation des jeunes aux activités. Un point moins mis en avant auprès des villes et communes flamandes et bruxelloises est la nécessité globale d'une meilleure intégration des enfants, que l'on doit peut-être à la composition démographique plus complexe dans ces villes.

1.9.2 **Conditions de base**

Dans cette section, nous nous pencherons sur la manière dont les plateformes dans les villes et communes wallonnes envisagent l'intégration locale, le groupe cible visé et les partenaires envisagés pour la collaboration.

Conclusion : Conformément aux besoins esquissés, les deux villes visent une intégration locale par le biais d'une meilleure intégration et d'un meilleur dialogue avec les partenaires, et surtout ceux proches des enfants âgés entre 0 et 12 ans. Concrètement, Herstal va également organiser des stages de vacances auprès d'associations locales.

L'une des deux plateformes mentionne explicitement viser le groupe cible demandé.

Les deux plateformes de concertation proposent de collaborer avec des partenaires actifs dans l'accueil des enfants ou le soutien éducatif, la concertation pour l'enseignement/des établissements d'enseignement, et une organisation d'aide générale (les deux villes font également référence à une connexion avec le Plan de Cohésion Sociale). Une plateforme fait également référence à une collaboration avec des initiatives et services de proximité locaux, ainsi qu'avec des services de la ville.

1.9.3 **Organisation**

Cette section donne un aperçu plus détaillé de l'organisation, et tout particulièrement du recrutement/de la libération de personnel pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme, ou indique s'il est fait appel à un expert du vécu, si des concertations sont organisées et la manière dont il est donné forme au rôle de responsable de projet. Pour de plus amples détails, veuillez consulter l'Annexe B.

Conclusion : Les deux plateformes de concertation prévoient le recrutement ou la libération d'un (nouveau) membre du personnel ; il n'est pas prévu de faire appel à un expert du vécu. Seule une des deux plateformes mentionne une fréquence de réunion mensuelle, suggérant une concertation régulière.

En ce qui concerne la forme donnée au rôle de responsable de projet, les deux villes indiquent prendre (notamment) en charge la coordination générale et l'offre d'une aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches. Une plateforme indique également prendre en charge les aspects administration et logistique.

1.9.4 **Fonctionnement: tâches/activités prévues**

Pour une description du contenu, nous vous renvoyons à l'Annexe C. Nous allons ici évoquer quelques tendances.

Conclusion : Une plateforme indique s'occuper de la facilitation de l'échange d'informations (**tâche 1**) et de la sensibilisation et l'information des prestataires de soins (**tâche 2**). Les deux plateformes indiquent également organiser des activités concernant l'offre d'un soutien concret



au groupe cible (**tâche 4** ; par ex. activités pour les enfants, interventions financières). Aucune activité n'a encore été spécifiée concernant le soutien général du groupe cible (**tâche 3**) ni la facilitation d'une politique durable (**tâche 5**).

I.10 Région wallonne – petites communes (n = 16)

1.10.1 Besoins locaux

Les 16 communes wallonnes participantes sont: Comines-Warneton, Gembloux, Vielsalm, Farciennes, Pepinster, Braine-le-Comte, Genappe, Haccourt (Racynes asbl), Braine-le-Château, Chapelle-lez-Herlaimont, Flémalle (asbl Grandir), Nivelles, Beauraing, Andenne (asbl Actions Culturelles et Sociales d'Andenne, ACSA), Saint-Vith, Raeren-Eynatten (asbl Jugendtreff Inside). On constate à nouveau des besoins relativement similaires avec les autres (grandes) villes et communes : une harmonisation et une coordination accrues des différents partenaires et des actions proposées, une meilleure accessibilité du groupe cible. En outre, il est également fait mention de la nécessité d'une vision commune, de connaissances des initiatives existantes et d'une sensibilisation des fournisseurs d'assistance, d'un soutien plus concret aux familles et enfants, d'une meilleure prévention et d'une meilleure détection de la pauvreté infantile. Dans la section suivante, nous allons spécifier pour chaque commune la manière dont elle souhaite intégrer ces besoins locaux.

1.10.2 Conditions de base

Les schémas suivants (Tableau 9 et Figure 16) offrent un aperçu de la manière dont l'intégration locale est perçue, le groupe cible visé et les partenaires envisagés pour la collaboration.



		asbl Régie des Quartiers de Comines-Warneton	CPAS Gembloux	CPAS Vielsalm	CPAS Farciennes	CPAS Pepinster	CPAS Braine-le-Comte	CPAS Genappe	asbl Jugendtreff Inside
Conditions de base	Intégration locale	rassembler les partenaires locaux, faire le lien avec le Plan de Cohésion Sociale	développement d'un axe spécifique sur la pauvreté infantile, davantage d'actions spécifiques pour les différents partenaires, invitation d'autres acteurs	surtout anticiper les besoins locaux, collaboration par le biais d'un dialogue entre tous les partenaires de collaboration pertinents et extension des initiatives existantes	l'objectif est surtout d'atteindre un public plus large, en constituant également des projets extra-muros et en développant des initiatives existantes, par ex. « La Maison Ouverte » en tant que lieu de rencontre neutre, le tout en adhésion à la dynamique existante	en étroite collaboration avec le sénateur en charge de la jeunesse et le Plan de Cohésion	composer un réseau de professionnels de la politique communale ayant pour but de n'abandonner personne à son sort. Offrir aux familles avec enfants la possibilité de vivre une vie plus sereine.	collaboration avec partenaires locaux, mobilisation des parties prenantes, adhésion au projet existant « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »	étendre le réseau
	Groupe cible	0-12 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans	ns*	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans
		asbl Racynes (Haccourt)	CPAS Braine-le-Château	CPAS Chapelle-lez-Herlaimont	asbl Grandir (Flémalle)	CPAS Nivelles	CPAS Beauraing	asbl Actions Culturelles et Sociales d'Andenne (A.C.S.A.)	CPAS St-Vith
Conditions de base	Intégration locale	les partenaires vont apprendre à se connaître par le biais de ce projet, étroite collaboration avec les autorités locales et les organisations sans but lucratif pour partager des expériences, insuffler une dynamique à la politique sociale	désigner un travailleur social jouissant de déjà 10 ans d'expérience dans le travail social à Braine-le-Château. Étroite collaboration avec d'autres partenaires locaux	sensibiliser les partenaires locaux afin qu'ils puissent réagir plus rapidement dans des situations de pauvreté infantile, rassembler des moyens et les améliorer et créer des nouveaux liens de collaboration avec des partenaires	consolider les partenariats existants et coordonner les réunions de concertation, tendre vers des synergies pour offrir une aide effective et une réponse aux besoins des familles	rassembler des partenaires, sensibilisation aux actions et concertation concernant des possibles solutions	rassembler des partenaires, créer un dialogue	soutenir et promouvoir la collaboration, améliorer ce qui existe déjà et jeter des ponts entre les départements afin d'améliorer le bien-être de l'enfant, informer les membres du conseil communal concernant des projets en cours	cadrer toutes les initiatives passées, collaborer avec ces partenaires, intensifier le volontariat
	Groupe cible	0-18 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 6 ans	0-12 ans	ns	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 3 ans	0-12 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans	0-12 ans, accent sur les enfants âgés entre 0 et 5 ans

*ns = non spécifié

Tableau 9. Aperçu schématique de l'intégration locale et du groupe cible dans les petites communes wallonnes

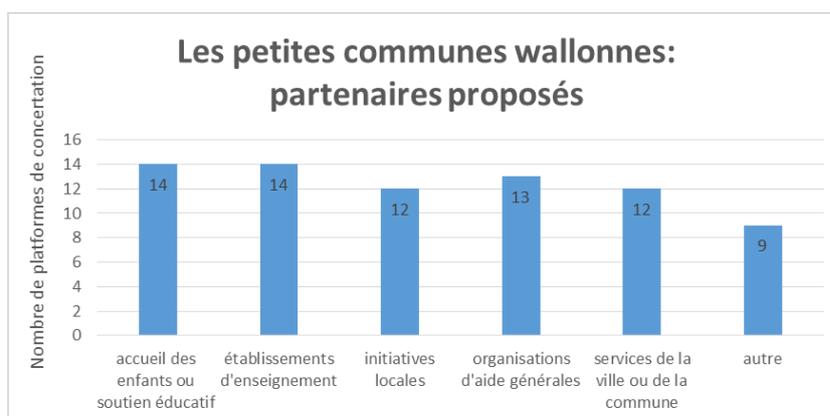


Figure 16. Aperçu des partenaires communs dans les petites communes wallonnes

Conclusion : Une meilleure intégration et une meilleure collaboration avec les initiatives existantes sont visées par toutes les communes de petite envergure participantes. De plus, il est principalement fait référence à une adhésion aux initiatives locales existantes; huit des seize plateformes font explicitement référence à une collaboration ou adhésion au Plan de Cohésion Sociale.

Quatorze des seize communes confirment se concentrer sur le groupe cible demandé, éventuellement en l'étendant à 0-18 ans, et huit visent également les plus jeunes enfants (0 à 6 ans). En outre, quelques plateformes indiquent également accorder une attention spécifique aux professionnels de l'enseignement, dans le secteur médical, psychologique et social, aux familles monoparentales, aux familles qui viennent d'emménager dans la commune ou ne maîtrisent pas la langue, aux familles à bas revenus et familles présentant un risque élevé de tomber dans la pauvreté. Cette donnée semble suggérer qu'en termes de groupe cible, il est tenu compte de la situation locale.

De plus, on assiste surtout à une collaboration avec des partenaires dans l'accueil des enfants et (la concertation pour) l'enseignement, ce qui est crucial pour pouvoir intervenir de manière précoce en cas de pauvreté infantile. C'était également le cas pour les villes et (petites) communes flamandes. En outre, il est question de collaboration avec pratiquement tous les autres types de partenaires, à l'exception des associations de lutte contre la pauvreté. Dans le cas des villes et communes flamandes également, les associations de lutte contre la pauvreté étaient peu abordées. Une explication possible est que l'expertise est principalement détenue par des services de proximité et initiatives locaux qui eux sont régulièrement cités. Parmi les autres partenaires cités: services de police (par ex. Vielsalm), médecins généraliste : (par ex. Gembloux, Vielsalm, Pepinster, Chapelle-lez-Herlaimont), hôpitaux/établissements médicaux (par ex. asbl Grandir: Centre de Santé Mentale, Maison médicale Tournesol), centres psycho-médicaux (par ex., Beauraing, ACSA,...).

1.10.3 Organisation

Le tableau suivant (Tableau 10) donne un aperçu de l'organisation, et tout particulièrement du recrutement/de la libération de personnel pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme, ou indique s'il est fait appel à un expert du vécu, et la fréquence de la concertation et le rôle de responsable de projet endossé par le CPAS.



		asbl Régie des Quartiers de Comines-Warneton	CPAS Gembloux	CPAS Vielsalm	CPAS Farcennes	CPAS Pepinster	CPAS Braine-le-Comte	CPAS Genappe	asbl Jugendtreff Inside
Organisation	Recrutement/libération d'un membre du personnel (à temps plein/à temps partiel)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Implication d'un expert du vécu								
Concertation	Fréquence de la concertation	bimestrielle	< 5x/an	ns*	trimestrielle	ns	mensuelle	mensuelle	ns
		asbl Racynes (Haccourt)	CPAS Braine-le-Château	CPAS Chapelle-lez-Herlaimont	asbl Grandir (Flémalle)	CPAS Nivelles	CPAS Beauraing	asbl Actions Culturelles et Sociales d'Andenne (A.C.S.A.)	CPAS St.-Vith
Organisation	Recrutement/libération d'un membre du personnel (à temps plein/à temps partiel)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Implication d'un expert du vécu								
Concertation	Fréquence de la concertation	semestrielle ou 2x/an	ns	mensuelle	mensuelle	mensuelle	ns	mensuelle	> 5x/an

*ns = non spécifié

Tableau 10. Aperçu schématique de l'organisation de la plateforme de concertation dans les petites communes wallonnes

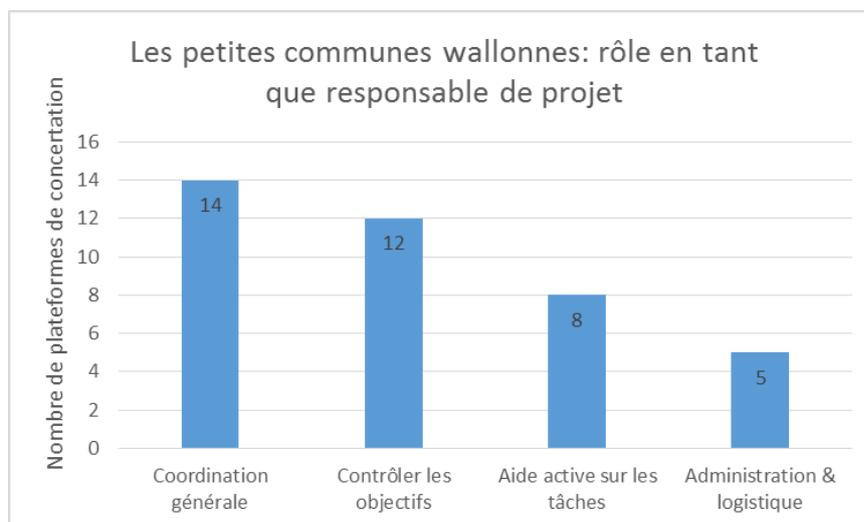


Figure 17. Aperçu de la manière dont les CPAS/asbl dans les petites communes wallonnes endossent leur rôle de responsable de projet

Conclusion : Toutes les plateformes prévoient une nouvelle main-d'œuvre, ce qui est important pour disposer du temps et des ressources nécessaires à la coordination de toutes les informations. Aucune ne prévoit de faire appel à un expert du vécu. Une majorité accorde une position centrale au coordinateur de projet, et seules deux plateformes optent pour des groupes de travail, assortis ou non d'un comité de pilotage.

La majorité des plateformes vont également organiser régulièrement des concertations, ce qui est bénéfique pour la collaboration locale. Dans le cas de cinq plateformes, rien n'indique si elles se réunissent.

Dans la Figure 17, les CPAS associent principalement leur rôle de responsable de projet à une harmonisation et une coordination générales, ce qui correspond parfaitement aux besoins décrits. En outre, il est surtout fait référence au contrôle des objectifs (opérationnels). La moitié des plateformes admet viser une aide sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches (par ex. faciliter l'échange d'informations, organiser des actions collectives, reporting) et une minorité vise un soutien administratif. Ce type d'engagement peut être bénéfique à la collaboration entre les acteurs locaux.

1.10.4 **Fonctionnement: tâches/activités prévues**

Pour une description du contenu, nous vous renvoyons à l'Annexe C. Nous allons ici évoquer quelques tendances.

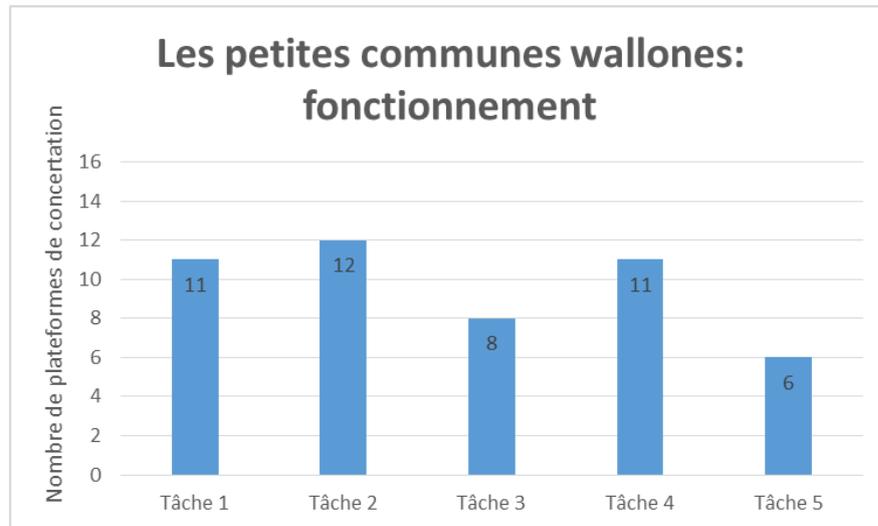


Figure 18. Aperçu des tâches décrites par les petites communes wallonnes

Conclusion : La Figure 18 illustre que la majorité des plateformes se concentre surtout sur les tâches 1, 2 et 4. On constate surtout des activités pouvant être bénéfiques à un échange fluide d'informations et, au final, à une détection proactive de la pauvreté infantile. Dans le cas de la **tâche 1**, par exemple, il s'agit de la constitution d'un point de signalement avec fonction de réorientation (par ex. Braine-le-Château), d'une discussion de cas entre collaborateurs (par ex. asbl Grandir), de la discussion des tendances générales (par ex. Nivelles) et de cas individuels pendant les moments de concertation (par ex. Racynes asbl). En outre, on constate, en ce qui concerne la **tâche 2**, qu'il est surtout question de sensibilisation et formation générales des prestataires de soins, de l'établissement d'un manuel ou d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, et la diffusion d'informations par le biais d'une campagne, d'une lettre d'information, d'affiches, de canaux d'information de la commune/de la ville et de séances d'information (par ex. Genappe, Racynes asbl, Nivelles, Beauraing). En ce qui concerne la **tâche 4**, on constate des actions pouvant soutenir les projets locaux et fournir une assistance d'urgence. Il s'agit surtout d'interventions financières (par ex. Beauraing : fonds d'urgence), d'actions de soutien générales (par ex. aide aux devoirs et activités sportives à Nivelles) et d'une forme d'animation (par ex. Braine-le-Château).

Bien que dans le cadre de la détection proactive et de la prévention de la pauvreté infantile il est important que les familles soient parfaitement informées de l'offre d'assistance existante, force est de constater que seule la moitié des plateformes prévoit la sensibilisation et la diffusion d'informations à l'intention du groupe cible (**tâche 3**). Il s'agit de la présence d'un travailleur social lors de certains événements, d'une forme de détection du seuil et/ou d'analyse, c'est-à-dire l'analyse de la situation existante et la création d'un numéro vert (Vielsalm), par le biais d'une formation continue, assortie de formations ou d'ateliers pour parents (par ex. Braine-le-Comte, Farcennes, Racynes asbl,...).

Pour terminer, une minorité décrit des actions dans le cadre d'une politique durable (**tâche 5**), et ce sous la forme d'une autoévaluation, de rapports aux partenaires, de la recherche/mise en œuvre de moyens supplémentaires (par ex. Pepinster, Genappe, asbl Grandir).



I.11 Région wallonne – conclusions intermédiaires

Au total, la Région wallonne se compose de 20 (grandes) villes et (petites) communes. Elles décrivent principalement la nécessité d'une communication et d'un dialogue accrus entre les partenaires, d'un rassemblement des ressources existantes et d'une vision commune. En comparaison avec la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, l'accent semble ici également porter davantage sur la nécessité de l'éducation et de la prévention de la pauvreté (infantile), d'une meilleure accessibilité du groupe cible et de la sensibilisation des fournisseurs d'assistance. En termes de groupe cible, il est ici également tenu compte de groupes d'attention spéciaux. En ce qui concerne les partenaires de collaboration (voir Figure 19), il est principalement fait référence à l'accueil des enfants, mais les autres partenaires entrent également régulièrement en ligne de compte (notamment référence à l'adhésion au Plan de Cohésion Sociale). Les associations de lutte contre la pauvreté ne sont cependant pas abordées ici.

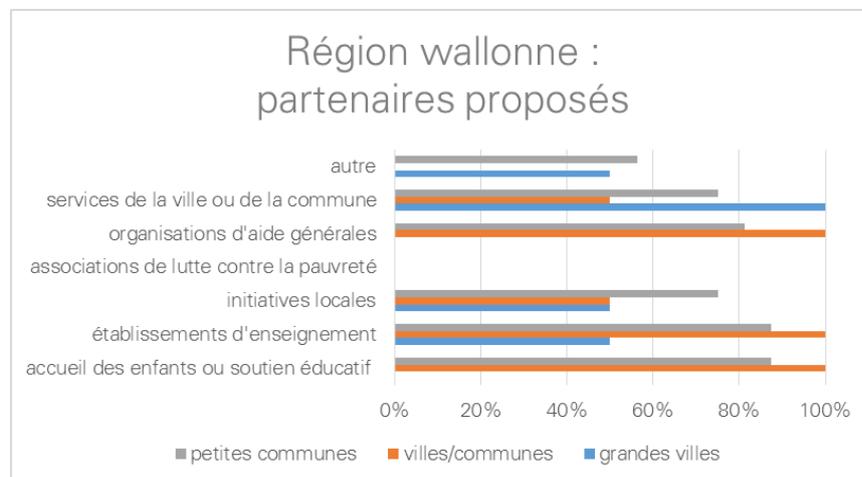


Figure 19. Aperçu des partenaires communs dans les petites communes wallonnes

Pratiquement toutes les plateformes de concertation prévoient une main-d'œuvre supplémentaire, mais aucun expert du vécu, et il est principalement fait appel à un coordinateur de projet. Le principal rôle qui est endossé est celui de coordinateur et de contrôleur des objectifs (voir Figure 20).

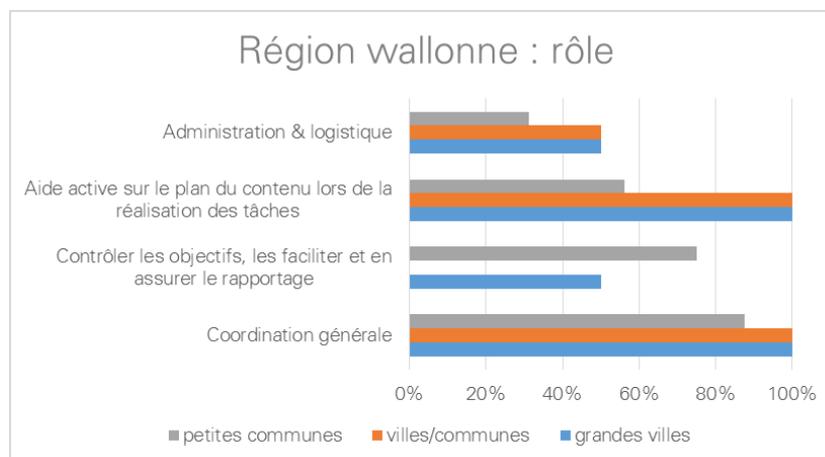


Figure 20. Aperçu du rôle de responsable de projet Région wallonne



En ce qui concerne le fonctionnement, la tâche 1-4 est très fréquemment abordée. Cependant, il apparaît également, comme dans les autres communes, que la tâche 5 est moins abordée. La tâche 3 n'est également pas reprise par les communes/villes wallonnes (voir Figure 21).

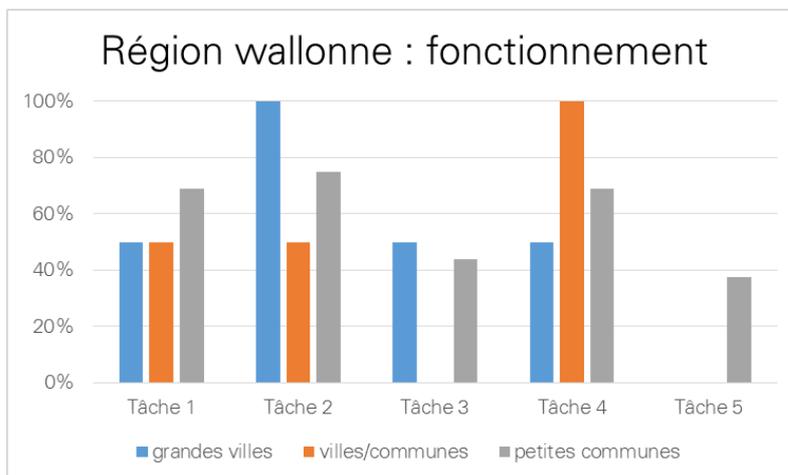


Figure 21. Aperçu du fonctionnement Région wallonne



I.12 Conclusion générale

Vous trouverez ici une description de tendances parmi les différentes plateformes de concertation, sans tenir compte des régions et du cluster de villes.

Besoins locaux

On constate que les besoins sont assez similaires entre les plateformes de concertation. Généralement, il apparaît que nombre d'initiatives existent déjà au niveau local. Le principal problème réside cependant dans le fait que **la collaboration n'est pas organisée de manière coordonnée et structurelle**. Il est dès lors fréquemment question de morcellement de l'expertise présente et d'un mode de fonctionnement isolé. Ce problème se traduit donc surtout par un besoin d'optimisation de la collaboration, d'accroissement de l'efficacité (« faire plus avec moins de moyens », « utilisation plus ciblée des moyens ») et davantage de soutien et de connaissances sur le plan du contenu. Il est également fait mention d'un besoin de collaboration avec d'autres partenaires. Plus particulièrement, il est parfois fait référence au lien entre bien-être et enseignement.

En outre, on constate également la présence de canaux d'aide, mais que le chemin y conduisant n'est pas toujours trouvé par le groupe cible souhaité. Cette situation se traduit principalement par **un besoin d'une plus grande mise en œuvre de l'aide et la nécessité de trouver des manières de mieux atteindre le groupe cible**, et ainsi toucher un public plus large et plus divers.

Les plateformes dans les grandes villes décrivent également le besoin de coupler davantage la politique à la politique structurelle de la ville et des réactions plus rapides dans des situations d'urgence (Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne). Dans les villes et communes, on constate également le besoin d'un engagement préventif et d'une participation du groupe cible proprement dit, un besoin de main-d'œuvre et de moyens pour la mise en œuvre effective des actions et, surtout pour les villes et communes de la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne, d'une meilleure intégration des enfants. Les petites communes font état de la nécessité d'un élargissement de la politique actuelle, d'une plus grande visibilité des décideurs politiques et d'une détection et signalisation des situations communales problématiques et du besoin de solutions fondamentales.

Conditions de base: Intégration locale et groupe cible

L'intégration locale a surtout trait aux besoins susmentionnés. De manière générale, la plupart des plateformes de concertation ont mis en avant différents partenaires de collaboration possibles, comme l'illustre la Figure 22-23. Initiatives d'accueil d'enfants et de soutien éducatif, concertation pour l'enseignement/établissements d'enseignement semblent bien représentés. Il est régulièrement fait référence à une collaboration avec des services de la commune ou de la ville (par ex. conseils sportifs, conseils de la jeunesse, service bien-être, etc.). Il est également régulièrement, mais pas de manière prépondérante, fait référence à des initiatives locales ou services de proximité et à des associations de lutte contre la pauvreté. Ces dernières peuvent cependant être importantes ; comme expliqué dans l'appel à projets, ces organisations sont en effet généralement bien au courant des problématiques locales et disposent de l'expertise nécessaire pour y faire face. Une minorité des plateformes de concertation songe également à des partenaires alternatifs, comme des médecins de famille, kinésithérapeutes et dentistes, établissements (psycho-) médicaux (par ex. hôpitaux généraux, services de maternité), universités.

En termes de groupe cible, on constate que chaque plateforme vise les enfants entre 0 et 12 ans. Chaque plateforme n'indique pas accorder une attention spécifique aux plus jeunes (de 0 à 5



ans). On constate cependant que la fourchette d'âge est étendue (par ex. à tous les enfants jusqu'à 17 ans) ou que certains sous-groupes sont cités de manière explicite en fonction du contexte local (par ex. enfants de familles monoparentales, enfants d'autre origine culturelle, enfants confrontés à des problèmes psychologiques, etc.).

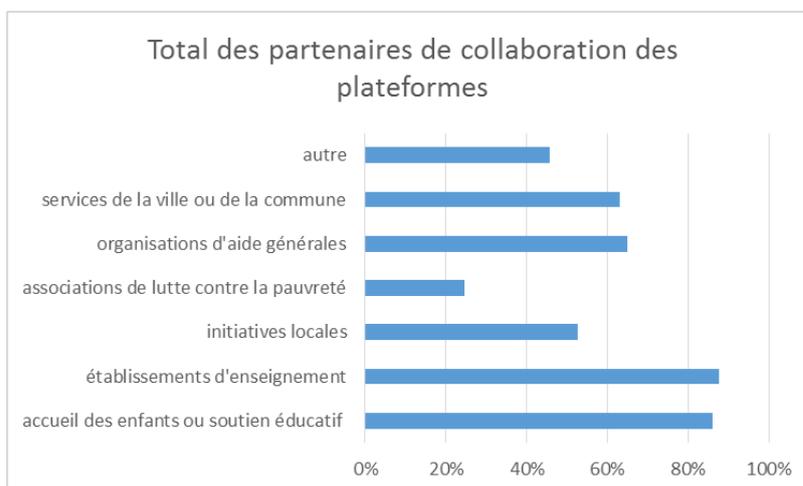


Figure 22. Partenaires de collaboration proposés par toutes les plateformes de concertation

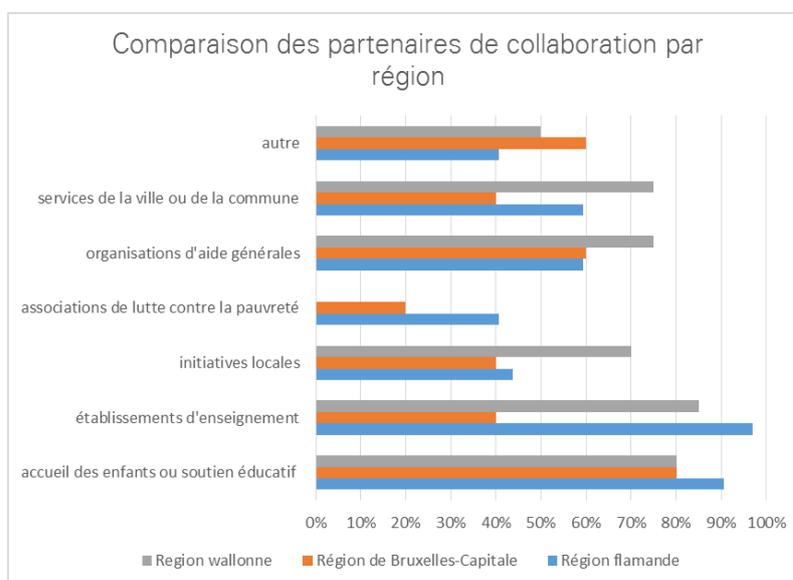


Figure 23. Comparaison des partenaires de collaboration proposés entre régions

Organisation

Pratiquement toutes les plateformes de concertation prévoient le recrutement ou la libération d'un (nouveau) membre du personnel. Une minorité des plateformes de concertation flamandes souhaite également faire appel à un expert du vécu (par ex. pour donner des formations, lors du développement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, en guise d'assistance globale pour le coordinateur de projet). Bien que l'on pourrait en déduire que toutes les plateformes de concertation organisent une concertation à intervalles réguliers, toutes les plateformes de



concertation ne mentionnent pas de fréquence. Nous ne pouvons dès lors pas le conclure avec certitude. Les fréquences décrites varient considérablement (par ex. une fois par mois, cinq fois par an, toutes les six semaines, etc.).

En termes de structure organisationnelle, on constate qu'il est principalement fait appel à une personne faisant office de coordinateur de projet central, éventuellement soutenue par le CPAS. Seules quelques plateformes de concertation s'en écartent et optent pour une structure composée de groupes de travail, dirigés par un groupe/comité de pilotage. Selon l'appel à projets, le principal objectif est que le CPAS endosse un rôle moteur. La Figure 24-25 illustre que le rôle de responsable de projet connaît d'importantes disparités. Le rôle le plus fréquent est cependant celui de coordinateur général, suivi par le contrôle des objectifs, l'aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches et le soutien (logistique).

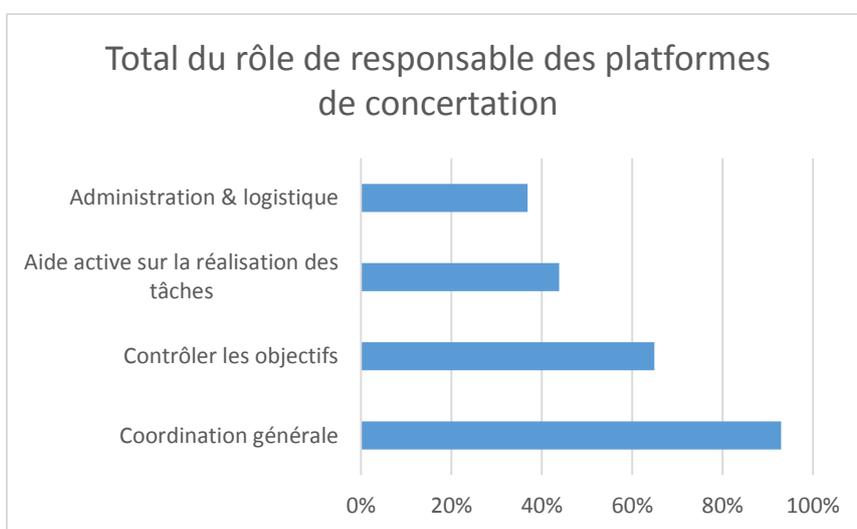


Figure 24. Comparaison du rôle de responsable de projet au sein des plateformes de concertation

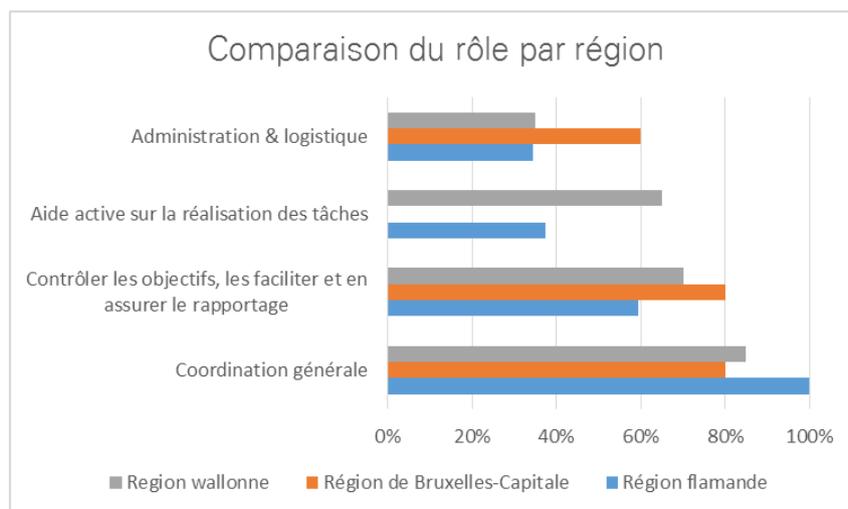


Figure 25. Comparaison du rôle de responsable de projet entre les régions



Fonctionnement: tâches et activités prévues

Comme indiqué ci-avant, le fonctionnement a été décrit sur la base de cinq tâches. Elles sont une nouvelle fois présentées par plateforme de concertation et par région dans la Figure 26-27. Une majorité des plateformes de concertation admet se concentrer sur la **tâche 1** (facilitation de l'échange d'informations et signalisation de la pauvreté infantile). La mise en œuvre revêt plusieurs formes, comme des discussions de cas entre collaborateurs (indépendamment des moments de concertation formels de la plateforme), discussions formelles de cas individuels mais aussi des tendances générales concernant les moments de concertation de la plateforme. Voici d'autres activités décrites : établissement d'un point de signalement pour la pauvreté infantile, assorti explicitement ou non d'une fonction de réorientation, le développement de directives concernant des actions de suivi à l'issue d'une notification d'un cas de pauvreté infantile, l'élaboration d'un protocole de protection de la vie privée ou d'un cadre de travail pour l'échange d'informations (seule une minorité en fait mention explicite, bien que ce point soit mentionné dans l'appel à projets).

Une très grande majorité se concentre également sur la **tâche 2** (sensibilisation, diffusion d'informations et soutien aux prestataires de soins concernant la pauvreté infantile). La mise en œuvre de cette tâche revêt également des formes très variées, comme des formations pour prestataires de soins, l'établissement d'une méthode, d'un manuel ou d'un recueil de signaux pour reconnaître la pauvreté infantile ou y faire face, mais aussi la diffusion d'informations (par ex. par le biais de lettres d'information, de canaux d'information de communes/villes, par le biais d'une campagne d'information générale). Une partie des plateformes de concertation ne donne pas d'application concrète à cette tâche. La présence d'un travailleur social a été citée dans l'appel à projets comme une mesure possible de soutien pour prestataires de soins, mais n'est mentionnée de manière explicite que par quelques plateformes de concertation.

Un peu plus de la moitié des plateformes de concertation décrit des activités menées dans le cadre de la **tâche 3** (soutien général, sensibilisation et fourniture d'informations au groupe cible). Il est ici fait appel à l'organisation de formations ou ateliers pour parents, à l'analyse des éléments relevant le seuil d'accès à l'aide, des mesures visant à abaisser le seuil et des mesures afin d'accroître la notoriété de l'offre, l'organisation de visites à domicile. En outre, il est également fait mention de campagnes d'information et de sensibilisation visant les parents, mais aussi la société au sens large du terme, l'organisation de moments de rencontre pour parents et enfants, et d'actions dans des écoles.

Une majorité des plateformes de concertation décrit également des activités dans le cadre de la **tâche 4** (soutien concret et assistance d'urgence auprès des enfants et parents). La forme concrète donnée aux activités varie fortement et implique par exemple : représentations théâtrales, préparation des cours, promotion de la participation des tout-petits, actions pour mères/pères/parents, interventions financières (par ex. intervention école du sport, factures scolaires, création d'un fonds d'urgence), formations d'animation, aide aux devoirs, activités extrascolaires, activités sportives. Une partie des plateformes de concertation le décrit en termes plus généraux, c'est-à-dire « actions collectives et individuelles ».

Une minorité des plateformes de concertation se concentre sur la **tâche 5**, c'est-à-dire des actions visant à faciliter une politique durable. Celles qui y font référence décrivent principalement des activités d'autoévaluation, des rapports à l'intention des partenaires de collaboration et/ou des décideurs politiques locaux. Plusieurs plateformes de concertation indiquent également viser un ancrage structurel et un autopilotage à plus long terme, mais la mise en œuvre concrète n'est pas toujours expliquée de manière précise. Une petite minorité



des plateformes admet sa volonté de rechercher des moyens/financements supplémentaires, ce qui peut contribuer à la pérennité de la plateforme à plus long terme.

En résumé, on peut en conclure que les plateformes se basent souvent sur une analyse des besoins similaire, qu'une collaboration est ensuite mise en place avec nombre de partenaires locaux et que l'organisation s'effectue de manière relativement similaire. En ce qui concerne le fonctionnement, on constate que la plupart des plateformes prévoient nombre de tâches, mais leur donnent forme de manières divergentes. L'accent le moins marqué porte sur les mesures pouvant faciliter de manière explicite la durabilité de la politique.

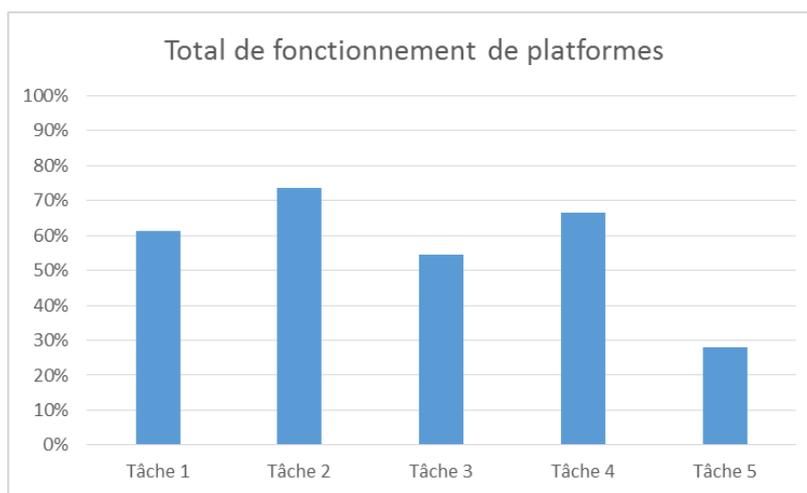


Figure 26. Comparaison des tâches décrites au sein des plateformes de concertation

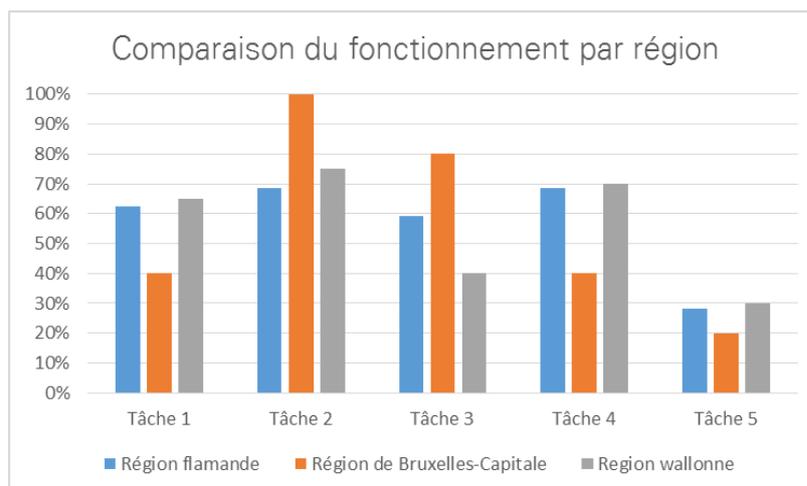


Figure 27. Comparaison des tâches décrites par région



I.13 Indicateurs d'efficacité

Comme indiqué dans la section susmentionnée, plusieurs tendances se dégagent concernant le type de tâches décrites par les plateformes de concertation. L'apparition récurrente d'une certaine activité peut être une indication qu'il s'agit d'une (tentative de) bonne pratique. En outre, ces activités et pratiques peuvent être liées aux six objectifs et caractéristiques décrits dans l'appel à projets :

1) **Détection proactive et prévention de la pauvreté infantile**: la plateforme a pour but de réduire préventivement et effectivement le taux de risque de pauvreté chez les enfants. L'échange d'informations, qu'il s'agisse de cas individuels ou de tendances plus générales dans la commune, doit permettre d'aborder la pauvreté dès un stade précoce. À ce niveau, la plateforme de concertation dressera un cadre de travail pour tenir compte du respect de la vie privée en cas d'échange de données individuelles.

2) **Sensibilisation des partenaires locaux**: les acteurs échangeront leur expertise via la plateforme de concertation et ils pourront être formés à propos de la pauvreté, de la manière de reconnaître la pauvreté et de ce qu'ils peuvent entreprendre pour signaler cette pauvreté. La plateforme peut aussi entreprendre des actions pour sensibiliser les partenaires externes dans la commune ou la ville à propos de la pauvreté infantile.

3) **Encourager la collaboration**: la concertation rassemble autour de la table des partenaires qui ne se concertent pas encore à propos de la lutte contre la pauvreté (infantile) ou qui veulent le faire de manière plus structurelle. La plateforme rassemble divers partenaires de la ville ou de la commune : des partenaires qui perçoivent les signes de pauvreté au niveau des enfants, mais qui ne disposent pas nécessairement des connaissances et/ou des moyens pour entreprendre une action ciblée, et des organisations qui en disposent, mais qui ne sont pas suffisamment en contact avec les enfants et leurs familles pour déceler préventivement la pauvreté.

4) **Encourager le soutien et les projets au niveau local**: la plateforme abordera également des situations d'urgence sur la base des conclusions de la plateforme de concertation, et ce aussi bien sur une base collective que sur une base individuelle. À terme, l'action proactive de la plateforme devra avoir pour effet que cette assistance d'urgence devienne superflue.

5) **Adhésion aux dynamiques locales** comme: les Maison des Enfants (Flandre), les 'lokale sociale beleidsplannen' (plans politiques sociaux locaux, Flandre), 'les plans de cohésion sociale' (Wallonie), ou encore les programmes de cohésion sociale (Bruxelles). Il existe en outre dans de nombreuses communes des collaborations entre les écoles, les CPAS, les associations de quartier, etc. Que ce soit en cas de toute nouvelle initiative ou d'extension d'une initiative existante, le projet proposé doit chercher à adhérer et à être complémentaire avec la politique existante et la dynamique actuelle dans la commune ou la ville.

6) **Durabilité**: bien que ce point ne soit pas considéré comme un objectif dans l'appel à projets, une importance y est accordée et il a dès lors été intégré dans l'analyse et la description.

Bien que l'on puisse noter quelques tendances globales concernant les six objectifs et caractéristiques, leur concrétisation revêt différentes formes. Ces différentes formes peuvent se traduire en indicateurs expliquant si la pratique en question a été exécutée ou non (« quoi ? ») et la manière dont elle l'a été (« comment ? »). Voici une représentation schématique (voir Tableau 11). Pour en apprendre davantage sur le quoi et le comment, ces indicateurs peuvent servir à fournir une évaluation intermédiaire (voir Chapitre 3). En outre, le premier moment d'échange peut être utilisé pour aborder les avantages et inconvénients de certaines pratiques.



Détection proactive et prévention de la pauvreté infantile	Un échange fluide d'informations, de connaissances et d'expertise est prévu	
	✓	La plateforme est-elle coordonnée de manière centrale ?
	✓	Un point de notification avec fonction de réorientation est-il prévu ?
	✓	Des directives sont-elles élaborées pour des actions de suivi à l'issue d'une notification ?
	✓	Une méthode est-elle élaborée pour faire face à la pauvreté infantile à l'issue d'une notification ?
	✓	Un protocole de respect de la vie privée/une méthode de cadre de travail est-il/elle établi(e) pour l'échange d'informations ?
	Accent sur des problématiques générales dans la ville/commune	
	✓	Prévoit-on une possibilité de discussion de tendances générales lors des moments de concertation de la plateforme ?
	Implication d'acteurs capables d'atteindre le groupe cible à un stade précoce	
	✓	S'adresse-t-on de manière spécifique à des centres d'accueil pour enfants et établissements d'enseignement ?
	Accroissement de la notoriété de l'aide et actions visant à réduire le seuil d'accès	
	✓	Est-il procédé à des visites à domicile ou à une visite de la famille en cas de notification ?
	✓	Des informations sont-elles diffusées au groupe cible ?
	✓	Des formations sont-elles prévues pour le groupe cible ?
	✓	Des moments de rencontre pour parents sont-ils organisés ?
✓	La communauté au sens large est-elle également informée/sensibilisée ?	

Sensibilisation des partenaires locaux	Information des prestataires de soins professionnels	
	✓	Des informations sont-elles diffusées aux prestataires de soins ?
	✓	Des formations sont-elles prévues pour les collaborateurs ?
	✓	Les collaborateurs peuvent-ils faire appel à un expert du vécu ?
	✓	Les prestataires de soins peuvent-ils faire appel à un travailleur social ?
	✓	Une méthode est-elle élaborée pour reconnaître et signaler la pauvreté infantile ?

Stimuler la collaboration	Tentative de rassemblement différents acteurs locaux	
	✓	Une concertation est-elle régulièrement organisée entre les acteurs locaux ?
	✓	En marge de moments de concertation formels, y a-t-il une possibilité de discussions intermédiaires entre collaborateurs ?
	✓	Prévoit-on l'établissement d'une vision commune ?
	✓	Des associations de quartier locales sont-elles impliquées ?
	✓	Des associations de lutte contre la pauvreté sont-elles impliquées ?
	✓	Des organisations d'aide générales sont-elles impliquées ?



Stimuler le soutien et des projets locaux	Facilitation de la participation du groupe cible	
	✓	Des interventions financières sont-elles accordées ?
	✓	Des formes de soutien non financières sont-elles prévues afin de rendre l'aide superflue à long terme ?
Politique durable	Viser un ancrage structurel	
	✓	Est-il procédé à une auto-évaluation ?
	✓	Des propositions politiques sont-elles formulées ?
	✓	Y a-t-il un engagement pour la recherche de nouvelles subventions ?
Adhésion à la politique locale	La situation locale existante constitue la base	
	✓	Les collaborations existantes sont-elles maintenues ou développées ?
	✓	Une attention est-elle accordée à des sous-groupes locaux particuliers ?
	✓	Y a-t-il une adhésion à d'autres subventions (par ex. subvention fédérale ou flamande, plan de cohésion sociale, etc.) ?

Tableau II. Aperçu schématique des 6 objectifs et les activités/pratiques liées



2 Phase 2: bonnes pratiques et guide

Alors que la phase précédente était consacrée à la description et l'analyse de ce que les différentes plateformes de concertation envisageaient de faire à l'aide des subventions allouées dans le cadre du projet « Les enfants d'abord », cette phase va se concentrer sur quelques bonnes pratiques et un guide pratique : quelle pratique est-il préférable de suivre lors de l'élaboration d'une plateforme de concertation, quelles étapes entreprendre concrètement ?

Pour la définition des bonnes pratiques et l'établissement d'un guide, il a été fait appel à quatre sources d'information :

- 1) Un moment d'échange (14/10/2014) lors duquel les plateformes de concertation ont fait le point sur la situation et échangé leurs expériences, réfléchi à propos des facteurs de succès et obstacles et formulé des propositions pour l'élaboration d'une plateforme de concertation.
- 2) Les résultats de l'évaluation intermédiaire (terminée le 15/11/2014) menée auprès des 57 plateformes de concertation — 56 responsables de projet ont dûment et valablement complété l'enquête en ligne (le CPAS de Farciennes n'a jamais été lancé). L'objectif de l'enquête était d'une part d'obtenir un aperçu de la situation des plateformes, et ce dans le cadre d'une évaluation intermédiaire fixée par Arrêté ministériel (partie 1). D'autre part, elle visait à mieux comprendre les pratiques contribuant ou non au bon fonctionnement d'une plateforme de concertation (partie 2). La partie 2 de l'enquête a été développée avec l'aide des indicateurs d'efficacité élaborés lors de la première phase. Ces indicateurs permettent non seulement de vérifier la mesure dans laquelle il a été satisfait aux tâches et objectifs fixés dans l'appel à projets, mais également de dégager des bonnes pratiques. L'étude demandait de mentionner pour chaque indicateur la mesure dans laquelle il avait été utile (sur une échelle de 0 à 10). En cas de réponse positive, il convenait d'indiquer la manière dont il avait été mis en pratique. Les scores supérieurs ou égaux à 5 ont été considérés comme un avancement.

Notez qu'une évaluation finale a également pris en Août 2015. De nouveau 56 plateformes (à l'exception CPAS Farciennes) ont dûment et valablement complété l'enquête. Les résultats confirment les résultats intermédiaires. Pour illustrer cela, certains résultats ont déjà été présentés graphiquement (voir la Figure 28, 29, 30, 31, 32). Pour une explication plus détaillée, veuillez consultez la section 3.1.

- 3) L'issue de deux ateliers (02/12/2014 et 12/02/2015) lors desquels plusieurs experts ont transformé en bonnes pratiques les informations recueillies jusqu'alors concernant les plateformes de concertation. L'atelier s'est basé sur le terrain, et ce par le biais des données recueillies lors du premier moment d'échange (14/10/2014) et des résultats de la phase I du projet.
- 4) Les données obtenues lors de la journée d'étude de l'asbl Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG) concernant l'élaboration de plateformes de concertation locales (09/02/2015) et à l'issue d'une révision européenne par les pairs (13-14/01/2015) organisée à l'occasion du présent projet (« Les enfants d'abord »). Dans ce cadre, plusieurs articles ont été rédigés par les pays européens participants, articles ayant également servi de source d'information pour le présent rapport.

Les pratiques proposées avaient été validées dans deux ateliers organisés avec le comité d'accompagnement (02/12/2014 et 12/02/2015).



2.1 Bonnes pratiques

2.1.1 Un moyen, pas une fin en soi : résultats auxquels les plateformes de concertation peuvent contribuer et bonnes pratiques

Dans le contexte des plateformes de concertation, une bonne pratique, ou une pratique « effective », signifie une pratique qui permet à ces plateformes de concertation de se concentrer autant que possible sur leur mission principale, à savoir identifier et prévenir la pauvreté infantile. Une plateforme de concertation doit à cet égard surtout être considérée comme un moyen et non une fin en soi pour la détection et la prévention de la pauvreté infantile. Dans ce qui suit, nous allons exposer les objectifs pouvant contribuer à la création d'une plateforme de concertation ; ensuite, nous décrirons plusieurs bonnes pratiques pouvant faciliter l'atteinte de ces objectifs.

1. Une offre d'assistance couvrant les besoins

Le comité d'accompagnement estime qu'il est crucial de rassembler les différents partenaires existants, leurs connaissances et leurs moyens pour créer une offre d'assistance couvrant les besoins permettant une approche multidisciplinaire de situations problématiques.

Cette recommandation semble en ligne avec les priorités fixées au niveau européen. La recommandation européenne "Investir dans les enfants: briser le cercle vicieux de l'inégalité"⁹ plaide pour une approche intégrée de l'investissement social pour les enfants dans tous les États membres de l'Union européenne. En effet, la pauvreté a de multiples facettes. En raison de ces nombreuses facettes de la pauvreté infantile, une **combinaison de différentes interventions, sous différents angles**, est dès lors indiquée.

2. Réduire le chevauchement entre les initiatives et la suroffre

Le comité d'accompagnement attache non seulement de l'importance à l'élaboration d'une offre couvrant les besoins, mais souhaite également réduire le chevauchement entre les différentes initiatives et la suroffre, raison pour laquelle l'aide semble parfois caractéristique.

3. Une politique inclusive facilitant une meilleure accessibilité à un plus grand groupe cible

Du point de vue inclusif, une politique sur la pauvreté est un aspect de toutes les politiques et ne constitue pas un domaine clos (Vranken, Geldof et Van Menxel, 1998). Dans le cas du projet « Les enfants d'abord », ce point implique non seulement tenir compte des parents, mais aussi des enfants proprement dits. L'Europe insiste également très fort sur ce point. L'une des recommandations consiste en effet à toujours se baser sur des politiques génériques (mainstreaming) et les droits de l'enfant. Les droits de l'enfant constituent un point de départ central que la Commission traduit comme suit : « *traiter le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants sous l'angle des droits de l'enfant* » ; « *faire prévaloir à tout moment l'intérêt supérieur des enfants et reconnaître à ces derniers la qualité de titulaires de droits à part entière* » (Commission européenne 2013b¹). Concrètement, il peut par exemple être fait référence à une politique qui soutient les parents d'une manière telle à ce qu'ils disposent des moyens nécessaires pour offrir les soins les plus adéquats à leur enfant.

⁹ Commission européenne (2013b). Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, Recommandation de la Commission, C(2013) 778 final. Consultable sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32013H0112>



Dans le cadre de ces initiatives et recommandations au niveau européen, le projet « Les enfants d'abord » souhaite lutter contre la pauvreté infantile et l'exclusion sociale et surtout agir de manière proactive et préventive. La création de plateformes de concertation locales peut à cet égard être considérée comme une stratégie novatrice pour permettre la collaboration entre différents acteurs locaux, créer des synergies et également faire participer réellement les personnes en situation de pauvreté (les enfants étant les principales parties prenantes).

2.1.2 **Bonnes pratiques et exemples**

Reste à savoir comment réaliser les objectifs susmentionnés.

Vous trouverez dans ce qui suit quelques pratiques concrètes pouvant contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs. Quelques exemples issus des plateformes de concertation qui les appliquent sont également cités.

2.1.2.1 Rassemblement de différents acteurs locaux

Une bonne pratique importante est le rassemblement des différents acteurs et partenaires locaux. On peut songer à cet égard aux partenaires typiques, comme les écoles et les centres d'accueil d'enfants, mais aussi à des partenaires qui ne sont pas directement consultés, comme les sociétés de logement, le service aménagement du territoire, les partenaires socioculturels, les services de la jeunesse des villes/communes, les mouvements de jeunesse, etc. Il est à cet égard crucial de comprendre l'offre d'assistance existante, son fonctionnement et sa qualité : une même initiative peut en effet exister dans plusieurs communes, mais pas nécessairement être appliquée partout de la même façon ou être de la même qualité.

Les résultats de l'évaluation menée auprès des plateformes de concertation ont apporté les enseignements suivants :

- La création d'une plateforme de concertation semble permettre le rassemblement de très nombreux partenaires. La vaste majorité des participants (91 %) explique en effet être parvenue à rassembler les différents acteurs locaux.
- Ces (nouveaux) liens de collaboration semblent être perçus de manière positive : la majorité des acteurs interrogés estiment que les acteurs de la plateforme sont déjà impliqués en large (61 %) à très large mesure (18 %) dans l'exécution du projet, alors que la majorité s'annonce satisfaite (80 %) voire très satisfaite (11 %) de la qualité des partenariats créés (voir Figure 28).
- Voici des exemples concrets concernant le type de partenaires impliqués (voir Figure 29): associations de quartier locales, associations de lutte contre la pauvreté, organisation d'aide générale, het Maison des Enfants, mais aussi des partenaires extérieurs au secteur du bien-être. Voici des exemples de la méthode utilisée pour les organiser: organiser régulièrement une concertation formelle (sans se limiter exclusivement à la concertation); libérer du temps et de l'espace pour l'organisation de réunions intermédiaires et créer une vision commune. D'autres indiquent également faire appel à un groupe de pilotage ou tenter de mettre en place un réseau autour de la pauvreté (infantile).

Pour terminer, il convient de noter qu'il est crucial d'également impliquer des partenaires ayant une vue d'ensemble sur les soins de santé prénataux. Cette suggestion est fondée sur l'idée qu'un enfant évolue toujours dans un contexte plus large et que son avenir peut déjà être déterminé bien avant sa naissance.

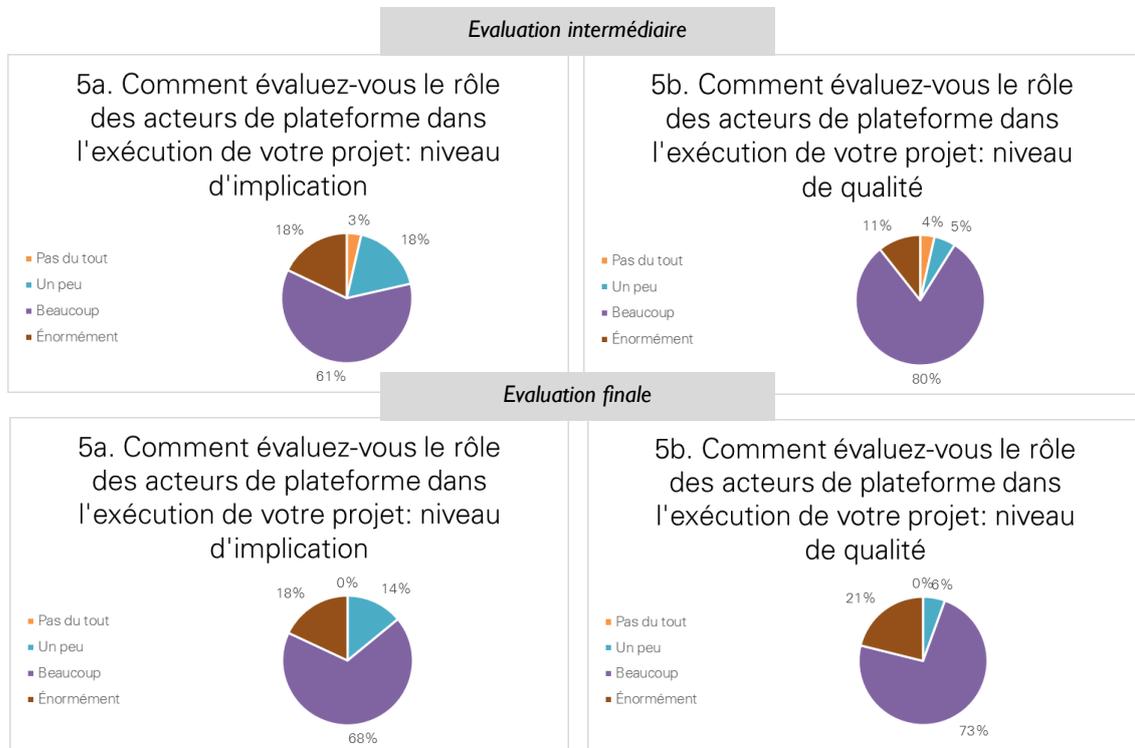


Figure 28. Satisfaction concernant le rôle des acteurs des plateformes (dessus: les résultats des évaluations intermédiaires; dessous: les résultats des évaluations finals)

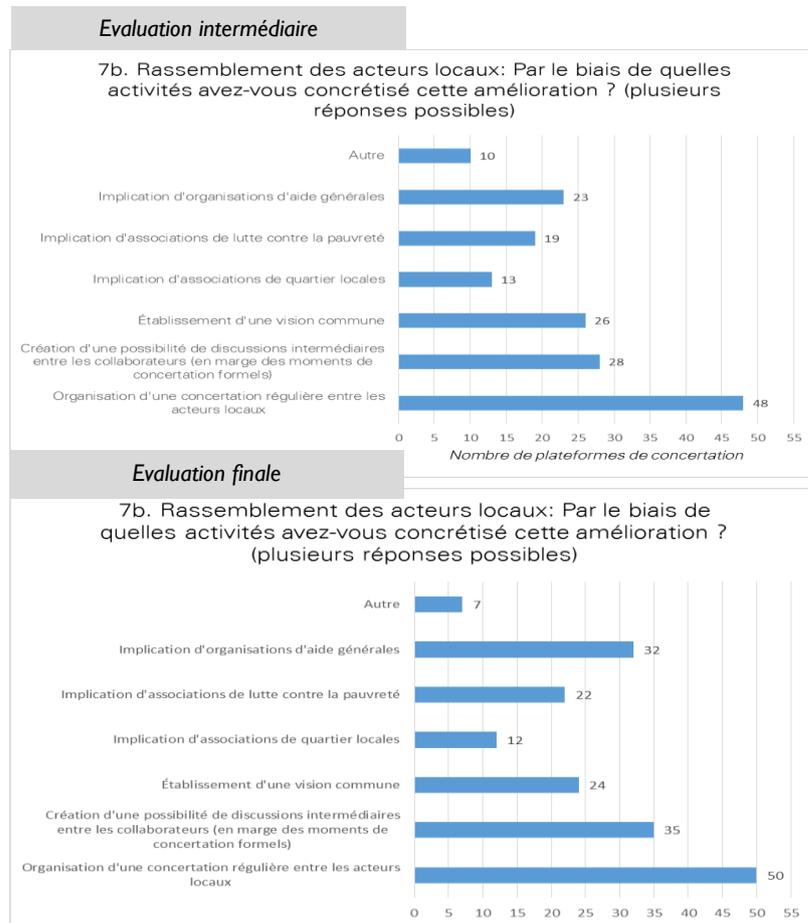


Figure 29. Manière dont les acteurs locaux sont réunis (au-dessus: les résultats des évaluations intermédiaires; sous: les résultats des évaluations finals)

Exemples :

- CPAS Lummen

- La commune de Lummen s'emploie fermement à l'ancrage de la plateforme de concertation dans le paysage du bien-être communal. Ce qui implique un déploiement maximal de la collaboration avec des partenaires locaux, comme : les écoles (neuf écoles dont des écoles maternelles, primaires, enseignement spécial), l'association Sint-Vincentius, l'équipe régionale Kind & Gezin, les partenaires dans l'accueil des enfants, le Samenlevingsforum, l'Opvoedingswinkel West-Limburg, Welzijnsschakel, l'administration communale locale et la Thuiscompagnie.
- Le procédé se caractérise par : réunion de la plateforme de concertation au moins 1 fois par mois, établissement d'une méthode pour l'échange d'informations, mise à disposition d'un assistant social au service social du CPAS encadrant les partenaires locaux.

- CPAS Gembloux



- À Gembloux, il est fait appel à une plateforme de concertation de lutte contre la pauvreté existante réunissant déjà différents partenaires. Vu cependant qu'il a été constaté que les familles se trouvant dans une situation précaire n'étaient pas toujours entendues, un axe spécifique consacré à la pauvreté infantile a été mis sur pied. Les partenaires suivants ont été impliqués à cet effet : services de la ville de Gembloux (service Action familles-santé, les Tarpan), le Service d'Aide à la Jeunesse, des crèches (crèches, ONE, baby-sitters), les différentes écoles et leurs centres PMS respectifs, les garderies et l'environnement postsecondaires (COALA et IMAGIN'AMO), des médecins de première ligne, psychologues, l'équipe mobile, des organisations sociales (Les Restos du Cœur, le service social des Facultés, l'ASBL le Fouillis (centre social), La Croix-Rouge, le service entraide migrants, etc.).¹⁰
- L'objectif est d'organiser au moins deux rencontres avec ces partenaires, d'une part pour apprendre à faire plus ample connaissance avec les différents services et d'autre part pour expliquer le procédé concret et les résultats attendus. L'ambition n'est pas seulement de réfléchir à propos des besoins, mais aussi de donner forme à des actions concrètes, avec une coordination effective et à une cellule en mesure de soutenir et encadrer les familles.

2.1.2.2 *Maintien de l'équilibre entre initiatives universelles et locales*

L'Europe recommande toujours de préserver l'équilibre entre d'une part des interventions générales (universelles) et d'autre part des mesures plus spécifiques adaptées à la situation locale. Ces dernières peuvent par exemple revêtir la forme d'initiatives visant des sous-groupes spécifiques du public cible ou d'une certaine région. Dans les plateformes de concertation participantes, il peut par exemple s'agir d'un accent sur les enfants issus de l'immigration, les enfants de parents isolés, les enfants de parents souffrant de problèmes psychiatriques (voir également phase I de la présente étude).

Logiquement, une approche sur mesure nécessite tout d'abord une **compréhension de la situation locale**. Les résultats de l'enquête suggèrent qu'une plateforme de concertation peut également y contribuer : la majorité (79 %) des participants explique en effet mieux comprendre les problématiques ou tendances générales de la région locale et le doivent surtout à l'intégration de moments de concertation formels, mais aussi aux études préalables (analyses (environnementales) qualitatives et/ou quantitatives), interviews et/ou enquêtes auprès du groupe cible, rencontres informelles avec des personnes sur le terrain, statistiques existantes du CPAS, etc.

Voici des exemples de la manière d'y parvenir: l'introduction de moments de concertation formels avec des organisations nouvelles ou déjà impliquées lors desquels des tendances générales ou problématiques peuvent être abordées, une étude du groupe cible en question, l'établissement d'une analyse environnementale, l'établissement d'un plan de lutte contre la pauvreté local, la collaboration avec un expert du vécu, la création d'un groupe de parents et l'organisation d'interviews.

L'universalisme progressif peut ici servir de cadre théorique ; il s'agit essentiellement d'une politique universelle ou offre de base pour toutes les familles pouvant cependant être affinée ou adaptée en fonction des besoins (plus ou moins) spécifiques d'une famille (c'est-à-dire une politique sélective ou adaptée au groupe cible). L'universalisme progressif est également l'un des

¹⁰ ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance ; PMS : Psycho-Médico-Sociale centra ; COALA: Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs



piliers du décret portant organisation du soutien préventif aux familles donnant forme aux « Huizen van het Kind ». Dans les travaux préparatoires au décret, il est apparu que ce type de prestation de services, composé de différentes couches, était perçu comme moins stigmatisant, voire pas du tout stigmatisant, plus acceptable et plus utile vu qu'un système composé de différentes couches correspond mieux à leurs besoins (plus ou moins importants) (Tunstill, Blewett & Meadows, 2009¹¹).

Exemples:

- CPAS Bruxelles
 - À Bruxelles, lors de la définition du groupe cible, il est également tenu compte d'un sous-groupe cible, à savoir les enfants qui se distinguent de par leur origine sociale ou culturelle. Une bonne documentation de la situation locale est ici citée comme procédé.
- CPAS Maaseik
 - À Maaseik, un enfant sur dix naît dans une famille défavorisée, dont le plus grand groupe se compose de différentes nationalités. Maaseik souhaite élaborer des actions à la mesure du groupe cible. Elle fait pour ce faire appel à une analyse environnementale et à une consultation du groupe cible. L'objectif est d'élaborer une politique durable et globale, en adhérant notamment à des initiatives (publiques) globales. Ainsi on peut enregistrer le plan de lutte contre la pauvreté infantile (à établir) dans le plan pluriannuel stratégique des villes et communes de la région flamande. Il peut ensuite être transféré aux administrations locales (CPAS et communes).

2.1.2.3 **Soutien de projets locaux et adhésion à la politique locale**

La réduction du chevauchement et de la suroffre a été décrite ci-avant comme un objectif pour la plateforme de concertation locale. C'est ce que confirment également les résultats qualitatifs de l'enquête : les fournisseurs d'assistance se sentent submergés par la multitude d'initiatives et réunions inhérentes, qui à chaque fois nécessitent énormément de temps et d'efforts et, à terme, sont considérées comme un obstacle.

Une possible manière d'atténuer le chevauchement et la suroffre consiste à **intégrer des nouvelles actions dans des initiatives existantes** et à rechercher une adhésion à la politique locale, comme le suggère l'appel à projets de cette étude.

Les résultats de l'étude suggèrent que la vaste majorité des plateformes de concertation y ont donné suite : pas moins de 93 % expliquent adhérer à la politique locale.

Cette adhésion revêt principalement la forme d'une adhésion à d'autres sources financières (par ex. subventions flamandes ou wallonnes, Fondation Roi Baudouin), et de l'extension des collaborations existantes ou de l'adhésion à d'autres initiatives comme het Maison des Enfants, des projets concernant faire face à des factures de l'école impayées, des projets concernant la manière proactive par rapport à l'intervention majorée dans les soins de santé, la concertation locale en matière de soutien éducatif, l'adhésion au plan pluriannuel 2014-2019 des villes et communes, le Plan de Cohésion Sociale, l'adhésion au fonctionnement des services communaux et sociaux et des services extrascolaires.

¹¹ Tunstill, J., Blewett, J., & Meadows, P. (2009). Evaluating the Delivery by Action for Children of Targeted Family Support. Synergy Research & Consulting Ltd.



Ces initiatives ne peuvent simplement être copiées et collées, une **adaptation à la situation locale** est importante (voir également pratique n° 2). En outre, une **coordination** peut s'avérer un facteur crucial : dans certaines régions, cette coordination est très active, entraînant une collaboration nettement plus fluide. Dans d'autres, elle sera nettement plus passive. Elle déterminera également la mesure dans laquelle des informations sont échangées entre les partenaires (voir également pratique n°4).

Exemples :

- CPAS Dilbeek
 - Le projet actuel s'inscrit dans le cadre de l'objectif politique prioritaire de lutte contre la pauvreté infantile du CPAS. Il vise l'élaboration d'une structure de concertation générale pour la lutte contre la pauvreté infantile, en faisant appel à un groupe de pilotage et divers groupes de travail, dont certains existent déjà et d'autres restent encore à créer. L'ensemble s'inscrit dans le cadre d'une vision globale de lutte contre la pauvreté infantile et nécessite la rationalisation de la communication entre les différents groupes de travail et les partenaires locaux. En outre, le projet sera complémentaire au projet local existant de lutte contre la pauvreté infantile VONK s'adressant aux familles avec jeunes enfants âgés entre 0 et 3 ans. En outre, la plateforme vise à fournir un travail complémentaire en faisant appel en permanence à un expert du vécu, en initiant une collaboration avec le Welzijns-campus qui à son tour réunit différentes initiatives (Maison des Enfants, Kind en Gezin, l'asbl gemeentelijke kinderopvang, etc.), et en cherchant une adhésion à la politique d'encadrement de l'enseignement et au décret relatif à l'aide intégrale à la jeunesse.
- CPAS Woluwe-Saint-Lambert
 - À Woluwe-Saint-Lambert, la plateforme de concertation sera intégrée au service social du CPAS, et plus particulièrement dans quatre groupes de travail : lutte contre la pauvreté, logement, emploi et aide aux personnes. L'intégration dans ces groupes de travail est considérée comme une valeur ajoutée pour l'analyse d'actions nécessaires sur le terrain, comme une opportunité de consulter parties prenantes et mandataires politiques chargés de l'enseignement et de l'accueil des enfants, et comme une occasion de réunir différentes perspectives.
- asbl Régie des Quartiers de Comines-Warneton:
 - La plateforme fait le lien avec le Plan de Cohésion Sociale, mais aussi avec d'autres organes et initiatives politiques (Logement, Emploi).
- CPAS Pepinster
 - La plateforme collabore avec le Plan de Cohésion Sociale, mais aussi avec l'Aide à la jeunesse.

2.1.2.4 Connaissance de l'offre d'assistance et échange d'informations

Pendant la première phase de la présente étude, il est apparu qu'une offre d'assistance relativement étendue était disponible, mais qu'un manque de clarté entourait l'identité des acteurs la proposant et leur mode de fonctionnement. Ce qui signifie que les différents membres des fournisseurs d'assistance disposent de nombreuses connaissances et compétences, mais qu'elles ne sont pas toujours combinées ou utilisées de la bonne manière. De plus, il est



également apparu que les prestataires de soins estimaient parfois ne pas disposer des moyens nécessaires pour faire face à la pauvreté infantile (ou une présomption de pauvreté infantile): que faire une fois la pauvreté infantile signalée? À qui s'adresser et pour quels services?

Les résultats qualitatifs de l'enquête actuelle semblent en large mesure le confirmer.

- Les participants ont suggéré que l'investissement dans une bonne connaissance des services mutuels constituait un aspect clé contribuant à façonner le succès d'une plateforme de concertation et pouvait précisément être amélioré par le biais d'initiatives comme une plateforme de concertation. La méconnaissance de l'autre semble aller de pair avec des attentes mutuelles qui ne sont pas harmonisées et un manque de confiance entre fournisseurs d'assistance et services. En revanche, des effets positifs sont attendus si « un nom et un visage » peuvent être liés à un service et si on comprend mieux les possibilités et limitations de chacun, apprend de l'autre, est ouvert à l'autre et prend le temps d'apprendre à se connaître et gagner la confiance.
- Dans le cadre de l'échange de connaissances et expertise, l'échange d'informations spécifiques à un cas est également considéré comme problématique. Une possible infraction du secret professionnel et du droit au respect de la vie privée semble l'une des raisons sous-jacentes.

Les résultats de l'étude suggèrent que depuis la constitution de la plateforme de concertation, quelques améliorations ont été constatées (voir Figure 30):

- environ trois quarts (77 %) des participants admettent que l'échange d'informations, de connaissances et d'expertise a gagné en fluidité. En outre, l'analyse qualitative met en avant que les connaissances disponibles semblent non seulement plus centralisées, mais aussi mieux coordonnées.
- La majorité des participants (64 %) explique que les connaissances et l'expertise des prestataires de soins professionnels se sont améliorées depuis la création de la plateforme de concertation.

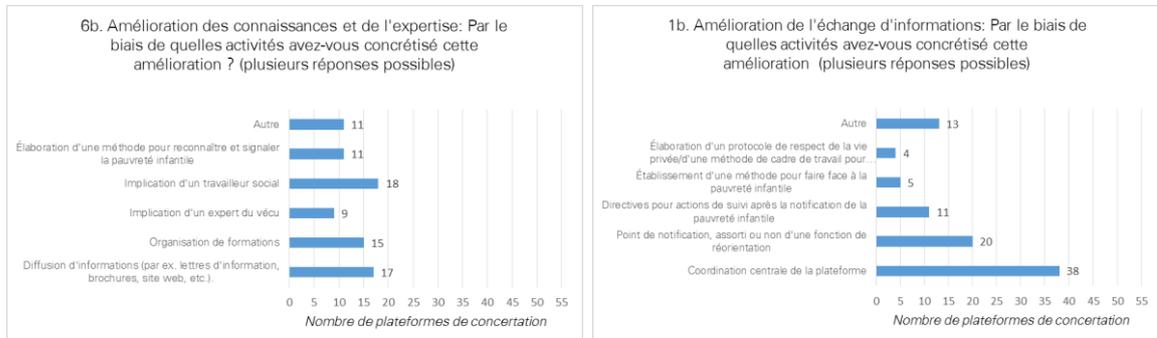
Pour assurer un échange fluide de connaissances et d'expertise d'une part et d'informations spécifiques à un cas d'autre part, quelques **exemples concrets** de mesures sont cités: la désignation d'un coordinateur central et/ou d'une personne de contact de la plateforme, la création de points de signalement pour la notification de la pauvreté infantile, l'élaboration de directives pour des actions de suivi à l'issue d'une notification de pauvreté infantile, l'élaboration d'un protocole de respect de la vie privée et/ou d'un cadre de travail pour l'échange d'informations.

L'amélioration de l'équipement des prestataires de soins semble surtout concrétisée par l'implication d'un travailleur social et/ou d'un expert du vécu, l'établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, la diffusion d'informations et l'organisation de formations supplémentaires.

La formation des fournisseurs d'assistance mérite une attention suffisante ; l'intervention d'experts du vécu et la collaboration avec ces derniers sont dès lors cruciales (par ex. CPAS Saint-Nicolas, asbl Jugendtreff Inside, CPAS Merelbeke, CPAS Nivelles, CPAS Geetbets). La combinaison de ces deux angles d'approche permettra une analyse intellectuelle, mais aussi émotionnelle de la situation.



Evaluation intermédiaire



Evaluation finale

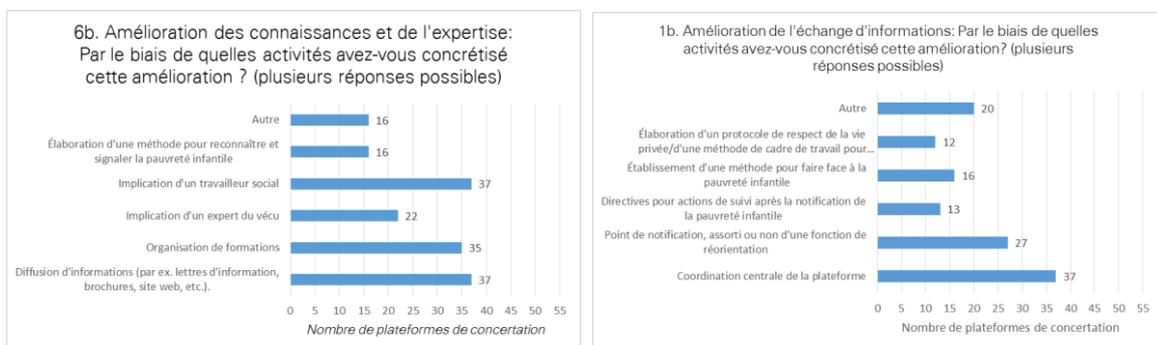


Figure 30. Exemples de mesures soutenant les prestataires de soins professionnels (gauche) et l'échange de connaissances et d'informations (droite) et ce avec une tendance similaire pour l'évaluation intermédiaire (dessus) et pour l'évaluation finale (dessous)

Exemples :

- CPAS Coxyde

- À Coxyde, on constate que le secret professionnel et la protection de la vie privée du client constituent un frein à l'échange adéquat d'informations entre les différentes instances. Différents services s'occupent parfois de la même famille sans le savoir. Dans la demande de projet, Coxyde admet également vouloir tout mettre en œuvre pour jeter les bases d'un partage d'informations tenant compte du secret professionnel, du partage de connaissances, de l'organisation d'une concertation avec les clients, d'une carte de signalement de la pauvreté et de possibilités de réorientation, de la détection de tendances et recommandations politiques. Dans l'étude, Coxyde admet déjà disposer de davantage d'expertise depuis l'élaboration d'une méthode commune qui permet de reconnaître et signaler la pauvreté infantile, l'organisation de formations et l'intervention d'un expert du vécu. Une amélioration a également déjà été constatée dans le partage d'informations, surtout par le biais de la coordination centrale de la plateforme.

- CPAS Braine-le-Comte

- À Braine-Le-Comte, les différents partenaires ne sont pas seulement réunis, mais des formations sont également proposées : comment reconnaître la pauvreté, quels sont les signaux, quelle aide existe déjà? Ensuite, l'objectif est d'utiliser la plateforme



comme une sorte de formation clinique pour et par les experts, une méthode pour la reconnaissance et la gestion de la pauvreté infantile étant élaborée. Selon l'étude, ces mesures ont déjà conduit à un meilleur échange d'informations et à un accroissement des connaissances.

2.1.2.5 Accroissement de l'accessibilité à l'offre d'assistance et de sa notoriété

Une remarque souvent citée par les fournisseurs d'assistance est que « si l'aide existe, elle n'est pas trouvée » par le groupe cible. Il semble dès lors indiqué de veiller à ce que l'offre d'assistance soit connue, accessible, et tout particulièrement de ceux qui ne sont pour l'heure pas atteints ou le sont en moindre mesure. Une approche d'ouverture à toutes les familles, dans laquelle les passerelles moins évidentes sont identifiées et où l'on ne stigmatise pas, semble cruciale pour atteindre les familles les plus vulnérables.

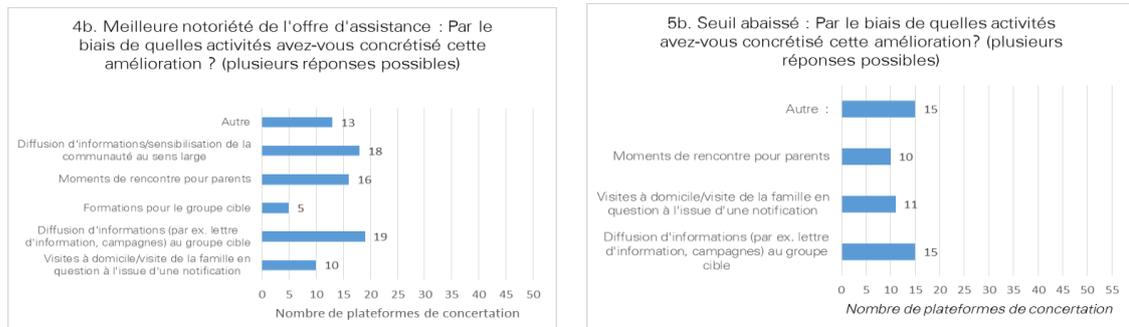
Il ressort de l'étude que :

- environ la moitié des participants (52 %) estime que le seuil d'accès à l'aide existante ou nouvelle a été réduit depuis la constitution de la plateforme de concertation et 54 % estime que depuis la création de la plateforme de concertation, l'aide est mieux connue du groupe cible. Le fait qu'aucune amélioration ne soit pas évoquée par l'autre moitié peut signifier l'absence de réels effets, mais il semble également probable qu'il soit encore trop tôt pour constater ce type d'effets.
- Le fait de ne pas atteindre les familles visées est cité comme un obstacle au succès d'actions concrètes mises en place.

Voici quelques exemples concrets de mesures: l'organisation de visites à domicile, l'organisation de moments et lieux de rencontre pour parents au sein du groupe cible pertinent, la diffusion d'informations par le biais de lettres d'information et brochures avec l'aide ou non de journaux locaux, des actions de sensibilisation, l'entretien de contacts réguliers et étroits avec les directions des écoles, enseignants en soins ou assistants sociaux dans les écoles, l'utilisation accrue d'un rôle de passerelle (par ex. en tant que point d'information) ou de partenaires ou personnes intermédiaires entretenant des liens avec le groupe cible. Énormément d'actions sont possibles, mais une approche non stigmatisante est considérée comme essentielle à l'élaboration d'une aide accessible.



Evaluation intermédiaire



Evaluation finale

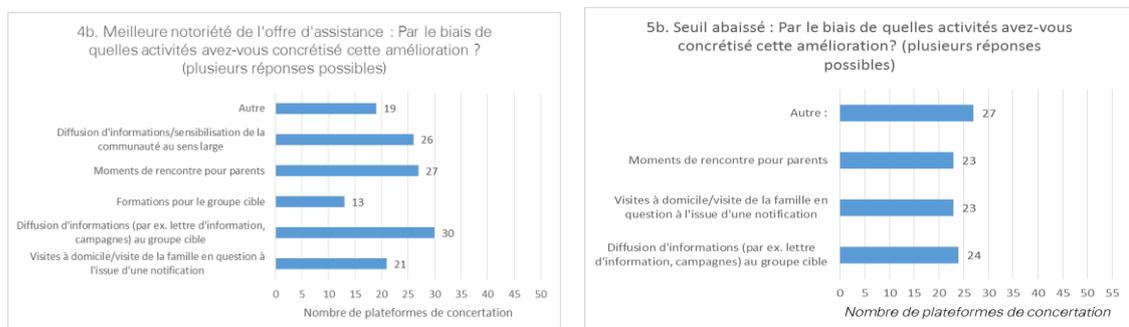


Figure 31. Manière dont les plateformes de concertation tentent de mieux faire connaître l'aide (gauche) et de réduire le seuil d'accès à l'offre d'assistance (droite) et ce avec une tendance similaire pour l'évaluation intermédiaire (dessus) et pour l'évaluation finale (dessous)

Exemples:

- CPAS Genappe
 - Genappe admet avoir assisté à une amélioration de la notoriété de l'offre d'assistance, et ce par le biais de visites à domicile et de visites de la famille proprement dite à l'issue d'une notification, en diffusant des informations à l'intention du groupe cible, mais aussi en sensibilisant la communauté au sens large (distribution de dépliants et publications dans des périodiques et journaux locaux) et par l'organisation de moments de rencontre pour les parents. Ces éléments semblent également donner lieu à une réduction du seuil d'accès à l'aide.
- CPAS Bredene
 - Bredene admet assister à une amélioration de la notoriété de l'aide ainsi que de l'accès à cette aide. Elle le doit à des visites à domicile, la diffusion d'informations à l'intention du groupe cible et de la communauté au sens large du terme et des moments de rencontre pour les parents.



2.1.2.6 **Détection (à temps/précoce) des situations problématiques potentielles affectant le public cible et intervention**

Pour le comité d'accompagnement et les décideurs politiques, il est crucial qu'il soit tenu compte de l'aspect lié à la détection et celui lié à la prévention de l'initiative actuelle : si les situations problématiques ou potentielles situations à risque doivent être décelées et signalées à temps, la prévention importe tout autant. L'Europe insiste également sur ce point. Une recommandation du Programme d'investissement social (Commission européenne 13a¹²) indique qu'offrir une aide ponctuelle aux enfants se trouvant dans une position défavorisée, et ce à un jeune âge, constitue l'une des meilleures manières de veiller à ce que les enfants puissent réaliser leur plein potentiel dans le courant de leur vie. Grandir dans la pauvreté a non seulement une influence sur la situation actuelle de l'enfant, mais peut aussi laisser des séquelles sur le plus long terme. Des études démontrent cependant que la pauvreté infantile peut également avoir des retombées négatives pour l'atteinte d'un certain niveau d'étude (voir Duncan et al., 1998, Ermisch and Francesconi, 2000, dans Gábos & Kopasz, 2015¹³), et sur les quotients cognitif et comportemental ultérieurs (voir par ex. Shonkoff and Philips, 2000 dans Gábos & Kopasz, 2015³). Des interventions à un jeune âge peuvent avoir des retombées positives à l'impact cumulatif, tout comme les inconvénients à un jeune âge peuvent avoir un effet cumulatif.

Une mesure visant à identifier les enfants à partir d'un très jeune âge et dès lors déceler des situations à risque peut consister à impliquer les partenaires travaillant avec les (jeunes) enfants, et même les partenaires actifs dans les soins prénataux et entrant dès lors en contact avec des familles à risque (voir pratique 1). Ce type de mesures semble omniprésent dans les plateformes de concertation. 95 % des participants admet de manière explicite impliquer ce type de partenaires (voir Figure 32). Ces données correspondent également aux résultats de la première phase d'analyse de cette étude, selon lesquels plusieurs plateformes ne s'adressent pas seulement aux enfants entre 0 et 12 ans, mais également aux plus jeunes (0-3 ans).

Citons en guise d'exemples concrets des partenaires travaillant avec des familles et enfants issus de contextes divers, comme des écoles et crèches, mais aussi des partenaires moins évidents comme : les sages-femmes, les associations de quartier locales (qui ne sont pas nécessairement axées sur les familles en situation de pauvreté), les connaissances des fonctionnaires actifs dans l'enseignement et l'accueil des enfants, les antennes des CPAS, ONE/Kind & Gezin, l'aide aux familles, les associations de lutte contre la pauvreté, AMO, les équipes de quartier, le service communal en charge des finances, les Centres pour l'accompagnement des élèves, CLB.

¹² Cette recommandation fait partie du Programme d'investissement social dans laquelle la Commission européenne demande aux États membres - d'une approche de cycle de vie - de mettre l'accent sur l'investissement social afin de renforcer les capacités actuelles et futures de la population. Consultable via : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:52013DC0083>

¹³ Gábos, A. & Kopasz, M.(2015). Document de travail : Peer Review Children First – pilot local consultation platforms on child poverty (Belgium, 13-14 January 2015). TÁRKI Social Research Institute, © ÖSB Consulting 2014

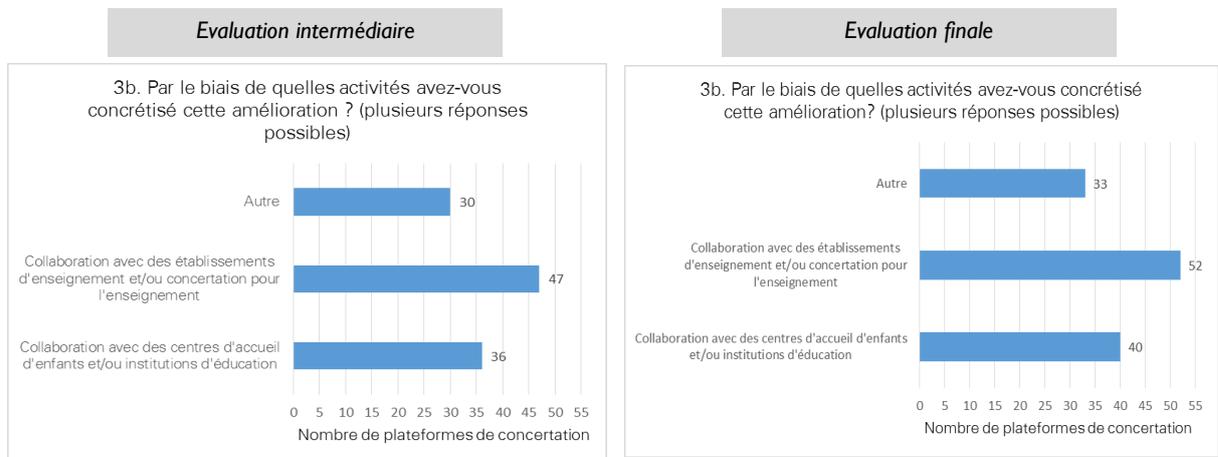


Figure 32. Partenaires impliqués permettant d'identifier les enfants à un jeune âge et ceci avec une tendance similaire pour l'évaluation intermédiaire (gauche) et l'évaluation finale (droite)

Une mesure pouvant contribuer à l'intervention préventive lors de situations à risque revêt la forme du soutien du groupe cible d'une manière telle à ce qu'il soit activé et puisse participer à la communauté. L'enquête démontre également qu'un peu plus de la moitié (59 %) des plateformes de concertation constate une amélioration depuis la création de la plateforme de concertation. Dans le cas de celles n'ayant observé aucun effet positif, il se peut qu'il soit trop tôt ou que les mesures ne soient pas efficaces.

Parmi des exemples concrets de mesures fructueuses, citons des formes financières et non financières de soutien, comme : l'organisation d'animations dans les écoles, l'offre d'une éducation culturelle ou initiation à la culture, l'offre d'un soutien ou d'un encadrement éducatif, de l'aide lors de l'introduction d'une demande de bourse d'études, la fonction de réorientation par le rôle de passerelle, l'octroi de conseils juridiques, l'encadrement pour l'emploi, le logement, le soutien administratif, la promotion des initiatives existantes comme l'utilisation d'un vrijetijdspas (pass loisirs), d'un guichet bien-être, la composition de colis de vêtements, la création de groupes de parents, la participation des tout-petits.

Exemples de plateformes :

- CPAS Anvers
 - Selon l'étude, Anvers collabore énormément avec divers établissements d'enseignement. En outre, on mise cependant également sur une collaboration avec les services communaux, des associations sportives de quartier, des équipes de quartier, des régisseurs de quartier et le Huis van het Kind.
- CPAS Waregem
 - À Waregem, on fait participer tant des partenaires issus de l'enseignement que des partenaires actifs dans l'accueil des enfants. On assiste également à une amélioration de l'activation du groupe cible, et ce par le biais d'actions comme l'offre d'un soutien éducatif, une aide lors de l'introduction d'une demande de bourse d'études, une fonction de réorientation par le rôle de passerelle, l'octroi de conseils juridiques, un encadrement pour l'emploi, le logement.
- CPAS Kinrooi



- Kinrooi applique déjà une politique dont le but est de permettre individuellement aux enfants défavorisés de participer à la communauté (par ex. en participant à des activités sociales, sportives, culturelles, éducatives, des services médicales, psychiques, etc.). Selon l'évaluation, une amélioration a été enregistrée à ce niveau, et ce grâce à des initiatives comme le groupe pour parents, la participation des tout-petits, le point de signalement de pauvreté infantile.
- asbl Accesport (Mons)
 - En ce qui concerne l'activation du groupe cible, Mons prévoit une intervention financière mais aussi des activités non financières, comme des activités sportives. Ce type d'activités d'animation est considéré comme une meilleure façon de sortir d'une spirale négative plutôt que de rester concentré sur des problèmes.

2.1.2.7 Implication des parties prenantes

L'implication des parties prenantes pertinentes semble une bonne pratique incontestable. En outre, l'Europe encourage fortement la participation des parties prenantes (par ex. dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » de la Commission européenne (2010)¹⁴). Des expériences antérieures et une révision menée par les pairs en 2014¹⁵ ont démontré que l'implication des parties prenantes pertinentes, dont les enfants, constituait un aspect clé, et ce à chaque phase de l'établissement et de la mise en œuvre d'une (nouvelle) politique. Elle peut par exemple donner lieu à une politique davantage fondée sur des faits, une politique soutenue par le consensus et une sensibilisation accrue des initiatives politiques européennes.

Il convient de noter que différentes catégories de parties prenantes se distinguent :

- a) les parties prenantes primaires : celles qui seront touchées par l'intervention ; dans ce cas, les enfants et leurs parents ;
- b) les parties prenantes secondaires : partenaires intermédiaires dans le processus politique (par ex. groupes vulnérables, organisations représentatives) ;
- c) les décideurs politiques.

Veillez noter que dans le cadre de l'actuel projet « Les enfants d'abord », les parties prenantes primaires sont tant les enfants que leurs familles. En outre, les parties prenantes primaires ne doivent pas nécessairement se limiter à l'enfant individuel, mais peuvent également viser une plus grande communauté.

L'étude a mis en avant les points d'attention suivants :

- il semble surtout être fait référence à la deuxième et à la troisième catégories de parties prenantes, à savoir les partenaires de collaboration et les décideurs politiques.
- La majorité des participants indique que l'essentiel soit que la plateforme soit supportée et soutenue par toutes les parties, et en particulier les écoles. Vu que les enfants passent la majorité de leur temps sur les bancs de l'école, la probabilité est plus grande que des signaux de pauvreté y soient décelés. En outre, les accompagnateurs et collaborateurs scolaires peuvent également permettre une meilleure compréhension de la

¹⁴ Commission européenne (2010). Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Communication de la Commission, COM(2010) 2020 final. Consultable via : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

¹⁵ Frazer (2014) : Peer Review on the Belgian Platform against Poverty and Social Exclusion EU 2020, Belgium 2014



problématique et des signaux de la pauvreté. La construction d'une base suffisante devrait également, selon certains, permettre de mieux évaluer les besoins et sensibilités.

- Les acteurs doivent également rester motivés à participer. Une motivation et une participation permanentes pourraient selon certains être réalisées à l'aide d'une charge de travail minimale et de réunions efficaces. En outre, il semble cependant crucial de convertir en actions concrètes les nombreuses discussions et réunions, de ne pas se limiter à poser des objectifs à long terme mais aussi de fixer des objectifs à court terme, des objectifs qui sont concrets, réalistes, apportent quelque chose à chaque partie impliquée et fournissent rapidement des résultats (des « quick wins »).

Bien que l'implication de parties prenantes soit considérée comme un point d'attention important, son application concrète est décrite avec moins de précision. Des expériences européennes antérieures ont permis d'établir que l'implication de parties prenantes pouvait revêtir différentes formes, allant du partage d'informations, de la consultation, à l'établissement de propositions politiques et à la prise de décisions.

Dans l'étude, seules quelques plateformes de concertation ont fait référence à des mesures de ce type, comme l'implication d'associations de lutte contre la pauvreté, premières parties impliquées dans un groupe de pilotage sur les politiques, participants actifs aux initiatives de concertation avec des écoles et avec possibilité de concertation régulière et informelle.

L'implication active des enfants est importante et constitue le fer de lance de la Convention relative aux droits de l'enfant : « A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale » (Article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989¹⁶). La Convention permet l'élaboration d'un mode de communication et de collaboration adapté avec les partenaires entrant en contact direct avec des enfants (par ex. Unicef, Médiateur). Une manière de procéder consiste par exemple à se rendre dans les écoles et à poser des questions à tous les enfants et jeunes de moins de 18 ans (à propos de leurs idées, souhaits et besoins) afin d'ensuite les transférer aux instances compétentes (pouvoirs publics, comités spéciaux), à organiser des débats pour les enfants un peu plus âgés et à communiquer sous forme de jeu avec les plus jeunes enfants. Il ne faut pas oublier que la consultation, mais aussi l'information des enfants et jeunes est une manière de les impliquer.

Exemples :

- CPAS Gand:
 - o La ville de Gand est en train de développer un plan de lutte contre la pauvreté, né du déploiement d'un large processus de participation dans lequel toutes les parties prenantes actives dans la lutte contre la pauvreté sont directement impliquées : les services du CPAS et de la ville, les associations agréées où les pauvres ont voix au chapitre, les nombreux services d'aide de base, CAW Oost-Vlaanderen Regio Gent Eeklo, Kind en Gezin, Samenlevingsopbouw Gent, différents universitaires et spécialistes, les fournisseurs d'assistance, les membres du groupe cible et le Gantois proprement dit. Le groupe cible participe en général à tous les plans politiques et, dans le cadre spécifique du projet actuel, les associations de lutte contre la pauvreté sont les premières impliquées dans le groupe de pilotage et participent activement

¹⁶ <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>



aux concertations avec les écoles. Il est également question d'une concertation informelle régulière.

- asbl Grandir (Flémalle):
 - o À Flémalle, on tente de nouer des contacts (indirects) avec le groupe cible proprement dit en collaborant avec l'Interservice social de Flémalle (coordination assurée par le CPAS de Flémalle). Cette collaboration existe déjà, mais sera plus poussée dans le cadre du projet « Les enfants d'abord ». La collaboration permet de nouer régulièrement des contacts avec des acteurs de terrain ayant une bonne connaissance des besoins du groupe cible qui sont dès lors décrits comme un canal privilégié pour informer toutes les parties prenantes concernées.

2.1.3 Conclusion

Au total, sept bonnes pratiques sont retenues.

1. Rassemblement de différents acteurs locaux
2. Maintien de l'équilibre entre initiatives universelles et locales
3. Soutien de projets locaux et adhésion à la politique locale
4. Investissement dans la notoriété de l'offre d'assistance et l'échange d'informations
5. Accroissement de l'accessibilité et de la notoriété de l'offre d'assistance
6. Détection (à temps/précoce) des situations problématiques affectant le public cible et intervention
7. Implication des parties prenantes

Lors de la description de ces pratiques, il est clairement apparu qu'elles ne pouvaient être dissociées mais étaient plutôt liées et complémentaires. On constate par exemple que l'investissement dans la notoriété de l'offre d'assistance et l'échange d'informations dépendent également de l'accroissement de l'accessibilité de l'aide et de l'adhésion à la politique locale. La deuxième pratique devrait également donner lieu à une aide moins stigmatisante, qui aura à son tour des conséquences sur la quatrième pratique.

Reste à savoir comment mettre ces bonnes pratiques en œuvre lors de la création ou l'élaboration d'une plateforme de concertation. Dans la section suivante, nous allons donc les traduire en étapes concrètes pouvant être entreprises.



2.2 Pas à pas : élaborer une plateforme de concertation dans la pratique

La section suivante est consacrée au volet pratique : comment les pratiques peuvent-elles devenir réalité ? Quelles étapes concrètes entreprendre lors de l'élaboration d'une plateforme de concertation ? Quels facteurs peuvent contribuer à augmenter leurs chances de réussite ? Une attention est également accordée à quelques conseils pratiques et chaque étape s'accompagne de quelques exemples pratiques en guise de source d'inspiration (exemples tirés de la présente étude, fournis par le comité d'accompagnement ou la journée d'étude de la VVSG concernant l'élaboration de plateformes de concertation locales).

Les étapes suivantes ont été identifiées pour l'élaboration fructueuse d'une plateforme de concertation locale.



L'approche proposée pour une plateforme de concertation de lutte contre la pauvreté infantile se distingue des autres procédés par des caractéristiques comme :

- L'accent sur une collaboration avec les écoles et centres d'accueil d'enfants et par extension avec tous les partenaires travaillant avec les enfants, les jeunes et les familles en situation de pauvreté ;
- La nette préférence accordée à l'intégration dans des structures et initiatives existantes et l'adhésion à celles-ci à la place de l'élaboration de nouvelles initiatives ;
- L'importance d'une approche inclusive, dans laquelle les parents ne sont pas les seuls impliqués, mais où les enfants le sont également en leur qualité de partie prenante primaire ;
- La tentative d'élaborer une offre couvrant tous les besoins et travaillant depuis différents angles ;
- L'importance d'un travail de prévention et d'activation ;
- L'importance d'un travail de participation, c'est-à-dire collaboration avec le groupe cible, et depuis son point de vue.

2.2.1 Étape I : Commencez par une analyse de la situation actuelle et locale

Avant d'élaborer une approche et de mettre concrètement des actions en place, il est recommandé de commencer par une analyse approfondie de la situation actuelle et locale. Ce n'est que de cette manière qu'il sera possible de mettre en place une approche adaptée aux besoins des familles locales (voir pratiques 2 et 3).

Pendant cette analyse, il est recommandé de garder différents thèmes et questions à l'esprit :

- Offre : quelle offre en services et organisations existe déjà ?
- Moyens : quels (types de) moyens sont disponibles, quels moyens sont encore nécessaires, quelle est la manière idéale de déployer les moyens disponibles, maintenant et demain ?
- À quel niveau se trouvent les objectifs politiques locaux les plus pertinents et comment y adhérer ?



- Priorités et obstacles : quels points ont déjà fait l'objet d'une attention et quels points pas encore, alors que cela est recommandé ? Où se situent les risques ? Y a-t-il des zones d'ombre ? Si oui, où ? Tant la détection des priorités que celle des risques gagnent sans cesse en importance en présence de moyens plutôt limités. Elles permettront d'allouer les ressources de la manière la plus efficace et la plus effective possible et réduiront le risque d'apparition de problèmes pendant l'élaboration proprement dite de la plateforme de concertation.
- Suivi et évaluation : qu'allons-nous suivre, et de quelle manière ? En indiquant dès le départ la manière dont les activités de la plateforme de concertation seront suivies et évaluées, il sera toujours possible de procéder ensuite aux adaptations adéquates.

En premier lieu, il convient de rassembler des chiffres et faits objectifs offrant de plus amples informations concernant la situation actuelle relative à la pauvreté dans la ville ou la commune en général et dans le groupe cible en particulier.

Bien que les chiffres puissent être utilisés pour dresser un tableau ou définir des choix politiques et évaluation, ils ne disent pas tout. Les recherches menées par la Province d'Anvers montrent que les conclusions présentées seulement sur la base des chiffres peuvent conduire à des recommandations fausses.¹⁷

C'est la raison pour laquelle il est recommandé, dans cette phase de démarrage, de compléter les données objectives, factuelles et chiffrées d'une **analyse plus qualitative** dont les résultats seront appréciés par des acteurs du terrain (voir pratique 7). Ce qui implique la possibilité de parler avec différents partenaires de collaboration (se reconnaissent-ils dans le tableau dressé ? Les chiffres cachent-ils autre chose ?), mais également des contacts avec le groupe cible proprement dit. Les chiffres correspondent-ils à l'expérience qu'ont les personnes ? Quels sont les problèmes rencontrés par les personnes ? De quoi ont-elles le plus besoin ?

Les conclusions de cette analyse doivent permettre d'élaborer un plan d'action coordonné dans une phase ultérieure, stipulant ce qu'il y a lieu de faire, le groupe cible visé et le canal utilisé.



Conseils pratiques et points d'attention

- Rassemblez des informations officielles et factuelles, par exemple concernant des paramètres comme le revenu de la famille et le niveau éducatif. Voici des exemples d'instances disposant de ce type d'informations (liste non exhaustive) :
 - o Service de planification sociale de la province : peut être considéré comme un organe chapeautant centralisant des informations provenant de différentes sources (dispose par ex. également de chiffres du SPP intégration sociale). Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (http://www.luttepauvrete.be/chiffres_nombre_pauvres.htm) Direction générale Statistique - Statistics Belgium pour des informations concernant notamment l'emploi, les revenus, le risque de pauvreté : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/>
 - o Portail de la Cohésion Sociale : <http://cohesionsociale.wallonie.be/>

¹⁷ Atelier 2 : Kinderen in armoede, de (on)macht van cijfers (2015). Dienst Welzijn en Gezondheid, Provincie Antwerpen, studiedag VVSG 09/02/2015



- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique : <http://www.iweeps.be/>
 - INAMI – RIZIV¹⁸
 - ONE – Kind en gezin
 - Des acteurs locaux, comme des publications de la Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten (VVSG), d'autres réseaux comme le Relais Social (avec des départements locaux, par ex. <http://www.relaisocialcharleroi.be/>)
 - Votre ville, commune ou des instances régionales
- Collaborez autant que possible avec différents partenaires et/ou introduisez de manière ponctuelle un moment pour évaluer l'analyse. Cette approche permettra d'augmenter le degré d'acceptation auprès des partenaires et leur motivation (voir pratique 7). Assurez-vous par exemple que chacun puisse se retrouver dans l'analyse. Des adaptations sont-elles nécessaires ? Selon la perspective de chacun, est-il question d'un reflet précis de la réalité ?
 - Collaborez également avec des jeunes et enfants. Pour des conseils pratiques ou formations à ce propos, veuillez consulter le Steunpunt voor jeugdwerk en jeugdbeleid met kinderen en jongeren in maatschappelijk kwetsbare situaties (Service d'animation des jeunes et de cadre politique de la jeunesse en faveur des enfants et jeunes en situation sociale vulnérable), « Uit de marge » : <http://www.uitdemarge.be/p522>
 - Demandez aux différents partenaires impliqués (les « parties prenantes ») d'évoquer les obstacles auxquels ils s'attendent. Voici des exemples typiques : pas le temps, manque d'implication, ne perçoit pas l'utilité, volonté de définir son propre terrain d'action, etc. Une vision d'ensemble vous permettra de les anticiper dès le début.

¹⁸ RIZIV: Rijksdienst voor Ziekte en Invaliditeitsverzekering; INAMI: Institut national d'assurance maladie-invalidité



Exemples

Voici quelques exemples de manières de procéder à une analyse. Il s'agit généralement d'une combinaison entre consultation de documents, chiffres et statistiques, enquêtes et/ou entretiens avec des partenaires et/ou le groupe cible proprement dit. Il est également montré comment, dès la phase d'analyse, déjà impliquer autant de partenaires que possible et accroître l'acceptation auprès du groupe cible.

Analyse environnementale (CPAS Saint-Nicolas)

Dans ce cas, il a été fait appel à une analyse environnementale par le service de planification sociale (province de Flandre-Orientale) pour la Lokaal OverlegPlatform (LOP) basisonderwijs (plateforme de concertation locale enseignement primaire). Kind & Gezin a également procédé à une analyse dans le cadre de la première vague d'élargissement 2014 de l'accueil des enfants lié au revenu.

Analyse environnementale et consultation des acteurs du terrain (CPAS Maaseik)

Maaseik a procédé à une analyse environnementale et a dans ce cadre consulté le groupe cible. Le coordinateur de projet a été invité à tout d'abord commencer par consulter les chiffres pertinents et des informations contextuelles. Il établit un inventaire du fonctionnement actuel du CPAS, des moyens existants, de l'offre d'assistance existante dans la région, du fonctionnement de tous les services et des initiatives en cours. Quelques moments de concertation ont été/seront également planifiés afin de discuter des résultats de l'analyse, de promouvoir les liens entre les acteurs et de réfléchir au mode de collaboration souhaité (fréquence de réunions, sessions de brainstorming, groupes de travail, etc. (voir également étape 2)). Des moments d'évaluation sont également intégrés et l'objectif final est d'obtenir un groupe de projet capable de rassembler les expériences et fournir des avis aux décideurs politiques.

Documentation, chiffres et interviews (CPAS Anderlecht)

Anderlecht a utilisé une combinaison entre documents existants, chiffres supplémentaires et interviews. Cette approche a confirmé en large mesure ce que l'on savait déjà. Plus d'1 enfant sur 3 dans la Région de Bruxelles-Capitale vit dans la pauvreté, proportion encore plus élevée à Anderlecht. Le public se caractérise par des familles issues de l'immigration, des parents isolés et des familles ne tirant aucun revenu d'une activité professionnelle. Le principal défi consiste à élaborer une politique cohérente dans un modèle institutionnel complexe. Une politique cohérente entre : a) le gouvernement fédéral, les communes et les régions, b) les communes et les régions. La nécessité accrue d'une politique locale adaptée est avancée, signifiant : a) rassembler différents acteurs locaux actifs dans différents domaines, ayant d'autres points de vue et suivant différentes orientations politiques, dans le but d'enrichir les connaissances ; b) un mandat plus fort pour les CPAS en tant qu'acteurs neutres et de coordination c) et le développement d'une vision à long terme et d'actions inhérentes. Cette thématique demeure assortie d'un défi, celui de définir la pauvreté infantile de manière suffisamment large. Des mesures structurelles semblent nécessaires pour réaliser un dialogue et gagner la confiance, et ce non seulement entre professionnels mais aussi vers le groupe cible.



Analyse environnementale et discussion d'indicateurs (CPAS Hoogstraten)

La plateforme indique commencer avec une mesure de référence, discuter d'une analyse environnementale ainsi que d'un ensemble d'indicateurs du baromètre de la pauvreté infantile.

Impliquer des partenaires et accroître leur acceptation : Jeugdwelzijnsoverleg¹⁹

Le Jeugdwelzijnsoverleg s'inscrit dans le cadre du Jeugdopbouwwerk, ayant pour but d'améliorer la situation des enfants et des jeunes et d'accorder l'offre d'assistance à leurs besoins. Il est dans ce cadre fait appel à une enquête locale, à la création d'un réseau et à une concertation sur le bien-être des jeunes. Lors de cette concertation, les obstacles et lacunes ont été décelés et une réflexion a été organisée concernant ce qui pouvait être entrepris et les acteurs à impliquer. Elle fait cependant également office de plateforme (endossant des fonctions comme celles de helpdesk et de point de contact, vision globale, formation et inspiration) et endosse une fonction de signalement et de conseil (établir des recommandations politiques, rédiger des notes de signalement). Le fil conducteur consiste à se baser sur les besoins des enfants et jeunes. Les participants sont un mélange entre acteurs de terrain et politiques, mais aussi travailleurs de quartier, services de garde d'enfants, etc. Parmi les services impliqués, citons par exemple des CPAS, la police, des écoles, des Centres pour l'accompagnement des élèves, Kind & Gezin, les services de logements sociaux, le VDAB, etc.

2.2.2 **Étape 2 : Développez une approche univoque et partagée**

La pauvreté infantile est un problème multidimensionnel qui nécessite dès lors une approche multidimensionnelle et intégrale traitant des facteurs permettant de déterminer si un enfant vit ou non dans la pauvreté ou tombe dans la pauvreté, comme l'enseignement, la famille proprement dite, le logement et les loisirs (voir pratiques 1, 3 et 7). Le rassemblement d'autant d'organisations d'aide que possible actives dans un ou plusieurs de ces aspects constitue dès lors une étape incontournable. Il sera dès lors également possible d'atteindre des familles qui risqueraient sinon de passer au travers des mailles du filet. Une diversité au niveau des partenaires implique souvent également différentes manières de communiquer et différentes personnalités, différentes expertises et aptitudes, différents services, visions et méthodes.

C'est la raison pour laquelle il est recommandé, dès le départ, de façonner une **approche commune** soutenue par tous les partenaires (voir ville de Courtrai²⁰) et donnant l'**orientation** aux actions concrètes et de ne pas se baser sur la stratégie et les attentes d'un seul partenaire. Dans l'étude, les plateformes de concertation ont mentionné qu'une communication mutuelle était cruciale à cet égard. Concrètement, il semble indiqué, dans la phase de démarrage de l'élaboration de la plateforme de concertation, de consacrer suffisamment de temps à l'élaboration d'un concept univoque concernant plusieurs aspects.

- ***Motivation*** : Dès le lancement d'une plateforme de concertation, il convient d'expliquer les motifs de création de l'initiative. Quels sont les moteurs de la plateforme de concertation et qu'est-ce qui motive les différents partenaires du réseau ?
- ***Objectifs*** : En outre, les résultats visés doivent être définis. Dans ce cadre, il convient également de clarifier les avantages que chaque partie tirera de l'initiative.

¹⁹ Atelier 6 : Hoe maak je dat kinderarmoede een zaak is van iedereen? – Jeugdopbouwwerk (2015). Uit de Marge, Studiedag VVSG, 09 février 2015

²⁰ Atelier 2 : Lokale besturen bestrijden kinderarmoede: hoe werk je resultaatgericht aan kinderarmoedebestrijding? (2015). Stad Kortrijk, studiedag VVSG, 09 février 2015



- Groupe cible : Il est important de clairement délimiter le groupe cible. Qu'entend-on précisément par « enfants pauvres » ?
- Méthode : Il est recommandé de convenir de directives claires et soutenues concernant le fonctionnement concret et journalier et la structure générale. On peut dans ce cadre songer à plusieurs éléments :
 - La fréquence de rencontre.
 - Le mode de contact entre les partenaires. En cas de réunions régulières avec les différents partenaires : quels points seront abordés à ces occasions, et lesquels ne le seront pas ? Comment les contacts informels se dérouleront-ils ?
 - Qui assure la coordination générale et que comprend le package de tâches de cette personne ? Au vu de la large portée de la plateforme de concertation, il est recommandé qu'une personne endosse un rôle de moteur afin que la collaboration se déroule en toute fluidité.
 - Différentes structures sont possibles en fonction de la taille du réseau mis en place. Alors que certaines plateformes de concertation font appel à un seul coordinateur de projet, d'autres plateformes préféreront une subdivision en différents groupes de travail de plus petite taille.
- Un cadre pour le secret professionnel et l'échange d'informations : Une bonne collaboration entre plusieurs organisations nécessite également un échange d'informations. Dans la pratique, elle est cependant souvent freinée par les différentes conceptions de la mise en pratique du secret professionnel. Comment respecter le secret professionnel et la vie privée d'un client ? Comment instaurer la confiance ? Il semble indiqué de fixer des conventions à ce propos au préalable, et tout particulièrement avec des écoles. Parmi les possibilités, citons la signature d'une charte lors de l'inscription à l'école, permettant l'échange d'informations dans certaines situations, la désignation de parents de la classe pouvant échanger des informations ou l'implication de comités de parents.



Conseils pratiques et points d'attention

- ✓ Cette deuxième étape (tout comme la première) demande généralement énormément de temps et d'efforts, alors qu'elle ne semble au premier abord rien apporter de concret au groupe cible. Il est cependant recommandé de ne pas négliger cette étape, vu qu'elle constitue la base pour l'avenir. Introduisez suffisamment de moments de concertation et recherchez dès lors autant de soutien que possible auprès de personnes clés locales.
- ✓ Réunir tout le monde et prévoir suffisamment de temps pour discuter de tout peut s'avérer un défi majeur. Il ressort en effet de l'examen qualitatif mené dans le cadre de l'évaluation intermédiaire qu'un manque de temps, de flexibilité dans l'ordre du jour (dans les écoles, l'ordre du jour est souvent fixé un an à l'avance) ou une demande abondante (initiatives similaires) est en effet considéré comme un obstacle majeur.



- Commencez par exemple par organiser une journée de rencontre complète (voire une réunion de plusieurs jours). Vous y trouverez un moyen de créer une approche commune, et ce de manière efficace (en termes de temps).
- Faites ensuite appel à des réunions de plus petite envergure (par ex. sur la base d'un thème, d'un projet) et tentez d'y impliquer les participants idéaux. Tous les acteurs ne doivent pas être présents. Il peut suffire de réunir des groupes de plus petite envergure afin de pouvoir se concentrer sur quelques actions et cas concrets avec les parties pertinentes. Travailler à l'aide de groupes de projet peut en outre vous permettre d'aller au-delà des frontières des services.
- ✓ N'oubliez pas d'identifier les parties prenantes pertinentes, l'implication du groupe cible proprement dite étant par exemple cruciale. Réfléchissez dès le départ à la manière dont vous souhaitez y donner forme, par exemple en les intégrant dans un groupe de pilotage, un forum des utilisateurs, etc.
- ✓ Tentez de fixer des objectifs motivants mais réalisables. Des objectifs trop ambitieux réduisent la probabilité d'un plan soutenu par tous les acteurs, ce qui pourra éroder la motivation et au final réduire les chances de réussite. N'élaborez pas seulement des objectifs à long terme, mais songez également aux « quick wins » pour préserver la motivation des acteurs locaux. Chaque résultat compte, aussi petit soit-il. Soyez dès le départ clair concernant les attentes, et ce tant vis-à-vis des partenaires, du groupe cible, de l'administration que de vous-même.
- ✓ Des nouveaux plans ne doivent pas nécessairement partir de rien, mais peuvent reposer sur d'autres plans (voir pratique 2). Tentez dès lors de toujours avoir un aperçu des services existants, de leurs fonctions et possibilités, plans, initiatives et examinez ensuite les éléments manquants et/ou les adaptations qui doivent être apportées.



Exemples

Nous allons esquisser un exemple pratique pouvant servir d'inspiration et vous permettre de comprendre la réalisation pratique d'une telle approche commune. Il indique un point de départ sur lequel se baser et la méthode qui permet d'y arriver. L'accent porte toujours sur la participation active de toutes les parties concernées, et pas seulement les parties intermédiaires mais également le groupe cible proprement dit, un travail orienté résultat et l'intégration structurelle dans une politique et un plan (de lutte contre la pauvreté) plus larges. Il illustre également parfaitement la complémentarité de plusieurs bonnes pratiques, comme l'implication de parties prenantes, l'adhésion à la politique locale, le rassemblement de divers acteurs locaux et la recherche d'un équilibre entre initiatives universelles et plutôt locales.

La plateforme de concertation comme élément d'un ensemble plus large (CPAS/ville de Courtrai³)

Le CPAS et la ville de Courtrai adoptent comme point de départ que la pauvreté infantile n'existe pas en tant que telle, mais partent du principe qu'un enfant grandit dans une famille



ou un environnement qui détermine en large mesure s'il vit ou tombera ou non dans la pauvreté. On constate en outre qu'il existe déjà énormément d'initiatives de lutte contre la pauvreté (infantile) à Courtrai, mais que cette offre est souvent morcelée et dès lors peu transparente. Une approche intégrale visant la famille, l'école, le logement et les loisirs est dès lors essentielle. Le CPAS et la ville de Courtrai collaborent également dans la lutte contre la pauvreté (Plan Nieuw Kortrijk, un plan notamment basé sur une large participation baptisée « Kortrijk Spreekt »), menée par un échevin de la lutte contre la pauvreté, inscrite dans le cadre d'un programme de lutte contre la pauvreté et où le pouvoir local fait office de régisseur. Ils tentent d'aborder les causes et les conséquences, et ce tant au niveau organisationnel qu'au niveau individuel. Ils adoptent une méthode orientée résultats, caractérisée par une approche intégrale composée de plusieurs sous-actions, plusieurs domaines de vie et des mesures des effets à (très) long terme. L'une des principales caractéristiques de cette approche orientée résultats est l'engagement marqué pour une implication active des groupes vulnérables lors de l'élaboration d'une politique de lutte contre la pauvreté. L'implication des acteurs constitue un élément central de chaque étape du processus, c'est-à-dire la codécision (décision commune des grandes lignes du plan de lutte contre la pauvreté), la cocréation (toutes les parties prenantes définissent ensemble le contenu d'un plan) et la coproduction (lors de l'exécution d'une action, il est question de dialogue et collaboration constants, d'évaluation permanente et d'adaptation le cas échéant). Il est résolument opté pour une approche à l'échelle de la ville et un accent permanent sur la pauvreté constitue le fil rouge de l'établissement et du déploiement de la politique de lutte contre la pauvreté.

2.2.3 **Étape 3 : Élaborez des actions concrètes**

Dans la phase précédente, l'accent portait avant tout sur la définition de l'orientation à donner aux actions et la manière de les aborder. L'objectif de la troisième étape est de concrétiser l'ensemble et de le traduire en actions sur le terrain.

- Planifiez des actions à court et à long terme (voir également les conseils pratiques de l'étape 2). Soyez réalistes, veillez à ce que des actions soient également réalisables à court terme et à ce que des résultats concrets puissent être enregistrés.
- Rédigez un plan d'action et structurez-le dans un document (par ex. un fichier Excel) identifiant les éléments suivants : le contenu de l'action, la préparation nécessaire et les responsables, le responsable de sa mise en œuvre finale et le calendrier.
- Désignez un coordinateur pour les actions. Il peut par exemple s'agir d'un membre d'un service existant. Mais il peut également s'agir d'une personne qui n'est pas liée à un service spécifique, mais à un secteur en général. Afin de faciliter la communication entre partenaires, il peut également s'avérer utile de désigner un point de contact par partenaire/projet/action.
- Tenez compte de quelques bonnes pratiques :
 - Une approche participative, à la mesure du groupe cible : lors de cette phase, tout comme dans les précédentes, il est également recommandé d'impliquer autant que possible le groupe cible. Quelles actions sont nécessaires selon lui ? Quels points méritent une attention supplémentaire ? De quelle manière les mettre en œuvre ? Quels obstacles perçoit-il ? Comment aborderait-il les choses ?
 - Actions ouvertes, non stigmatisantes : l'une des bonnes pratiques susmentionnées consiste à offrir une aide accessible à tous. L'expérience nous a en effet appris que le groupe cible éprouvait trop souvent des difficultés à trouver l'aide alors qu'elle



existait. Il convient également de garder cet aspect continuellement à l'esprit lors de la mise en œuvre d'actions.

- Agir de manière aussi proactive que possible en vue de réduire la non-utilisation de l'aide existante peut constituer une bonne stratégie à cet égard²¹. Concrètement, cela signifie que l'initiative n'incombe plus aux personnes à qui elle s'adresse et implique un travail avant tout réactif (par ex. réagir à une demande du groupe cible), et que celui proposant l'initiative doit réfléchir à l'avance à la meilleure manière de mettre quelque chose en œuvre.
- Dans le cadre du travail proactif, il est dès lors important de faire connaître autant que possible l'offre d'assistance, principalement en se rapprochant du groupe cible, en adoptant une approche de sensibilisation. Cette méthode permet à celui qui offre l'aide de rechercher ceux en ayant le plus besoin, mais qui ne savent pas où la trouver, n'osent pas la demander ou ne connaissent pas leur droit.

Dans cette phase, il est important d'identifier les zones d'ombre. On part du principe que l'analyse (étape 1) a probablement déjà pu permettre de faire la lumière sur les éléments dont il n'a pas été suffisamment tenu compte et méritant dès lors une attention supplémentaire. L'analyse peut par exemple démontrer que plusieurs initiatives similaires coexistent, qu'une est plus élaborée que l'autre, et qu'il est dès lors préférable de la supprimer ou de la développer. Des synergies sont ainsi créées, devant au final contribuer à de meilleurs résultats.



Conseils pratiques et points d'attention

- ✓ Impliquez autant de partenaires que possible (voir pratiques 1, 3 et 6). Ce qui ne signifie cependant pas que chaque partenaire doit être impliqué dans chaque action. Réfléchissez donc toujours à ceux qui sont les mieux placés pour exécuter certaines actions.
- ✓ Il est proposé de toujours élaborer les actions d'un point de vue positif. Partez plutôt du point de vue « que puis-je améliorer » plutôt que du point de vue « qu'est-ce qui fait défaut et ne fonctionne pas du tout ? ».
- ✓ Sans sensibilisation à la pauvreté infantile et à la nécessité d'agir, il est ardu d'obtenir l'implication de personnes. Tentez dès lors d'imaginer des moyens d'attirer l'attention sur la pauvreté infantile, et ce non seulement auprès des pouvoirs locaux, mais aussi de la communauté au sens large.
- ✓ Des initiatives originales, créatives et novatrices sont recommandées. En prenant activement les choses en mains, vous pourrez créer une autre dynamique dans la relation entre clients et professionnels. De telles actions sont indirectes et suscitent la sympathie, rendent les choses abordables et stimulent la collaboration et l'implication.

²¹ Atelier 5 : Lokaal proactief handelen in de strijd tegen kinderarmoede (2015). HIVA-KULeuven en Samenlevingsopbouw Oost-Vlaanderen vzw, studiedag VVSG, 09 février 2015



- ✓ Pour travailler de manière proactive et veiller à ce que des actions soient aussi accessibles que possible, une multitude de sources d'informations et ressources sont disponibles, comme :
 - Manuel : « Iedereen beschermd : lokaal proactief handelen in de strijd tegen onderbescherming » : <http://www.samenlevingsopbouw.be/>
 - Le « Draaiboek Lokaal Proactief Handelen » constitue un fil conducteur inspirant, applicable dans différents contextes et s'assortit d'instruments utiles, de pratiques et réorientations inspirantes.
- ✓ L'adoption d'une approche participative implique également une implication des enfants. Un mode de communication adapté s'avère dès lors nécessaire. Des formes de communication plus ludiques, comme des jeux, dessins, etc. peuvent s'avérer utiles. Pour obtenir de plus amples informations, consultez des organisations axées sur les enfants, comme l'Unicef, et le projet « What do you think? » (<http://www.unicef.be/fr/a-propos-unicef/unicef-en-belgique/what-do-you-think/>)
- ✓ Il peut s'avérer utile de prévoir des formations et autres formes de soutien aux fournisseurs d'assistance professionnels, comme
 - L'asbl Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)
 - Réseaux apprenants de lutte contre la pauvreté infantile
 - Expérience d'autres réseaux
 - Vous trouverez des brochures, guides, etc. sur <http://cohesion sociale.wallonie.be/publications>



Exemples

Voici quelques exemples d'actions concrètes. On constate que quelques bonnes pratiques sont utilisées (voir pratique 4, 5).

Le magasin d'échanges comme porte d'accès (CPAS Boom)

À Boom, le projet « Les enfants d'abord » repose sur une initiative existante baptisée « Boempetat! ». Actuellement, elle vise principalement les enfants âgés entre 0 et 3 ans, mais dans le cadre du projet « Les enfants d'abord », elle devrait être étendue aux enfants jusqu'à 12 ans. En outre, Boom recherche une adhésion à différents réseaux existants comme Lokaal OverlegPlatform basis- en secundair onderwijs et Lokaal Overleg Kinder- en Gezinsbeleid (LOKG). L'idée de Boempetat! est de rendre l'aide aussi accessible et ouverte que possible. Concrètement, l'initiative se traduit par un magasin d'échanges, qui tente cependant d'offrir bien plus qu'un simple support matériel : il a aussi pour but de faciliter l'accès à des activités pour parents et enfants (par ex. massages pour bébés), faciliter le contact (par ex. avec d'autres parents, le personnel d'assistance de certains services est présent, un rôle de passerelle est présent dans le magasin pour offrir un soutien individuel en cas de questions concernant l'école, l'éducation, l'intégration, etc.), et réorienter vers d'autres organisations. Le magasin d'échanges est établi dans une rue commerçante, il est donc très ouvert, accessible et visible du grand public.



Actions concernant un thème non stigmatisant : l'alimentation (CPAS Andenne)

À Andenne, des actions ont été élaborées autour du thème de l'alimentation. La thématique est considérée comme recoupant de nombreux domaines, et constitue dès lors une voie d'accès idéale vers une aide ouverte, non stigmatisante et accessible à tous. Voici des actions concrètes autour du thème : création d'un jardin communautaire dans lequel des fruits et légumes peuvent être cultivés, un calendrier des aliments regorgeant de recettes saines, des cours de cuisine saine pour les parents, une éducation au budget (comment faire des choix sains et financièrement raisonnables lors de l'achat de nourriture, où est-il préférable de faire ses achats ?).

Il convient de noter que ces actions ont vu le jour à l'issue d'une analyse collective poussée et d'une collaboration avec toutes les parties prenantes. Cet exemple peut dès lors également être une source d'inspiration pour l'étape 2, à savoir le développement d'une approche commune. Des objectifs ont été définis (par exemple, mise en place d'un réseau, développement des qualités complémentaires de chaque partie, etc.), les parties prenantes ont été identifiées, des acteurs locaux ont été consultés, il a été procédé à une analyse de leurs attentes et besoins, une méthode concrète a été élaborée, la participation des parties prenantes est facilitée autant que possible et un encadrement nécessaire a été prévu (comme une étude exploratoire de la pauvreté infantile, un accord de collaboration, un protocole de protection de la vie privée pour l'échange d'informations, un soutien général pour le groupe cible et les intervenants (c'est-à-dire des informations concernant les services d'aide locaux et les organisations)).

2.2.4 **Étape 4 : Soyez orienté avenir**

Bien que des initiatives comme des plateformes de concertation soient souvent initiées comme un projet temporaire (en raison par exemple d'un financement temporaire obtenu dans le cadre d'un projet), il est recommandé de réfléchir dès le départ à la continuité de l'initiative. La plateforme de concertation peut à cet égard être perçue comme un tremplin d'une situation dans laquelle des nouvelles choses sont explorées vers un ancrage structurel dans une politique plus large. Il est ici recommandé de prendre deux aspects en compte.

- Évaluation, contrôle et adaptation : suivi permanent d'une nouvelle initiative. On peut songer à un inventaire (d'un ensemble) de mesures, à la mesure de l'impact et de l'efficacité des mesures adoptées, à l'adaptation d'actions concrètes et au final également à des choix politiques. Le contrôle est souvent perçu négativement sur le terrain en raison du lien potentiel avec une évaluation ou une surveillance et de l'impact qu'il peut avoir sur les choix politiques. Cependant, il ne doit pas s'agir de la seule finalité du contrôle. Un bon suivi permet en effet de passer la méthode à la loupe et de réagir rapidement, ce qui sera entièrement bénéfique pour le groupe cible. Un autre avantage du suivi systématique est qu'il facilite la comparaison avec d'autres initiatives, permettant également des améliorations, une nouvelle collaboration et des synergies.
- Financement structurel et financement à long terme : il est recommandé de réfléchir dès le départ à un financement supplémentaire. À quelles autres initiatives peut-on adhérer ? De quelle manière un financement structurel peut-il être obtenu ? Des adhésions aux plans politiques généraux, et dès lors à des sources de financement sont-elles possibles ? On peut éventuellement également y ajouter des financements revêtant un caractère temporaire/liés à un projet.



Conseils pratiques et points d'attention

- ✓ Lors du contrôle d'un projet, réfléchissez au préalable, et de préférence pendant la phase d'analyse, aux paramètres que vous souhaitez suivre. Des indicateurs standard sont-ils disponibles ? Un instrument de mesure standard est-il disponible ? Ne réfléchissez ici pas seulement en termes locaux mais aussi nationaux et internationaux/européens. Est-il possible de les appliquer au projet actuel ? Pour de plus amples informations concernant des indicateurs nationaux et internationaux, voir (liste non exhaustive) : <http://barometer.mi-is.be/> et <http://www.observatbru.be/>.
- ✓ Tentez d'obtenir le soutien d'administrations locales. Il se peut que ce soutien se transforme en nouvelles possibilités de financement structurel. Les administrations locales peuvent en effet choisir de vous allouer des ressources propres.
- ✓ Différentes instances fournissent des informations sur la manière d'obtenir une aide financière : SPP intégration sociale, (www.mi-is.be) ; la Fondation Roi Baudouin (www.kbs-frb.be) ; le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (<http://www.luttepauvrete.be/>), Plan de Cohésion Sociale (<http://cohesion sociale.wallonie.be/>).



Exemples

Sur la base de l'évaluation intermédiaire, on distingue différents exemples de projets qui tentent d'assurer la continuité en adhérant à des initiatives existantes ou autres ressources financières.

- CPAS Anvers : adhésion à des projets en cours concernant la pauvreté infantile, par ex. projet factures scolaires impayées.
- CPAS Dilbeek : deux groupes de travail seront, dans le cadre du projet « Les enfants d'abord », repris dans la Maison de l'Enfant (Maison des Enfants), désormais agréée et subventionnée (pas encore créée mais les partenaires sont identiques à ceux de l'actuel projet « Les enfants d'abord »).
- CPAS Blankenberge : Adhésion à des moyens structurels de lutte contre la pauvreté infantile (Min. Lieten²²), Maison des Enfants (reconnue et subventionnée depuis 01/11/2014 et 01/01/2015).
- CPAS Saint-Nicolas : Adhésion aux subventions de lutte contre la pauvreté par le biais des ressources allouées par la Ministre Lieten à la ville de Saint-Nicolas et à son CPAS.
- Asbl Kind en preventie Renaix : adhésion à des subventions structurelles de Kind en Gezin pour CB- en Inloopteamwerking, subventions de projets par le biais de la ville

²² Ingrid Lieten, députée flamande et sénateur de communauté, avant Ministre flamande de l'Innovation, des Investissements publics, des Médias et de la Lutte contre la Pauvreté



de Renaix, subventions de projet annuelles de la ville de Renaix pour l'élaboration/la coordination de la Maison des Enfants Ronse et le fonctionnement de la ludothèque.

- CPAS Kortenaeken : il sera procédé à une mesure de satisfaction de la clientèle. En ce qui concerne les ressources financières, le projet adhère au Plan pluriannuel 2014-2019. La continuité est assurée par une adhésion à des initiatives existantes comme le service « Kansen geven aan de meest kwetsbaren » (aide aux devoirs, collaboration avec les écoles, fête de la Saint-Nicolas, allocation de rentrée scolaire et participation socioculturelle).
- Maison des Parents – Espace Citoyen de Dampremy/CPAS de Charleroi : la plateforme de concertation créée dans le cadre de « Les enfants d'abord » provient en fait d'une concertation existant depuis 8 ans déjà.
- Asbl accesport (Mons) : Un montant est également versé par le service d'insertion sociale ainsi qu'un pourcentage de la subvention d'activation du CPAS de la zone Mons-Borinage.
- CPAS Genappe : est complété par les Points A.P.E dans le cadre du recrutement d'un coordinateur de projet, une demande a été introduite auprès de la Fondation Roi Baudouin.
- CPAS Saint-Gilles : adhésion aux subventions de la COCOM pour la coordination d'actions sociales
- CPAS Herstal : adhésion au Plan Cohésion Sociale et aux actions inhérentes



3 Phase 3 : Recommandations politiques et évaluation finale

3.1 Évaluation finale

Dans la dernière phase de l'étude concernant « Les enfants d'abord », une évaluation finale a été demandée aux plateformes de concertation, conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel. Cinquante-six (56) responsables de projet ont dûment et valablement complété l'étude (à l'exception du CPAS de Farciennes).

Tout comme dans le cas de l'évaluation intermédiaire, la première partie de l'étude portait sur **une évaluation générale du projet et son déroulement final**. Les résultats suivants en ont notamment été extraits :

- La majorité des projets (93 %) a été terminée avec un minimum de retard ou conformément au délai fixé. Parmi les principales raisons de retard, citons : le temps requis pour le travail préparatoire ou les plannings d'autres acteurs qui étaient déjà fixés (par ex. écoles). En outre, citons également : les difficultés lors du recrutement d'un coordinateur (il s'agit d'une problématique qui, au sein de la commune, est considérée comme trop minime que pour être prioritaire) ou la révision des ambitions ou objectifs, qui demande à nouveau du temps.
- La majorité des plateformes de concertation (70 %) admet que certains des objectifs proposés n'ont pu être concrétisés que partiellement. Dans les 30 % restants, les objectifs l'ont été intégralement. Parmi les raisons de cet échec, citons notamment : le manque de temps, le manque de budget, les difficultés d'harmonisation des agendas, les difficultés à atteindre le groupe cible, les formations de travailleurs sociaux qui ne sont pas au point, les changements apportés aux objectifs fixés et l'absence de coordination des informations.
- La majorité des plateformes de concertation (82 %) s'estime relativement voire très satisfaite de la subvention accordée. La satisfaction relative semble être due au fait que le budget (destiné de manière spécifique ou non aux moyens de fonctionnement) serait trop faible, mais aussi à la manière dont les ressources étaient affectées, comme une répartition trop stricte entre le soutien matériel, curatif et préventif, qui serait une entrave, le besoin de moyens structurels (voir plus haut, chapitre 2), une communication plus ponctuelle concernant les ressources et la nécessité d'une plus grande harmonisation au niveau des ressources du fédéral et du régional (voir également plus haut, chapitre 2).
- Un peu plus de la moitié (64 %) des plateformes de concertation admet que les projets ont été réalisés dans le respect du budget fixé, ce qui n'est pas le cas pour les autres. Voici les motifs cités pour justifier un écartement par rapport au budget : retard dans le processus de recrutement du coordinateur, frais de personnel plus élevés que prévu (par ex. charges salariales liées à la fonction de coordinateur, emploi à temps plein et non à temps partiel, comme ce qui avait été prévu, implication de davantage de personnel), frais liés au fonctionnement et aux activités supérieurs aux attentes (par ex. car davantage d'idées ont été élaborées). Il a parfois été question de tentatives de compensation des coûts plus élevés, en réduisant par exemple l'implication d'experts du vécu, en procédant à l'organisation conjointe d'événements et en tentant d'obtenir des orateurs et salles gratuitement.
- Environ la moitié des plateformes de concertation (54 %) a établi des objectifs en plus de ceux qui avaient été fixés dans l'appel à projets. Les objectifs supplémentaires avaient



par exemple trait à l'implication du groupe cible et à la création d'organes de concertation, à l'élaboration de moyens de contrôle, à l'extension de la région ciblée, à l'organisation d'activités réalisées par des bénévoles et à des actions concrètes supplémentaires. Les raisons évoquées pour ces objectifs supplémentaires étaient notamment la capacité à garantir la continuité du projet, à mesurer l'évolution et à soutenir les parents.

- La majorité des plateformes de concertation considère la collaboration avec les différents acteurs de plateforme comme positive : 86 % parle d'un niveau d'implication élevé à très élevé, et 95 % d'une qualité élevée à très élevée.

En marge d'une évaluation générale, l'accent s'est également davantage porté sur les **pratiques considérées comme utiles** pour l'amélioration de la situation locale concernant la lutte contre la pauvreté infantile et les activités ayant permis d'y parvenir.

D'un point de vue global, les résultats ont tendance à **confirmer** ce qui a été mis au jour par l'évaluation intermédiaire (voir également Tableau 12).

On constate qu'à une exception près, tous les scores ont progressé depuis l'évaluation intermédiaire. La principale amélioration des scores a été enregistrée au niveau de

- l'accroissement de la notoriété de l'aide auprès du groupe cible : 88 % des plateformes de concertation (contre 54 % auparavant) a fait état d'une amélioration modérée à notable ;
- la réduction du seuil de l'aide (nouvelle ou existante) : de 52 % à 84 % des plateformes de concertation a fait état d'une amélioration modérée à notable ;
- l'amélioration des connaissances et de l'expertise des prestataires de soins professionnels : de 64 % à 91 % des plateformes de concertation a fait état d'une amélioration modérée à notable.

Le seul repli concerne l'implication d'acteurs capables d'atteindre le groupe cible à un stade précoce. Cependant, la majorité des plateformes de concertation continue de faire état d'une amélioration (de 95 % à 91 %).

Veillez noter que le Tableau 12 contient des pourcentages extrêmement élevés. Ils sont à nuancer quelque peu. Le pourcentage est en effet le reflet du nombre de plateformes de concertation ayant attribué un score de 5 ou plus sur une échelle de 0 à 10. Toute amélioration ne peut dès lors être qualifiée d'amélioration notable. Pour mieux le comprendre, des moyennes ont dès lors également été calculées (voir Tableau 12). Les scores moyens confirment également les résultats intermédiaires.



	Évaluation intermédiaire (novembre 2014)		Évaluation finale (août 2015)	
	Nombre (%) de plateformes de concertation faisant état d'une amélioration modérée à notable	Score moyen (pour les scores concernant une amélioration modérée à notable)	Nombre (%) de plateformes de concertation faisant état d'une amélioration modérée à notable	Score moyen (pour les scores concernant une amélioration modérée à notable)
1. Dans quelle mesure l'échange d'informations, de connaissances et d'expertise a-t-il gagné en fluidité ?	77%	6,8	93%	7,8
2. Dans quelle mesure avez-vous une meilleure vision des problématiques générales dans votre ville/commune ?	79%	6,7	88%	7,0
3. Dans quelle mesure sont impliqués des acteurs capables d'atteindre le groupe cible à un stade précoce ?	95%	7,5	91%	8,1
4. Dans quelle mesure l'aide (existante ou nouvelle) est-elle mieux connue du groupe cible ?	54%	6,9	88%	7,3
5. Dans quelle mesure le seuil d'accès à l'aide (existante ou nouvelle) a-t-il diminué ?	52%	6,2	93%	6,9
6. Dans quelle mesure les connaissances et expériences des prestataires de soins professionnels se sont-elles améliorées ?	64%	6,3	91%	7,5
7. Dans quelle mesure les tentatives de rassemblement de différents acteurs locaux se sont-elles avérées fructueuses ?	91%	7,8	96%	7,9
8. Dans quelle mesure la participation et l'activation du groupe cible sont-elles facilitées ?	59%	6,6	84%	6,9
9. Dans quelle mesure un ancrage structurel de la plateforme de concertation est-il visé ?	80%	7,7	88%	8,2
10. Dans quelle mesure un lien est-il fait avec des politiques ou initiatives existantes et locales ?	93%	7,8	93%	8,0

Tableau 12. Aperçu des résultats concernant les pratiques considérées comme utiles lors des deux moments d'évaluation de l'année pilote

Sur le plan du contenu (facteurs de succès, obstacles, pratiques utilisables), on assiste également à une confirmation de ce qui a déjà été suggéré par le passé.

À la question portant sur les **facteurs de succès**, voici ceux cités le plus fréquemment : budget libéré pour la désignation d'un coordinateur, collaboration et soutien de qualité par plusieurs parties pertinentes, fonctionnement rapide et flexible, implication de groupes cibles, importance d'informations correctes et pertinentes, communication et harmonisation de qualité et établissement d'objectifs réalistes.

Parmi les principaux **obstacles** identifiés dans ce projet, citons notamment : la difficulté d'harmonisation des agendas, la durée trop courte du projet, les moyens limités, les visions divergentes, les problèmes concernant le respect de la vie privée et le secret professionnel, la surcharge des acteurs, les problèmes de coordination et d'organisation, l'impossibilité d'atteindre le groupe cible, trop peu de reconnaissance de la part des autorités institutionnelles (ce qui correspond à ce qui a déjà été mis au jour dans l'évaluation intermédiaire et lors des moments d'échange, voir également chapitre 2, section 2.1).

En ce qui concerne les **bonnes pratiques** identifiées par les plateformes de concertation, citons notamment (ce qui correspond également aux résultats de l'évaluation intermédiaire et des moments d'échange, voir chapitre 2) : la concertation régulière, la communication et la répartition claires d'informations et expériences (par ex. également discussion de thèmes spécifiques et problèmes concrets), le reporting de qualité, la vision commune comme base de travail, l'établissement de conventions, la visite/prise de connaissance du terrain social, l'implication d'un coordinateur, l'implication d'un groupe de pilotage au rôle moteur, l'intégration dans des réseaux existants, l'identification des points communs et obstacles entre les différents



acteurs, l'expérience dans le secteur pertinent, l'organisation de formations, la facilitation du contact personnel entre les groupes (par ex. pas de groupes de trop grande envergure, limitation du nombre de participants), le travail dans un cadre global, l'auto-évaluation de l'évolution du projet, l'implication des bonnes personnes (groupe cible, politique), la libération du temps nécessaire à la communication des idées de chacun, la génération de quick wins et la création d'un climat de confiance.

3.2 Recommandations politiques

Voici quelques recommandations politiques. Quelques mesures concrètes sont également à chaque fois énumérées.

Veillez noter que ces recommandations sont extraites des résultats des phases antérieures, complétés par ceux de l'évaluation finale, le cas échéant. Ces recommandations découlent en d'autres termes d'expériences provenant du terrain proprement dit (obtenues lors du moment d'échange, de l'évaluation intermédiaire, de l'évaluation finale), mais aussi des idées des membres du comité d'accompagnement (obtenues par le biais de deux ateliers et quatre réunions avec le comité d'accompagnement).

3.2.1 Assurer la durabilité et l'ancrage des initiatives

Le besoin de continuité et durabilité semble aigu ; une frustration récurrente concernant le projet actuel (mais également concernant d'autres initiatives temporaires) est en effet le caractère temporaire de la subvention. Les efforts consentis sont considérés comme élevés par rapport à un résultat qui ne pourra peut-être pas être pérennisé et dont les retombées demeurent insuffisantes. La durée du projet, d'un an, ne permettrait pas une construction optimale de la plateforme de concertation, ni la réalisation des retombées (positives) de cette plateforme et l'établissement d'un objectif.

Certains participants ont cependant tenté de réaliser un ancrage structurel de la plateforme de concertation de leur propre chef. Ils ont pour ce faire fait appel à l'intégration des groupes de travail dans la Maison des Enfants ou d'autres plateformes. Des efforts ont également été consentis dans le domaine de l'auto-évaluation et de la formulation de propositions politiques, mais uniquement dans une minorité des cas.

Les plateformes de concertation prônent dès lors une poursuite des initiatives (de courte durée) et la facilitation d'une équipe stable (par ex. les coordinateurs) afin que des connaissances soient accumulées et conservées et de consolider la confiance créée auprès d'autres acteurs et du groupe cible. Et ce afin que la plateforme de concertation puisse optimiser tant que possible les effets visés. Le **façonnement de perspectives à long terme** peut en outre être bénéfique à la motivation des participants. Une première recommandation consiste dès lors à adopter des mesures pouvant contribuer à la continuité et à la durabilité d'initiatives (nouvelles).

Concrètement, nous nous attendons ici à un lien étroit avec les recommandations suivantes, comme la mise à disposition d'un financement à long terme, mais aussi une intégration et un ancrage accrus par le biais de l'implication de plusieurs domaines de vie (travail davantage transsectoriel) et un soutien local plus marqué. Des autorités faïtières peuvent éventuellement élaborer des suggestions pratiques et les mettre à disposition (voir également 4.2.2). Dans l'évaluation finale, les plateformes de concertation ont en outre également fait le lien avec une politique de lutte contre la pauvreté globale plus durable, induisant une implication transversale dans tous les domaines et aspects de vie et politiques (par ex. attention spécifique aux enfants



illégaux, attention accrue au renforcement des capacités d'éducation des parents, accroissement global de la sensibilisation de la population à la pauvreté infantile, renforcement de l'image positive des CPAS, fourniture de repas), une attention spécifique étant accordée à l'enseignement (par ex. enseignement gratuit, veiller à ce que tous les groupes d'âge aient accès à l'enseignement, fourniture de matériel scolaire).

3.2.2 Offrir un soutien organisationnel et sur le plan du contenu

Ensuite, il convient de noter que les plateformes de concertation souhaitent une plus grande orientation (sur le plan du contenu), mais pas assortie d'une hausse des formalités administratives. Il ressort des questions posées sur le terrain dans le cadre de la présente étude que les travailleurs sociaux estiment trop souvent ne pas disposer des capacités suffisantes pour réagir en cas de suspicion ou de signalement de cas de pauvreté infantile.

Différentes plateformes de concertation ont tenté de fournir elles-mêmes le soutien nécessaire, en offrant par exemple des formations ou une assistance par des experts du vécu. Tout le monde ne dispose cependant pas des moyens ni de l'expertise nécessaire – ce qui est encore plus ardu en périodes de restrictions budgétaires –, ce qui peut donner lieu à l'effondrement d'initiatives planifiées. En vue d'une centralisation, d'une extension et d'un partage maximums des connaissances et de l'expertise existantes, il est dès lors recommandé qu'un **certain soutien et/ou orientation émane à ce niveau de la part du politique**.

Signalons également que la collaboration sur le terrain belge est à l'heure actuelle freinée par une communication parfois complexe et un manque de confiance, et ce tant entre fournisseurs d'assistance qu'entre clients et acteurs. En ce qui concerne tout particulièrement le projet « Les enfants d'abord », il apparaît par exemple que la collaboration avec les écoles s'avère complexe, en raison par exemple d'un manque de confiance dans les CPAS. Dès lors, le rôle du CPAS en tant que partenaire de collaboration (fiable) est souvent occulté, etc.

Les différences de perspective peuvent également être perçues comme un obstacle. Certains programmes ou éléments ne peuvent en outre pas toujours être transposés d'une situation à l'autre. Voici une explication : les disparités dans l'ampleur et/ou l'impact d'un problème spécifique, la qualité générale de la structure de gouvernance existante et l'existence de différents arrangements structurels, le niveau d'autonomie auprès des autorités locales et le rôle des autorités nationales.²³

Les possibilités d'action depuis les plateformes de concertation proprement dites sont considérées comme limitées. Il semble donc y avoir une demande de pouvoirs publics ou politique faisant office d'organe faitier réunissant plusieurs perspectives et facilitant de **manière interactive le mode d'échange d'expériences**.

Concrètement, on peut songer à la mise à disposition et à la mise en avant de **processus et procédés** normalisés, la fourniture de **moyens d'actions ou outils pratiques** aux professionnels et le partage maximal de **connaissances** et l'offre de possibilités **d'échange d'expériences**. Voici différentes suggestions concrètes :

- **Des processus** devraient pouvoir être élaborés (par ex. pour la réorientation).

²³ Veuillez noter que le niveau européen éprouve également des difficultés à déterminer la manière dont les pouvoirs publics peuvent stimuler la collaboration. Certains États membres plaident en faveur d'une méthode reposant sur des cas individuels, comme le programme Troubled Family en Grande-Bretagne, ou le programme « One family, one plan, one case » aux Pays-Bas. D'autres se basent sur davantage d'actions collectives, comme les plateformes de concertation en Belgique, le programme « Sure Start » (d'origine britannique).



- **Des procédés** – nous faisons ici surtout référence à l'aspect organisationnel d'une plateforme de concertation – devraient pouvoir être rassemblés et partagés au niveau central par exemple sous la forme de journées d'étude (par analogie à la VVSG, éventuellement également le Réseau de lutte contre la pauvreté infantile), de (davantage de) formations et d'un portail web. Voici quelques suggestions de thèmes : comment organiser une collaboration entre grands groupes/un nombre élevé de partenaires, comment élaborer une vision commune, comment se présenter sous son meilleur jour à l'extérieur, comment communiquer, etc. Toujours selon l'évaluation finale, certains aspects devraient également pouvoir être définis au niveau central, par ex. qui est le coordinateur et que fait-il ?
- Dans la même ligne, il est possible d'exploiter davantage le regroupement et la mise en avant de **connaissances** existantes disponibles concernant la lutte contre la pauvreté, les points d'information, les rapports, les manuels, les guides recelant des actions concrètes et exemples concernant d'autres plateformes de concertation, une plus grande diffusion des meilleures pratiques, etc. et ce par le biais de campagnes d'envergure visant la société en général et/ou des initiatives plus ciblées à l'intention des fournisseurs d'assistance professionnels.
- Une certaine **expertise** peut être mise à disposition par les pouvoirs publics. Par exemple, un « pool » d'experts du vécu pourrait être constitué à partir du SPP Intégration sociale, auquel les plateformes de concertation pourraient faire appel, et des experts statistiques peuvent être désignés, une collaboration avec des universités ou hautes écoles des environs peut être mise en place (s'accompagnant également d'une large mesure d'expertise spécifique), etc.
- Parmi les points d'attention spécifiques, citons une plus grande orientation concernant la question du **respect de la vie privée et du secret professionnel**. À différents moments de la présente étude, il est apparu que les fournisseurs d'assistance éprouvaient souvent sur le terrain des difficultés lors de la collaboration avec d'autres partenaires en raison du manque de clarté entourant le respect de la vie privée et le secret professionnel. C'est surtout dans le cadre de la collaboration avec les écoles par exemple que la fourniture d'informations à des instances, comme le CPAS (le coordinateur dans le projet actuel), semble freinée.

D'une part, des mesures peuvent être prises au niveau local ou des conventions peuvent être établies (voir également la section 2.2.2 ; par ex. établissement d'une charte sur l'échange d'informations devant être signée par les parents lors de l'inscription). D'autre part, une directive générale, émanant d'un organe politique central (comme le SPP Intégration sociale), assortie ou non d'un cadre légal, peut renforcer l'homogénéité, aplanir les ambiguïtés et servir d'orientation aux conventions locales. Dans l'évaluation finale, il a également été demandé de manière spécifique d'élaborer des procédures relatives au respect de la vie privée et au secret professionnel.

- Pour terminer, on peut songer à une offre permanente en **moments de réseautage et d'échange interactifs** (comme pendant « Les enfants d'abord ») et/ou au transfert de ce type de méthodes à d'autres niveaux (éventuellement plus locaux), afin d'encourager une « culture » de partage d'informations. Ce thème apparaît également dans l'évaluation finale. Il semble s'agir d'une bonne méthode pour permettre aux plateformes de concertation (et par extension, aux CPAS en général) de mieux comprendre l'offre d'assistance existante, tout en identifiant les zones d'ombre. Elle peut également contribuer à la recommandation relative au partage d'expertise, et



éventuellement de ressources, temps et infrastructure. Il peut éventuellement être envisagé d'impliquer des acteurs d'autres domaines de vie, par ex. le logement, l'aménagement du territoire, l'emploi. La participation à ce genre d'événements peut être sans engagement, mais il peut également être envisagé de rendre certaines participations obligatoires. Ce choix semble dépendre de la mesure dans laquelle une réponse ou participation systématique est estimée nécessaire.

3.2.3 **Organisation structurelle d'un soutien financier**

Une demande, plutôt évidente, a trait à un accroissement des ressources financières ou à tout le moins à une organisation différente des moyens financiers. Une partie de cette tâche incombe aux plateformes de concertation proprement dites. Chaque plateforme de concertation endosse une certaine responsabilité dans sa quête de sources de financement plus permanentes et structurelles. Ce point est dès lors repris comme dernière étape dans le guide. Les résultats de la phase précédente démontrent également que plusieurs plateformes sont déjà à la recherche de manières de travailler sans subventions ou tentent de mieux exploiter les subventions existantes (comme les subventions par projet d'un an de min. Lieten et min. Homans).

Cependant, la dépendance à un financement structurel de la part d'organes politiques (gouvernementaux) semble très élevée. Un financement structurel permet de mettre des actions en œuvre, de donner forme à un fonctionnement à long terme, d'accroître la continuité d'un projet et peut renforcer ou maintenir la motivation des participants.

Une troisième recommandation concerne donc l'organisation des ressources financières d'une manière telle à les rendre plus structurelles.

Parmi des suggestions concrètes, citons notamment : la combinaison d'évaluations d'initiatives similaires comme la subvention Lieten/Homans comme manière d'également alimenter l'organisation du financement y relatif, l'établissement préalable des ressources à consacrer à la lutte contre la pauvreté (infantile) pour éviter qu'elle disparaisse du devant de la scène, la combinaison accrue de ressources, une réévaluation de l'allocation des ressources existantes et une meilleure coordination/coordination différente des ressources afin qu'elles soient utilisées de la manière la plus efficace possible. On peut également retenir de l'évaluation finale une demande de simplification des canaux de subvention et des procédures (de demande) y afférentes.

3.2.4 **Combinaison et intégration d'initiatives et projets et application des services et méthodes existants**

Dans la pratique, il semble que les ressources financières d'un projet sont souvent combinées à celles d'autres projets. Cette combinaison semble plutôt être une initiative des plateformes de concertation proprement dites et avoir lieu sur une base ponctuelle. Elle permet une mise en adéquation avec les besoins uniques du contexte local. Citons cependant en guise de possible revers que la fragmentation et superposition s'en trouveront encouragées, pouvant éroder la cohérence de la politique (de lutte contre la pauvreté).

Il est par exemple apparu que l'appel à projets « Les enfants d'abord » était particulièrement complémentaire et comparable à des initiatives similaires au niveau flamand. En effet, un guide a été édité en 2012, intitulé : « Ieder kind telt: informatie en inspiratie voor lokale actoren in hun strijd tegen armoede ». Il offre non seulement des explications théoriques concernant la pauvreté infantile, mais aussi des conseils pratiques. En 2013, la ministre Lieten (tout comme en 2011 et



2012) a également lancé un appel à projets locaux pour la lutte contre la pauvreté infantile. Dans le cadre de cet appel, pour lequel un budget d'1 million d'euros avait été libéré, les pouvoirs publics flamands voulaient faire progresser la consolidation de la politique de lutte contre la pauvreté infantile. Aux niveaux wallon et bruxellois, on retrouve déjà un plan de lutte global contre la pauvreté : le plan de cohésion sociale. Il est coordonné au niveau central, mettant nombre de directives, informations et ressources à disposition.

On peut également faire le lien avec un niveau plus opérationnel. Les plateformes de concertation participant à cette étude ont indiqué avoir constaté que nombre de choses existaient déjà sur le terrain dans le domaine de la prestation de services (locale). Vu que les plateformes de concertation étaient encouragées à créer un réseau, elles ont été amenées à rencontrer des services dont elles connaissaient peu le fonctionnement voire dont elles ne connaissaient pas l'existence. Ces éléments semblent confirmer le chevauchement et la suroffre et donnent lieu à un sentiment de frustration auprès des professionnels, à une surcharge et à un manque de clarté. Dans ce cadre, une demande de facilitation et d'encouragement de la collaboration entre communes et acteurs, émanant des pouvoirs publics, a également été extraite de l'évaluation finale.

Il semble dès lors recommandé, lors du lancement de nouveaux projets, d'encourager **a priori et à l'initiative des pouvoirs publics organisateurs une intégration** avec des réseaux (ou initiatives) existant(e)s et de miser sur des initiatives **fondées** sur les compétences déjà acquises et des formes de prestation de services existantes.

Concrètement, on peut se poser les questions essentielles suivantes avant le lancement d'un projet : un nouvel appel à projets est-il complémentaire ou consolide-t-il d'autres projets et appels ? Quelles sont la vision, la stratégie et la politique à long terme globales ? Est-ce que le nouvel appel à projets y contribue ? Des ressources fédérales peuvent-elles être engagées en complément à des ressources régionales, et inversement ? Quelle liberté sur le plan du contenu est accordée dans les appels à projets aux participants potentiels dans le cadre d'une utilisation complémentaire des ressources ? Faut-il commencer de rien ou est-il possible de se baser sur des éléments existants ?

3.2.5 **Construction d'un lien plus solide entre les plateformes de concertation et le(s) niveau(x) politique(s) local (locaux).**

Dans le cas des plateformes de concertation de « Les enfants d'abord », il est tout d'abord apparu qu'un lien avec les organes politiques (locaux) pouvait être un facteur de soutien notable. Ouverture, collaboration et surtout soutien actif de la part des pouvoirs publics locaux de la ville ou de la commune peuvent avant tout être un signal fort concernant le mandat du projet. Un mandat fort peut s'accompagner d'un soutien, d'une motivation et d'un engagement accrus de la part des partenaires locaux, ce qui est indispensable pour la construction poussée d'une plateforme de concertation.

En outre, il offre également la possibilité d'intégrer des nouvelles initiatives dans des plans (de lutte contre la pauvreté) existants, donnant lieu à une intégration accrue et à un ancrage (local) solide. Une telle intégration locale permet également une collaboration avec d'autres organisations, groupes et personnes, de puiser dans l'expertise existante et les enseignements d'expériences antérieures/autres.

Afin de réduire le chevauchement et la suroffre (voir phase 2, section 2.1.1.), il semble dès lors recommandé de créer un lien plus solide entre les plateformes de concertation et le(s) niveau(x) politique(s).



Concrètement, on peut songer à l'adoption ou à l'encouragement de mesures comme la consultation systématique de professionnels dans les décisions politiques, le retour d'information et le reporting de la plateforme de concertation vers les niveaux politiques et groupes cibles. On peut également songer à des mesures incitatives pour organes politiques locaux afin que cette intégration soit (pro)activement le fruit d'une initiative propre.

3.2.6 **Faciliter un suivi systématique**

Au début du présent projet et de l'étude inhérente, il était déjà évident qu'il était question d'un projet pilote lié à une évaluation. Sur le terrain, il est cependant apparu qu'il était relativement peu question d'évaluation et de suivi, notamment en raison de la méconnaissance de la meilleure approche à adopter dans ce cas.

Il a dès lors été suggéré de faire preuve de prudence concernant ce qui était évalué et la manière dont il l'était et concernant les conclusions extraites. Au vu de la grande variété des activités et approches, une comparaison s'avère ardue, réduisant la teneur générale de déclarations concernant les points forts et faibles. Les plateformes de concertation et experts participants (par ex. examen par les pairs, journée d'étude VVSG) ont également évoqué la complexité de l'évaluation des résultats en raison de la courte durée du projet et de la nature à plus long terme de certains effets. Il est en d'autres termes probable qu'il soit question d'effets faussement négatifs qui ne seront observables/mesurables qu'ultérieurement, donnant lieu à des craintes concernant la suppression du soutien (financier).

Afin de pouvoir procéder à une évaluation et à un suivi suffisants de nouvelles initiatives, il semble judicieux de déterminer la manière de procéder dès le départ : sur quelle base poser des déclarations valides concernant les points forts à long terme, de quelle manière un suivi systématique, pouvant donner lieu à des conclusions supplémentaires, est-il possible, comment gérer les conséquences d'une évaluation négative et quelles sont-elles ?

Concrètement, on peut songer à l'identification et à l'application de mesures généralement acceptées, mais aussi à des indicateurs de processus, mesures portant sur le fonctionnement et en une moindre mesure sur l'issue, etc. La complémentarité, avec par exemple des indicateurs utilisés à l'échelle européenne, mérite également d'être recommandée (la même problématique survient au niveau européen). Des éventuelles propositions au niveau européen pourraient être appliquées à la Belgique, comme le European Social Network's²⁴ peer review sur le Quality Framework).

²⁴ <http://www.esn-eu.org/news/632/index.html>



4 Références

- Atelier 2 : Kinderen in armoede, de (on)macht van cijfers.(2015). Dienst Welzijn en Gezondheid, Provincie Antwerpen, studiedag VVSG du 9 février 2015.
- Atelier 2 : Lokale besturen bestrijden kinderarmoede: hoe werk je resultaatgericht aan kinderarmoedebestrijding?(2015). Stad Kortrijk, studiedag VVSG du 9 février 2015.
- Atelier 2 : Verhogen van de levenskwaliteit voor gezinnen in armoede met kinderen (2015). Thuiscompagnie, journée d'étude VVSG du 9 février 2015.
- Atelier 5 : Lokaal proactief handelen in de strijd tegen kinderarmoede (2015). HIVA-KULeuven en Samenlevingsopbouw Oost-Vlaanderen vzw, studiedag VVSG du 9 février 2015.
- Atelier 6 : Hoe maak je dat kinderarmoede een zaak is van iedere dienst? (2015). Sociaal Huis Geel, studiedag VVSG du 9 février 2015.
- Commission européenne (2010). Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Communication de la Commission, COM(2010) 2020 final. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>
- Commission européenne (2013a). Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020 – Communication de la Commission, COM(2013) 83 final. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:52013DC0083>
- Commission européenne (2013b). Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, Recommandation de la Commission, C(2013) 778 final. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32013H0112>
- Décret portant organisation du soutien préventif aux familles (2013) consulté le 3 septembre 2015 via : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013112920&table_name=loi.
- Duncan, G. J., W. J. Yeung, J. Brooks-Gunn and J. R. Smith (1998). How Much Does Childhood Poverty Affect the Life Chances of Children? *American Sociological Review*, 63(3): 406-423.
- Ermisch, J. and M. Francesconi (2000). The effect of parents' employment on children's educational attainment. IZA Discussion Paper No. 215. Bonn: IZA.
- Examen par les pairs en Belgique – « Les enfants d'abord » : plates-formes pilotes de concertation locales pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile (2015). Consulté le 3 septembre 2015 via : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1024&langId=fr&newsId=2100&furtherNews=yes>
- Frazer (2014) : Peer Review on the Belgian Platform against Poverty and Social Exclusion EU 2020, Belgium 2014.



Gábos, A. & Kopasz, M. (2015). Document de travail : Peer Review Children First – pilot local consultation platforms on child poverty (Belgium, 13-14 January 2015). TÁRKI Social Research Institute, © ÖSB Consulting 2014.

Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant Consultée le 3 septembre 2015 via : <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>.

Shonkoff, J. and D. Phillips (2000). From Neurons to Neighborhoods: The Science of Early Childhood Development. Washington, D. C.: National Academy Press.

Tunstill, J., Blewett, J., & Meadows, P. (2009). Evaluating the Delivery by Action for Children of Targeted Family Support. Synergy Research & Consulting Ltd.

Vranken, J., Geldof, , D. & Van Menxel, G. (1998), La pauvreté et l'exclusion sociale. Annuaire 1998. Leuven: Acco



5 Annexes

A Annexe A : Documents reçus

Le tableau suivant présente un aperçu des documents reçus, du moment auxquels ils ont été reçus et de la partie qui a fourni ces documents.

Documentation reçue	Moment	Expéditeur
Liste des projets retenus et des montants alloués : Kinderen eerst - selectielijst Les enfants d'abord - liste de sélection.xls	mai '14	SPP IS
Formulaires dûment complétés et introduits des projets retenus : formulaires PDF individuels	mai '14	SPP IS
L'appel à projets original : 2013_oproep_overlegplatformen_kinderarmoede_0 (6).doc	mai '14	SPP IS
Copie de l'Arrêté ministériel : AM les enfants d'abord.pdf	mai '14	SPP IS
Informations concernant les subventions flamandes : http://www4wvg.vlaanderen.be/wvg/armoede/kinderarmoede/Paginas/default.aspx	28 mai '14	SPP IS
Grille d'évaluation avec critères d'évaluation : EVALUATIEROOSTER_kinderen eerst.docx	3 juin '14	SPP IS
Typologie des villes et communes : explication par e-mail	3 juin '14	SPP IS
Informations complémentaires concernant les partenaires de collaboration - Informations contextuelles concernant les Maison des Enfants www.lamaisondesenfants.be/ - Lien vers trajet de formation en préparation d'un guide : http://odice.be/page.php?id=1 - Plateformes Lokale Onderwijs Platforms (LOP) : Patrick Vanspauwen, AgODi, 02 533 04 03 http://www.ond.vlaanderen.be/leerplicht/actoren/LOP/ - Lokale Overleg Kinderopvang (LOK) http://www.kindengezin.be/kinderopvang/lokaal-beleid/lokaal-overleg-kinderopvang/	20 juin '14	Kathy Jacobs – Kind & Gezin
Manuel « elk kind telt », en guise de soutien des projets subventionnés par la Min. Lieten : http://www4wvg.vlaanderen.be/wvg/armoede/publicaties/Documents/ieder_kind_telt.pdf	20 juin '14	Kathy Jacobs – Kind & Gezin
Présentations de la journée de l'évaluation par les pairs concernant « Les enfants d'abord »	15 janvier '15	OSB Consulting
Documents des pays de l'UE participantes pour l'évaluation par les pairs concernant « Les enfants d'abord » : http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1024&langId=en&newsId=2100&furtherNews=yes	28 janvier '15	OSB Consulting
Aperçu marché de la pratique et présentations séminaire VVSG	11 février '15	VVSG
Rapport de synthèse de l'évaluation par les pairs concernant « Les enfants d'abord »	17 mars '15	OSB Consulting
Rapport moment d'échange 2 Kathy Jacobs	08 juillet '15	Kind & Gezin

Tableau 13. Aperçu des documents reçus



B Annexe B : Aperçu du rôle de responsable de projet

Grandes villes flamandes

		CPAS Anvers	CPAS Gand
Rôle de responsable de projet	Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)	✓	✓
	Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration	✓	✓
	Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés		✓
	Faciliter l'échange d'informations et la concertation client	✓	
	Point de contact central, point de signalement, personne de référence		✓
	Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés	✓	
	Rapportage et/ou lien avec la politique		✓
	Superviseur, rôle de moteur, leadership		
	Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)		
	Obtenir des nouveaux subsides		
	Rôle de président		
	Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)		
	Soutien (logistique)		
	Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs		✓
	Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)	✓	
	Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate	✓	✓
Mise à disposition de l'expertise propre			

Tableau 14. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les grandes villes flamandes



Villes/communes flamandes

	CPAS SH- Mechelen	CPAS Beveren	CPAS Beringen	CPAS Lier	CPAS Dilbeek	CPAS Saint- Nicolas	CPAS Courtrai	CPAS Grimbergen	CPAS Heusden- Zolder	CPAS Waregem
Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓
Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration	✓	✓	✓	✓						
Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés		✓	✓					✓		
Faciliter l'échange d'informations et la concertation client	✓								✓	
Point de contact central, point de signalement, personne de référence								✓		
Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés			✓						✓	
Rapportage et/ou lien avec la politique			✓					✓		✓
Superviseur, rôle de moteur, leadership				✓						✓
Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)								✓		
Obtenir des nouveaux subsides										
Rôle de président										
Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)	✓	✓			✓	✓	✓	✓		
Soutien (logistique)	✓				✓			✓		
Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs	✓							✓		
Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)	✓		✓							
Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate	✓								✓	
Mise à disposition de l'expertise propre										

Tableau 15. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les villes/communes flamandes



Petites communes flamandes

	Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)	Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration	Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés	Faciliter l'échange d'informations et la concertation client	Point de contact central, point de signalement, personne de référence	Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés	Rapportage et/ou lien avec la politique	Superviseur, rôle de moteur, leadership	Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)	Obtenir des nouveaux subsides	Rôle de président	Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)	Soutien (logistique)	Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs	Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)	Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate	Mise à disposition de l'expertise propre
CPAS Bredene					✓	✓											
CPAS Kinrooi	✓		✓		✓										✓	✓	
CPAS Wichelen		✓	✓					✓	✓								
CPAS Geetbets	✓				✓				✓						✓	✓	
CPAS Grobbendonk	✓	✓			✓			✓			✓						
asbl Kind en Preventie (Ronse)	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓			✓	
CPAS Maaseik												✓	✓	✓			
CPAS Lochristi	✓							✓									
CPAS Herent	✓				✓			✓									
CPAS Koksijde	✓			✓												✓	
CPAS Tielt								✓	✓			✓					
CPAS Merelbeke	✓													✓			
CPAS Kortenaaken	✓					✓										✓	
CPAS Lummen	✓	✓															
CPAS Hoogstraten												✓					
CPAS Boom	✓													✓			
CPAS Blankenberge	✓	✓					✓										
CPAS Sint-Katelijne-Waver	✓							✓		✓							
CPAS Wommel	✓	✓						✓									
CPAS Herzele	✓				✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓	✓	

Tableau 16. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les petites communes flamandes



Résumé du rôle des plateformes flamandes

Les grandes villes flamandes	CPAS Gent	CPAS Antwerpen								
Coordination générale	✓	✓								
Contrôler les objectifs	✓	✓								
Aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches	✓	✓								
Administration & logistique										
Les villes/communes flamandes	CPAS Heusden-Zolder	CPAS WAREGEM	CPAS Kortrijk	CPAS Dilbeek	CPAS Beveren	CPAS Sint-Niklaas	CPAS Sociaal Huis Mechelen	CPAS Beringen	CPAS Grimbergen	CPAS Lier
Coordination générale	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Contrôler les objectifs		✓			✓		✓	✓	✓	✓
Aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches	✓						✓	✓		
Administration & logistique				✓			✓		✓	
Les petites communes flamandes	asbl Kind en Preventie (Ronse)	CPAS Herent	CPAS Boom	CPAS Wemmel	CPAS Koksijde	CPAS Kinrooi	CPAS Sint-Katelijne-Waver	CPAS Grobbendonk	CPAS Kortenaken	CPAS Maaseik
Coordination générale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Contrôler les objectifs	✓	✓		✓		✓		✓		
Aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches	✓				✓	✓			✓	
Administration & logistique	✓			✓			✓			
Les petites communes flamandes	CPAS Herzele	CPAS Hoogstraten	CPAS Geetbets	CPAS Bredene	CPAS Wichelen	CPAS Merelbeke	CPAS Tielt	CPAS Blankenberge	CPAS Lummen	CPAS Lochristi
Coordination générale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Contrôler les objectifs	✓				✓			✓	✓	✓
Aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches	✓		✓	✓						
Administration & logistique	✓		✓		✓		✓			

Tableau 17. Aperçu schématique du rôle des plateformes flamandes



Grandes villes Région de Bruxelles-Capitale

		CPAS Bruxelles
responsable de projet	Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)	
	Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration	✓
	Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés	
	Faciliter l'échange d'informations et la concertation client	
	Point de contact central, point de signalement, personne de référence	
	Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés	
	Rapportage et/ou lien avec la politique	
	Superviseur, rôle de moteur, leadership	✓
	Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)	
	Obtenir des nouveaux subsides	
	Rôle de président	
	Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)	
	Soutien (logistique)	✓
	Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs	
	Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)	
Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate		
Mise à disposition de l'expertise propre		

Tableau 18. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les grandes villes Région de Bruxelles-Capitale

Villes/communes Région de Bruxelles-Capitale

		CPAS Anderlecht	CPAS Molenbeek- Saint-Jean	Saint- Gilles	CPAS Woluwe-Saint- Lambert
responsable de projet	Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)				
	Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration				
	Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés		✓		
	Faciliter l'échange d'informations et la concertation client				
	Point de contact central, point de signalement, personne de référence				
	Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés				
	Rapportage et/ou lien avec la politique				✓
	Superviseur, rôle de moteur, leadership				
	Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)	✓	✓		
	Obtenir des nouveaux subsides				
	Rôle de président				
	Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)		✓	✓	✓
	Soutien (logistique)				
	Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs	✓			
	Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)				
Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate					
Mise à disposition de l'expertise propre					

Tableau 19. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les villes/communes bruxelloises



Grandes villes Région wallonne

		CPAS Liège	CPAS Charleroi
responsable de projet	Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)	✓	✓
	Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration		✓
	Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés		✓
	Faciliter l'échange d'informations et la concertation client	✓	
	Point de contact central, point de signalement, personne de référence		
	Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés		
	Rapportage et/ou lien avec la politique		
	Superviseur, rôle de moteur, leadership	✓	
	Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)		✓
	Obtenir des nouveaux subsides		
	Rôle de président		
	Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)		
	Soutien (logistique)		✓
	Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs		
	Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)		✓
	Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate		
Mise à disposition de l'expertise propre			

Tableau 20. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les grandes villes wallonnes

Villes/communes Région wallonne

		asbl Accesport (Mons)	CPAS Herstal
responsable de projet	Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)	✓	✓
	Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration		
	Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés		✓
	Faciliter l'échange d'informations et la concertation client		✓
	Point de contact central, point de signalement, personne de référence	✓	
	Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés		
	Rapportage et/ou lien avec la politique		
	Superviseur, rôle de moteur, leadership		
	Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)		✓
	Obtenir des nouveaux subsides		
	Rôle de président		
	Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)		
	Soutien (logistique)		
	Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs		
	Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)	✓	
	Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate		
Mise à disposition de l'expertise propre			

Tableau 21. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les villes/communes wallonnes



Petites communes Région wallonne

	Coordination générale, harmonisation et organisation (le rôle de régie)	Conserver, encourager, superviser, attirer des partenaires de collaboration	Réaliser et/ou surveiller des objectifs (opérationnels) fixés	Faciliter l'échange d'informations et la concertation client	Point de contact central, point de signalement, personne de référence	Formation des collaborateurs et/ou information des partenaires concernés	Rapportage et/ou lien avec la politique	Superviseur, rôle de moteur, leadership	Tâches administratives (éventuellement avec responsabilité financière/budgétaire)	Obtenir des nouveaux subsides	Rôle de président	Employeur (par ex. recrutement de nouveaux collaborateurs)	Soutien (logistique)	Superviseur, encadrement, coaching, suivi des collaborateurs	Organisation d'actions collectives (par ex. ateliers, moments de rencontre, journée d'acclimatation)	Encadrement des clients individuels et/ou réorientation adéquate	Mise à disposition de l'expertise propre
asbl Régie des Quartiers de Comines-Warneton	✓		✓		✓			✓	✓								
CPAS Gembloux	✓							✓		✓							
CPAS Vielsalm	✓	✓	✓				✓	✓									
CPAS Farciennes	✓				✓										✓		
CPAS Pepinster	✓											✓			✓		
CPAS Braine-Le-Compte												✓		✓			
CPAS Genappe	✓		✓				✓										
asbl Jugendtreff Inside	✓	✓															✓
asbl Racynès (Haaccourt)												✓					
CPAS de Braine-le-Château									✓					✓	✓		
CPAS Chapelle-lez-Herlaimont		✓		✓		✓									✓		
asbl Grandir (Flémalle)	✓		✓	✓			✓										
CPAS de Nivelles				✓				✓				✓			✓		
CPAS de Beauraing	✓		✓	✓			✓	✓	✓						✓		
asbl Actions Culturelles et Sociales d'Andenne (A.C.S.A.)	✓		✓									✓					
CPAS St-Vith	✓		✓				✓	✓									✓

Tableau 22. Aperçu schématique du rôle de responsable de projet dans les petites communes wallonnes



Résumé du rôle des plateformes de la Région de Bruxelles-Capitale

Brussels Hoofdstedelijk Gewest grootsteden	CPAS Bruxelles
Algemene coördinatie	✓
Doelstellingen bewaken	✓
Actieve inhoudelijke hulp bij taken	
Administratie en logistiek	✓

Tableau 23. Aperçu schématique du rôle des plateformes de la Région de Bruxelles-Capitale

Résumé du rôle des plateformes de la Région wallonne

Les grandes villes wallonnes	CPAS de Charleroi	CPAS Liège
Coordination générale	✓	✓
Contrôler les objectifs	✓	
Aide active sur le plan du contenu lors de la réalisation des tâches	✓	✓
Administration & logistique	✓	

Tableau 24. Aperçu schématique du rôle des plateformes de la Région wallonne



C Annexe C : Contenu des tâches

Grandes villes flamandes

		CPAS Anvers	CPAS Gand
Fonctionnement	Tâche 1	discussion de cas entre collaborateurs	
	Tâche 2	établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, échange d'expériences, d'expertise et d'informations entre partenaires, formations pour prestataires de soins	établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile (détection et réorientation), sensibilisation de prestataires de soins
	Tâche 3		sensibiliser les parents
	Tâche 4	intervention financière	
	Tâche 5	formuler des propositions politiques, rapports à l'administration locale, lutte et ancrage structurels	lutte et ancrage structurels

Tableau 25. Aperçu schématique du contenu des tâches des grandes villes flamandes



Villes/communes flamandes

		CPAS SH-Mechelen	CPAS Beveren	CPAS Beringen	CPAS Lier	CPAS Dilbeek
Fonctionnement	Tâche 1	discussion de tendances générales, discussion de cas individuels, fonction de réorientation, discussions de cas entre collaborateurs, élaboration d'un protocole de respect de la vie privée/d'une méthode de cadre de travail pour l'échange d'informations	point de notification avec fonction de réorientation, retour d'information au notifiant	point de notification, discussions de cas entre collaborateurs	point de notification avec fonction de réorientation, discussion de cas entre collaborateurs	
	Tâche 2		formations pour prestataires de soins	formations pour prestataires de soins, campagne d'information	formations pour prestataires de soins, séances d'information	
	Tâche 3		détection du seuil/analyse, accroître la notoriété de l'offre d'assistance/réduire le seuil d'accès à celle-ci	actions dans les écoles, détection du seuil/analyse	sensibilisation de la communauté au sens large par le biais d'actions/campagnes	
	Tâche 4	soutien		aide spécialisée pour familles défavorisées		soutien et interventions financières
	Tâche 5		formuler des propositions politiques à l'administration locale, rapports à cette dernière, lutte et ancrage structurels			formuler des propositions politiques à l'administration locale, rapports à cette dernière

Tableau 26. Aperçu schématique du contenu des tâches des villes/communes flamandes (1/2)



		CPAS Saint-Nicolas	CPAS Courtrai	CPAS Grimbergen	CPAS Heusden-Zolder	CPAS Waregem
Fonctionnement	Tâche 1	discussion de cas entre collaborateurs	point de notification avec fonction de réorientation, discussion de cas entre collaborateurs, discussion de tendances générales	directives concernant des actions de suivi	discussion de tendances générales, discussion de cas entre collaborateurs, protocole de respect de la vie privée/méthode de cadre de travail pour l'échange d'informations, directives concernant des actions de suivi lorsqu'un cas de pauvreté infantile est signalé	discussion de cas individuels, protocole de respect de la vie privée/méthode de cadre de travail pour l'échange d'informations, directives concernant des actions de suivi lorsqu'un cas de pauvreté infantile est signalé
	Tâche 2	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision)	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision), formations pour prestataires de soins	formations pour prestataires de soins, établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, d'un recueil de signaux pour la reconnaissance de la pauvreté infantile, diffusion d'informations par le biais d'une lettre d'information		formations pour prestataires de soins, séances d'information et campagnes d'information, établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile
	Tâche 3	accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance, campagne d'information	accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance, campagne d'information, moments de rencontre pour parents et enfants, sensibilisation des parents et de la communauté au sens large	accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance	accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance	
	Tâche 4	soutien (suivi et conseils concernant des projets existants)	soutien (meilleurs services de première ligne)	promotion de la participation des tout-petits, soutien (concernant l'éducation), interventions financières	soutien (pour enfants présentant des problèmes psychosociaux majeurs)	promotion de la lecture, soutien, interventions financières
	Tâche 5		lutte et ancrage structurels		auto-évaluation	auto-évaluation

Tableau 27. Aperçu schématique du contenu des tâches des villes/communes flamandes (2/2)



Petites communes flamandes

Fonctionnement					
	Tâche 1	Tâche 2	Tâche 3	Tâche 4	Tâche 5
CPAS Bredene	point de notification sans fonction de réorientation	canaux d'information des villes/communes, sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision, accent sur les prestataires de soins (enseignants, surveillants d'enfants))	visites à domicile, sensibilisation des parents (sans fournir de précision), détection du seuil/analyse	soutien - sans fournir de précision	
CPAS Kinrooi	discussion de tendances générales pendant les moments de concertation de la plateforme, discussion de cas entre collaborateurs, protocole de respect de la vie privée/méthode de cadre de travail pour l'échange d'informations, directives concernant des actions de suivi lorsqu'un cas de pauvreté infantile est signalé	établissement d'un manuel et d'un recueil de signaux/informations sur la manière de reconnaître la pauvreté infantile et d'y faire face, campagne d'information, canaux d'information de villes et communes, formations de prestataires de soins, présence d'un travailleur social lors de certains événements ou lors de contacts avec des parents	formations pour parents	représentation théâtrale, stimulation de la lecture, promotion de la participation des tout-petits, actions pour mères/pères/parents, interventions financières, intervention école du sport	
CPAS Wichelen		formations pour prestataires de soins, établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile	détection du seuil/analyse	interventions financières	
CPAS Geetbets	discussion de tendances générales pendant les moments de concertation de la plateforme, discussion de cas individuels lors des moments de concertation de la plateforme, protocole de respect de la vie privée/méthode de cadre de travail pour l'échange d'informations	lettre d'information, formations pour prestataires de soins		soutien - sans fournir de précision	
CPAS Grobbendonk	point de notification avec fonction de réorientation	séances d'information	formations pour parents, visites à domicile	soutien - sans fournir de précision	

Tableau 28. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes flamandes (1/4)



Fonctionnement					
	Tâche 1	Tâche 2	Tâche 3	Tâche 4	Tâche 5
asbl Kind en Preventie (Renaix)	discussion de cas individuels lors des moments de concertation des plateformes	formations pour prestataires de soins		soutien - sans fournir de précision	auto-évaluation
CPAS Maaseik		sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision)	moments de rencontre pour parents et enfants, visites à domicile	soutien - sans fournir de précision	
CPAS Lochristi			accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance		
CPAS Herent	point de notification avec fonction de réorientation, fonction de réorientation du CPAS	établissement d'un manuel pour faire face à la pauvreté infantile, formations pour prestataires de soins	sensibilisation de la communauté au sens large par le biais d'actions/campagnes		auto-évaluation
CPAS Coxyde	discussion de cas entre collaborateurs, fonction de réorientation du CPAS, discussion de tendances générales pendant les moments de concertation de la plateforme, protocole de respect de la vie privée/méthode de cadre de travail pour l'échange d'informations	établissement d'un manuel pour faire face à la pauvreté infantile, formations pour prestataires de soins		soutien - sans fournir de précision	formuler des propositions politiques à l'administration locale, rapports à cette dernière
CPAS Tielt	point de notification sans fonction de réorientation	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision)	moments de rencontre pour parents et enfants	promotion de la participation des tout-petits, soutien - sans fournir de précision	
CPAS Merelbeke	discussion de tendances générales pendant des moments de concertation des plateformes			interventions financières, actions pour mères/pères/parents	

Tableau 29. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes flamandes (2/4)



Fonctionnement					
	Tâche 1	Tâche 2	Tâche 3	Tâche 4	Tâche 5
CPAS Kortenaak	discussion de tendances générales pendant des moments de concertation des plateformes, point de notification avec fonction de réorientation	formations pour prestataires de soins, établissement d'un manuel pour faire face à la pauvreté infantile	sensibilisation des parents - (sans fournir de précision), campagne d'information	soutien - sans fournir de précision, interventions financières, intervention école du sport, aide aux devoirs	
CPAS Lummen		établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile	sensibilisation de la communauté au sens large par le biais d'actions/campagnes, moments de rencontre pour parents et enfants	-	
CPAS Hoogstraten	discussion de tendances générales pendant les moments de concertation de la plateforme, discussion de cas entre collaborateurs, protocole de respect de la vie privée/méthode de cadre de travail pour l'échange d'informations, directives concernant des actions de suivi lorsqu'un cas de pauvreté infantile est signalé	établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, présence d'un travailleur social lors de certains événements - sans fournir de précision	accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance, visites à domicile	soutien - sans fournir de précision	
CPAS Boom	point de notification avec fonction de réorientation, discussion de tendances générales pendant les moments de concertation de la plateforme, fonction de réorientation du CPAS, directives concernant des actions de suivi une fois la pauvreté infantile signalée	formations pour prestataires de soins, sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision), présence d'un travailleur social lors de certains événements - sans fournir de précision	accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance	soutien - sans fournir de précision, interventions financières	lutte et ancrage structurels

Tableau 30. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes flamandes (3/4)



Fonctionnement					
	Tâche 1	Tâche 2	Tâche 3	Tâche 4	Tâche 5
CPAS Blankenberge		formations pour prestataires de soins, établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile	accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance	promotion de la participation des tout-petits	
CPAS Sint-Katelijne-Waver	discussion de tendances générales pendant des moments de concertation des plateformes	établissement d'un manuel pour faire face à la pauvreté infantile, sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision)	formations pour parents	soutien - sans fournir de précision	
CPAS Wemmel	discussion de tendances générales pendant les moments de concertation de la plateforme, protocole de respect de la vie privée/méthode de cadre de travail pour l'échange d'informations			soutien - sans fournir de précision	rapports aux partenaires, auto-évaluation
CPAS Herzele	retour d'informations au notifiant, directives concernant des actions de suivi dès qu'un cas de pauvreté infantile est notifié	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision), formations pour prestataires de soins	visites à domicile, campagne d'information	soutien - sans fournir de précision, interventions financières	

Tableau 31. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes flamandes (4/4)



Grandes villes Région de Bruxelles-Capitale

		CPAS Bruxelles
Fonctionnement	Tâche 1	
	Tâche 2	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision), établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, campagne d'information
	Tâche 3	sensibilisation des parents - sans fournir de précision
	Tâche 4	soutien - sans fournir de précision
	Tâche 5	

Tableau 32. Aperçu schématique du contenu des tâches des grandes villes de la Région de Bruxelles-Capitale

Villes/communes Région de Bruxelles-Capitale

		CPAS Anderlecht	CPAS Molenbeek-Saint-Jean	CPAS Saint-Gilles	CPAS Woluwe-Saint-Lambert
Fonctionnement	Tâche 1			discussion de cas entre collaborateurs	discussion de tendances générales pendant des moments de concertation des plateformes (réunions et groupes de travail)
	Tâche 2	établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile	établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision), campagne d'information	formations pour prestataires de soins	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision), diffusion de brochures thématiques par le biais de canaux d'information de villes/communes
	Tâche 3	accroître la notoriété, réduire le seuil de l'offre d'assistance		campagne d'information pour familles, formations pour parents	diffusion d'informations
	Tâche 4		soutien - sans fournir de précision		
	Tâche 5				lutte et ancrage structurels

Tableau 33. Aperçu schématique du contenu des tâches des villes/communes de la Région de Bruxelles-Capitale



Grandes villes Région wallonne

		CPAS Liège	CPAS Charleroi
Fonctionnement	Tâche 1		discussion de cas individuels lors des moments de concertation des plateformes, point de notification sans fonction de réorientation
	Tâche 2	établissement d'un manuel pour faire face à la pauvreté infantile, sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision)	canaux d'information des villes/communes, formations pour prestataires de soins
	Tâche 3		fourniture d'informations, formations pour parents
	Tâche 4		activités spécifiques pour jeunes enfants
	Tâche 5		

Tableau 34. Aperçu schématique du contenu des tâches des grandes villes wallonnes

Villes/communes Région wallonne

		asbl Accesport (Mons)	CPAS Herstal
Fonctionnement	Tâche 1		discussion de cas individuels lors des moments de concertation des plateformes (réflexion sur les actions collectives à intégrer)
	Tâche 2		canaux d'information des villes/communes (diffusion des propriétés et compétences des différents partenaires)
	Tâche 3		
	Tâche 4	activités avec enfants, interventions financières	soutien - sans fournir de précision
	Tâche 5		

Tableau 35. Aperçu schématique du contenu des tâches des villes/communes wallonne

Petites communes Région wallonne

Fonctionnement					
	Tâche 1	Tâche 2	Tâche 3	Tâche 4	Tâche 5
Asbl Régie des Quartiers de Comines-Warneton	discussion de cas entre collaborateurs	formations pour prestataires de soins, campagne d'information, établissement d'un manuel pour faire face à la pauvreté infantile, présence de travailleurs sociaux lors de certains événements - sans fournir de précision		interventions financières	auto-évaluation rapports à des partenaires, rechercher/imprimer des ressources supplémentaires
CPAS Gembloux		formations pour prestataires de soins		soutien - sans fournir de précision	
CPAS Vielsalm		établissement d'un manuel pour faire face à la pauvreté infantile, formations pour prestataires de soins	détection du seuil/analyse, sensibilisation des parents - sans fournir de précision, campagne d'information	soutien - sans fournir de précision	
CPAS Farciennes	point de notification avec fonction de réorientation		détection de seuil/analyse, formations pour parents	soutien - sans fournir de précision	
CPAS Pepinster		établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile			auto-évaluation
CPAS Braine-le-Comte			point de notification/détection de seuil, formations pour parents	animation pour enfants	rechercher/imprimer des ressources supplémentaires
CPAS Genappe	discussion de tendances générales pendant des moments de concertation des plateformes	formations pour prestataires de soins			auto-évaluation rapports à des partenaires
asbl Jugendtreff Inside	discussion de cas individuels lors des moments de concertation des plateformes	sessions et/ou campagnes d'information		animation pour enfants (culture et sport)	
Racynès asbl (Haccourt)	discussion de cas individuels lors des moments de concertation des plateformes, point de notification avec fonction de réorientation	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision), établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile	diffusion d'informations, travail de rue, entretiens individuels	cours de sport pour enfants, formations pour parents, animations pour jeunes	rapports à des partenaires, rechercher/imprimer des ressources supplémentaires
CPAS Braine-le-Château	point de notification avec fonction de réorientation		travail de rue, point de notification/diminution du seuil	animations pour enfants, activités collectives	

Tableau 36. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes wallonnes (1/2)

			Fonctionnement	
	Tâche 1	Tâche 2	Tâche 3	Tâche 4
CPAS Chapelle-lez-Herlaimont	discussion de tendances générales pendant des moments de concertation des plateformes	formations pour prestataires de soins		animations pour
asbl Grandir (Flémalle)	Discussion de tendances générales pendant les moments de concertation de la plateforme, discussion de cas entre collaborateurs, discussion de cas individuels pendant les moments de concertation de la plateforme			
CPAS Nivelles	discussion de tendances générales pendant des moments de concertation des plateformes	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision), lettre d'information	formations pour parents	aide aux devoirs, sportives
CPAS de Beauraing		établissement d'une méthode pour faire face à la pauvreté infantile, canaux d'information des villes et communes, séances d'information, formations pour prestataires de soins		interventions financières, activités extrascolaires, formations pour
ASBL Actions Culturelles et Sociales d'Andenne (A.C.S.A.)	discussion de cas entre collaborateurs	sensibilisation des prestataires de soins (sans fournir de précision)		
CPAS St.-Vith	discussion de cas entre collaborateurs	diffusion d'informations par le biais de lettres d'information, brochures, etc.	moments de rencontre pour parents et enfants	

Tableau 37. Aperçu schématique du contenu des tâches des petites communes wallonnes (2/2)